



R A P P O R T

DE LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE TERRE-NEUVE

*En conformité des
Conditions de l'Union de Terre-Neuve
au Canada*

LE 31 MAI 1958

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

Décret du Conseil

C.P. 1957-257

Copie certifiée conforme du décret extrait du procès-verbal d'une séance du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 21 février 1957.

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport émanant du premier ministre rappelant que l'article 29 des Conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada prévoit ce qui suit:

Vu la difficulté de prédire avec une suffisante exactitude les conséquences financières qu'amènera pour Terre-Neuve le fait de devenir une province du Canada, le gouvernement du Canada désignera, dans les huit années qui suivront la date de l'Union, une Commission royale qui sera chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

A ces causes, sur avis conforme du premier ministre, le Comité recommande donc que

L'honorable John Babbitt McNair,
juge en chef du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (N.-B.),

L'honorable sir Albert Joseph Walsh,
juge en chef de la Cour suprême de Terre-Neuve,
Saint-Jean (T.-N.), et

M. John James Deutsch,
Vancouver (C.-B.)

soient nommés commissaires, aux termes de la Partie I de la Loi sur les enquêtes (chapitre 154 des Statuts révisés du Canada), pour examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux

normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

Le Comité recommande, de plus:

(1) Que les Commissaires soient autorisés à exercer tous les pouvoirs prévus à l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;

(2) Que les Commissaires adoptent la procédure et les méthodes qui peuvent, à l'occasion, paraître utiles à la conduite de l'enquête, siègent aux jours et aux endroits du Canada qu'ils pourront déterminer;

(3) Que les Commissaires soient autorisés à retenir les services des avocats, du personnel et des spécialistes dont ils peuvent avoir besoin pour mener à bien leur enquête, nonobstant les dispositions du Règlement sur les marchés de l'État, à fixer la rémunération des personnes ainsi retenues, et à établir un règlement touchant les conditions d'emploi à l'égard de leur personnel;

(4) Qu'on accorde aux Commissaires les frais de voyage et de subsistance, selon les montants que peut approuver le Conseil du Trésor, durant leur absence de leur lieu de résidence aux fins de la tenue de l'enquête;

(5) Qu'il soit ordonné à tous les ministères du gouvernement d'accorder aux Commissaires l'aide et la collaboration dont ils peuvent avoir besoin pour les fins de l'enquête;

(6) Que les Commissaires fassent rapport au Gouverneur en conseil; et

(7) Que l'honorable John Babbitt McNair soit le président de la Commission, et que M. A. S. Abell, d'Ottawa, en soit le secrétaire.

Le greffier du Conseil privé,
R. B. BRYCE.

Lettres de Commission

(Signature) «Vincent Massey»
CANADA

GRAND SCEAU
DU CANADA

(Signature) «F. P. Varcoe»
SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL
DU CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu,
REINE du Royaume-Uni, du Canada et de Ses
autres royaumes et territoires, Chef du Common-
wealth, Défenseur de la Foi.

A TOUS CEUX à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront
de quelque manière concerner,

SALUT:

ATTENDU qu'en conformité des dispositions de la Partie I de la
Loi sur les enquêtes, chapitre 154 des Statuts révisés du Canada, 1952,
Son Excellence le Gouverneur général en conseil, par l'arrêté C.P. 1957-257
rendu le vingt et unième jour de février en l'an de grâce mil neuf cent
cinquante-sept, dont un exemplaire est joint aux présentes, a autorisé la
nomination de Nos Commissaires y et ci-après nommés aux fins d'examiner
la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recom-
mandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière addi-
tionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de
la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services
publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans
recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de
paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises
dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick
et de l'Île du Prince-Édouard.

SACHEZ DONC MAINTENANT que de et par l'avis de Notre
Conseil privé pour le Canada, Nous nommons et désignons par les présen-
tes l'honorable John Babbitt McNair, juge en chef du Nouveau-Brunswick,
l'honorable sir Albert Joseph Walsh, juge en chef de la Cour suprême de
Terre-Neuve, et M. John James Deutsch, de la ville de Vancouver, dans
la province de la Colombie-Britannique, Nos Commissaires chargés de
poursuivre ladite enquête.

POUR QUE lesdits John Babbitt McNair, Albert Joseph Walsh et John James Deutsch détiennent et exercent les fonctions, charge et poste en question, et en jouissent avec les droits, pouvoirs, privilèges et émoluments attachés aux fonctions, charge et poste susdits, de droit et en vertu de la loi, durant Notre bon plaisir.

ET NOUS autorisons par les présentes Nosdits Commissaires à détenir, exercer et posséder tous les pouvoirs que leur confère la Loi sur les enquêtes, ainsi que les pouvoirs et autorisations mentionnés et décrits à l'article II de ladite loi.

ET NOUS autorisons par les présentes Nosdits Commissaires à adopter la procédure et les méthodes qui peuvent, à l'occasion, paraître utiles à la conduite de l'enquête, et à siéger aux jours et aux endroits du Canada qu'ils pourront déterminer.

ET NOUS ordonnons par les présentes à tous les ministères du gouvernement du Canada d'accorder aux Commissaires l'aide et la collaboration dont ils peuvent avoir besoin pour les fins de l'enquête.

ET NOUS ordonnons et enjoignons par les présentes à Nosdits Commissaires de faire rapport à Notre Gouverneur en conseil du résultat de leur enquête.

ET NOUS nommons de plus ledit John Babbitt McNair président de ladite Commission.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN:

Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller,
Vincent Massey, membre de Notre Ordre des
Compagnons d'Honneur, Gouverneur général et
Commandant en chef du Canada.

EN LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
en Notre Cité d'Ottawa, ce vingt et unième
jour de février en l'an de grâce mil neuf cent
cinquante-sept, le sixième de Notre Règne.

PAR ORDRE,

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT
(Signature) C. Stein

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
DÉCRET DU CONSEIL.....	iv
LETTRES DE COMMISSION.....	vi
LETTRE DE TRANSMISSION.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER—Tableau d'ensemble du domaine économique.....	3
CHAPITRE II —Examen de la situation financière de la province.....	11
CHAPITRE III —Le niveau et les normes des services publics à Terre-Neuve.....	21
CHAPITRE IV —Le fardeau des impôts.....	31
CHAPITRE V —Conclusions et vœux.....	42
ANNEXE I—Dépenses provinciales et municipales—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve	
Données de base et méthode de calcul.....	49
Tableau 1—Dépenses ordinaires nettes de Terre-Neuve.....	54
Tableau 2—Dépenses ordinaires nettes des municipalités de Terre-Neuve..	55
Tableau 3—Dépenses ordinaires nettes de la province et des municipalités..	56
Tableau 4—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve, d'après les dépenses ordinaires de la province en dollars constants de 1956.....	57
Tableau 5—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve, d'après les dépenses ordinaires des municipalités en dollars constants de 1956..	58
Tableau 6—Dépenses de la province de Terre-Neuve en immobilisations, en dollars courants et en dollars constants de 1956.....	59
Tableau 7—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve, d'après l'apport de services provenant du capital immobilisé de la province en dollars constants de 1956.....	60
Tableau 8—Dépenses des municipalités de Terre-Neuve en immobilisations, en dollars courants et en dollars constants de 1956.....	61
Tableau 9—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve, d'après l'apport de services provenant du capital immobilisé des municipalités en dollars constants de 1956.....	62
Tableau 10—Niveau et normes des services publics à Terre-Neuve, d'après les dépenses de la province et des municipalités.....	63
ANNEXE II—Revenus provinciaux et municipaux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard	
Tableau 11—Revenu provincial net de Terre-Neuve.....	67
Tableau 12—Revenu municipal net de Terre-Neuve.....	68
Tableau 13—Revenu net (provincial et municipal) de Terre-Neuve.....	69
Tableau 14—Revenu provincial net du Nouveau-Brunswick.....	70
Tableau 15—Revenu municipal net du Nouveau-Brunswick.....	71
Tableau 16—Revenu net (provincial et municipal) du Nouveau-Brunswick	72
Tableau 17—Revenu provincial net de la Nouvelle-Écosse.....	73
Tableau 18—Revenu municipal net de la Nouvelle-Écosse.....	74
Tableau 19—Revenu net (provincial et municipal) de la Nouvelle-Écosse...	75
Tableau 20—Revenu provincial net de l'Île du Prince-Édouard.....	76
Tableau 21—Revenu municipal net de l'Île du Prince-Édouard.....	77
Tableau 22—Revenu net (provincial et municipal) de l'Île du Prince-Édouard.....	78

	PAGE
Tableau 23—Revenu net <i>per capita</i> (provincial et municipal) pour Terre-Neuve et les provinces maritimes de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.....	79
Tableau 24—Revenu net (provincial et municipal) par millier de dollars du revenu des particuliers pour Terre-Neuve et les provinces maritimes de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.....	82
ANNEXE III—Rendement estimatif des impôts de Terre-Neuve d'après le régime fiscal des provinces Maritimes, 1956.....	85
ANNEXE IV—Données statistiques diverses	
Tableau 25—Population et revenu des particuliers: Canada, Terre-Neuve et les provinces Maritimes.....	97
Tableau 26—Population par groupe d'âge: Terre-Neuve et les provinces Maritimes.....	97
Tableau 27—Indices des prix et actif immobilisé.....	98
Tableau 28—Répartition selon le revenu.....	98
ANNEXE V—États financiers de Terre-Neuve préparés par M. James C. Thompson	
État 1—Compte de l'excédent financier.....	101
État 2—Dette nette consolidée, dette non consolidée et dette garantie....	102
État 3—Analyse de l'augmentation ou de la diminution (—) des garanties	103
État 4—Sommaire de l'ensemble des besoins financiers.....	107
État 5—Revenu net par sources.....	108
État 6—Dépense nette par service.....	110
État 7—Dépenses en immobilisations.....	114
État 8—Dépenses en immobilisations reportées au compte courant.....	116
État 9—Prêts et avances.....	117
État 10—Prêts et avances (avant l'Union).....	120
État 11—Caisse d'amortissement.....	121
État 12—Bilan <i>pro forma</i>	122
ANNEXE VI—Liste des audiences publiques, des mémoires et des pièces produites....	123

A SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL

Plaise à Votre Excellence,

Les Lettres Patentes délivrées le 21^e jour de février 1957 sous le Grand Sceau du Canada nous nommaient Commissaires chargés «d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.»

Nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport suivant.

Introduction

L'enquête autorisée par l'arrêté en conseil C.P. 1957-257 du 21 février 1957, que les Commissaires étaient chargés de mener, était prévue par certaines dispositions de l'Accord du 11 décembre 1948 portant le nom de "Conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada", lequel, après avoir été confirmé par une loi du Parlement impérial rendant valides les modifications apportées à la constitution, a eu pour résultat le 1^{er} avril 1949 que Terre-Neuve devienne la dixième province de la Confédération canadienne.

Les dispositions de l'Accord qui nous concernent tout particulièrement, et qui ont déterminé la portée de notre mandat, se trouvent à l'article 29 qui constitue une partie des conditions financières selon lesquelles Terre-Neuve est devenue une province du Canada. Cet article prévoyait entre autres l'institution par le Gouvernement du Canada, dans les huit années qui suivraient la date de l'Union, d'une Commission royale chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

Nous nous sommes réunis à huis-clos à Ottawa les 23 et 24 avril 1957 pour étudier la portée de notre mandat ainsi que la procédure et les méthodes qui pourraient être suivies avec avantage dans la poursuite de notre enquête. Vu que les questions qui devaient être tranchées concernaient les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, nous avons décidé de les inviter à nous présenter des mémoires en bonne et due forme, proposition qu'ils ont accueillie avec empressement. Nous savions qu'en prévision de cette enquête, le gouvernement de Terre-Neuve avait, quelque temps auparavant, institué une Commission royale chargée de préparer un mémoire qui nous serait présenté au nom de la province, et que ladite Commission terminerait sous peu la rédaction de son rapport. Reconnaisant que ledit rapport serait le fruit d'études approfondies faites par des spécialistes et renfermerait sans doute plusieurs renseignements fondamentaux fondés sur des faits, renseignements que tous les intéressés jugeraient peut-être acceptables, nous avons décidé de plus que l'enquête pourrait être facilitée si le Gouvernement de Terre-Neuve présentait d'abord son mémoire, proposition que les deux gouvernements ont accueillie avec empressement.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Après certains retards occasionnés par la tenue d'une élection générale fédérale, la Commission a commencé ses audiences publiques le 22 juillet dans la ville de Saint-Jean (T.-N.) où elle a reçu les mémoires de la province. Le 2 août, les audiences ont été reportées à Ottawa, et les 7 et 8 octobre, on a entendu les représentants du gouvernement du Canada, ce qui a mis fin aux audiences publiques. Par la suite, en poursuivant nos études, nous nous sommes réunis à huis-clos à Ottawa au cours de janvier, mars et mai 1958.

Nous désirons exprimer notre gratitude pour la collaboration que nous ont manifestée les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et pour l'aide qu'eux ou leurs représentants nous ont toujours apportée. Notre tâche a été rendue agréable et nous laisse un souvenir impérissable grâce aux nombreux gestes de courtoisie dont ont fait preuve l'avocat conseil, les conseillers et toutes les autres personnes intéressées à l'enquête.

Nous sommes reconnaissants aux fonctionnaires des ministères du gouvernement fédéral, du Bureau fédéral de la statistique et de l'Imprimerie nationale, qui n'ont pas ménagé leurs efforts en vue de nous aider; aux divers ministères du gouvernement provincial et à leurs fonctionnaires qui se sont efforcés de fournir à la Commission tous les renseignements dont elle avait besoin; aux membres de la Commission royale d'enquête de Terre-Neuve qui ont contribué à la présentation du mémoire concernant la province; au *Board of Trade* de Terre-Neuve qui nous a présenté un mémoire distinct. Nous sommes particulièrement redevables à M. James C. Thompson, conseiller financier du Gouvernement de Terre-Neuve, pour l'étude approfondie et fouillée qu'il a faite de la situation financière de la province, étude qui nous a été d'une valeur inestimable au cours de notre enquête.

Nous désirons également exprimer nos remerciements aux premiers ministres et aux autres membres des cabinets de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard pour les nombreux gestes de courtoisie qu'ils nous ont manifestés et pour l'aide qu'ils nous ont accordée ainsi que les fonctionnaires de leurs divers ministères, aide qui nous a permis de recueillir plusieurs renseignements importants et essentiels aux études comparatives nécessitées par notre travail.

Nous désirons reconnaître l'efficacité du travail accompli par les sténographes d'audience et rendre hommage à notre secrétariat dont tous les membres ont fait preuve de diligence et d'ardeur dans l'accomplissement des tâches qui leur avaient été confiées. Nous désirons citer en particulier M. Abell, le secrétaire de la Commission, qui, outre ses autres tâches administratives, a joué au cours de notre enquête un rôle de premier plan dans les travaux de recherche, les études statistiques et la cueillette et l'analyse des données. Il s'est acquitté de ses importantes fonctions avec un empressement et un savoir-faire dignes d'éloges et a grandement aidé la Commission à mener son travail à bonne fin.

CHAPITRE PREMIER

Tableau d'ensemble du domaine économique

Le nouveau gouvernement de la province de Terre-Neuve, qui a accédé au pouvoir le 1^{er} avril 1949, s'est trouvé, dès le début, aux prises avec des problèmes économiques de grande envergure et de longue date. L'union au Canada s'était faite alors que la vie économique de la population de Terre-Neuve subissait les contre-coups de changements successifs et profonds. La grande dépression de la période des années trente avait eu un effet particulièrement néfaste. Les finances publiques de l'ancien Dominion autonome s'en étaient trouvées paralysées. La Seconde Guerre mondiale a, au cours de son évolution, occasionné un rétablissement économique et une prospérité croissante qui se sont maintenus durant les toutes premières années de l'après-guerre. L'état des finances publiques s'était assez amélioré pour permettre un effort continu en vue d'accroître les services publics tout en accumulant un excédent budgétaire considérable. Dès 1949 cependant, la prospérité à laquelle la guerre avait donné lieu avait commencé à périlcliter. Des signes évidents de fléchissement et d'incertitude économiques se manifestaient de nouveau.

L'admission de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne a coïncidé avec une intensification du chômage et une baisse du revenu. Le jeu des éléments historiques et l'enchaînement des événements ont abouti à une union qui présentait les aspects les plus disparates jamais vus dans l'histoire de la nation canadienne. En 1949, le revenu individuel moyen de la population de Terre-Neuve n'atteignait pas la moitié de celui de la population du reste du Canada et était inférieur d'un tiers à celui de la population des provinces Maritimes. L'écart serait encore plus marqué si on faisait des comparaisons entre les revenus réels. L'économie de Terre-Neuve dépendait du commerce extérieur beaucoup plus que le reste du pays. Cette province était une des régions le plus exposée de l'univers au point de vue économique et le moins capable de se suffire à elle-même. Son économie reposait presque entièrement sur trois industries primaires: la pêche, la forêt et les mines, dont toute la production commerciale devait être vendue à l'extérieur. On avait mis en culture moins d'un tiers pour cent de la superficie de l'île et on n'en tirait qu'un dixième des produits agricoles nécessaires. Quant aux industries secondaires de transformation, elles ne pouvaient offrir d'emploi qu'à trois ou quatre pour cent à peine de la main-d'œuvre rémunérée.

Les principaux aspects économiques et sociaux que présente l'île sont attribuables en grande partie aux circonstances historiques qui ont influé sur l'évolution d'une seule industrie: la pêche. Cette industrie, qui pendant quelques siècles avait été presque la seule source d'activité économique, avait laissé vers 1900 un bizarre héritage de problèmes et de difficultés.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

La population était en majorité éparpillée en petites colonies isolées sur une côte de 6,000 milles. Rares étaient ceux à qui l'industrie offrait de larges moyens d'existence. Il fallait exporter, sur des marchés qui rapportaient peu, la morue salée, qui représentait le produit principal. Le gros des pêcheurs se livraient à un genre de pêche pour laquelle la saison était toujours de courte durée et trop souvent incertaine. En conséquence, l'histoire de l'industrie présente, à peu d'exceptions près, les caractéristiques continues de rendement médiocre, d'insuffisance d'emploi et de pauvreté. Au moment de l'union, il y avait plus d'un quart de siècle que l'industrie de la morue salée périssait. Elle n'avait pu suivre l'évolution de la technique moderne et elle traînait de l'arrière sur ses principaux concurrents étrangers. Ces faiblesses ont été accentuées sensiblement par les problèmes du change après la guerre, dont a particulièrement souffert la partie méridionale de l'Europe qui constituait depuis longtemps le principal débouché de Terre-Neuve. En 1949 cependant, la pêche où, dans une proportion d'un sur quatre, les travailleurs cherchaient à gagner leur pain, restait la plus grande industrie du point de vue du travail rémunéré.

Depuis un bon nombre d'années le gouvernement de Terre-Neuve s'était employé avant tout à trouver d'autres domaines où les avantages se substitueraient à ceux de la pêche, qui sont insuffisants et diminuent. Pour y arriver, les gouvernements avaient engagé leur crédit et une bonne partie de leurs recettes. L'exploitation des ressources forestières et minérales a fait un progrès notable au cours des décennies 1920 et 1940, mais cette expansion n'a jamais pu parer complètement à l'insuffisance continue de travail et à la faible production qui caractérisent l'industrie principale de l'île. Le soin de trouver une solution à ce problème fondamental n'a pas cessé d'être la première et la plus urgente préoccupation du gouvernement lorsque Terre-Neuve est devenue une province canadienne.

Les dispositions financières de l'Union avaient ouvert large la voie à un recommencement. Le nouveau gouvernement provincial est entré en fonctions pour ainsi dire sans aucune dette et avec 40 millions de dollars dans ses coffres. Cette somme appréciable était destinée à l'amélioration des services publics et à l'expansion économique. Toutefois, en abordant cette tâche, il avait fallu affronter divers obstacles sérieux. A l'encontre des autres provinces, Terre-Neuve n'avait pas bénéficié des avantages des initiatives hardies que le gouvernement fédéral avait prises depuis plus de quatre-vingts ans pour aider la mise en valeur du pays et favoriser l'expansion de son économie. Terre-Neuve s'était trouvée en marge de cette vaste organisation nationale que représentent les moyens de transport, les services très étendus du gouvernement et les nombreuses mesures visant à aider les diverses régions et l'industrie. Terre-Neuve n'avait pas de réseau moderne de transport. Dans la plus grande partie de la région peuplée, il n'existait pas de chemins; quant au reste de l'île, quelques milles de route seulement répondaient aux exigences modernes. Les ressources naturelles n'avaient pas été inventoriées et étaient restées en grande

Ensemble du domaine économique

partie inexplorées. On avait fait très peu de recherches approfondies. Quant aux problèmes relatifs à l'exploitation des ressources et à l'organisation de la vente, on s'y était peu arrêté, ou pas du tout, même dans le domaine de la pêche.

“La pauvreté a été depuis longtemps l'apanage de Terre-Neuve; à cause de cette pauvreté les services publics ont été négligés*.” La faiblesse des services publics se manifestait d'une façon notable par le manque de capital d'immobilisations dans le domaine social et par le stade peu avancé qu'avaient atteint les services sociaux. A l'exception de Saint-Jean et de quelques autres localités, l'organisation municipale et les services de ville manquaient dans la province. A cet égard, Terre-Neuve était à peu près au même point que les provinces Maritimes vers 1867. Le pourcentage des maisons qui bénéficiaient du service d'eau et d'égout correspondait à environ un tiers du pourcentage correspondant au Canada. Le taux de la mortalité et celui de la maladie étaient beaucoup plus élevés que ceux de toute autre province du Canada, ce qui laissait deviner, entre autres choses, une insuffisance profonde des services d'hygiène. Dans le domaine de l'instruction, les moyens matériels disponibles n'étaient pas en général suffisants.

Dans un tel état de choses, favoriser l'expansion économique était une tâche onéreuse, ardue et lente. Pour arriver à moderniser l'industrie de la pêche, il a fallu réunir plusieurs petites colonies éparpillées afin de former des agglomérations plus denses, mais moins nombreuses. Un pareil programme ne pouvait être exécuté qu'à la condition d'avoir *a)* les moyens de transport, *b)* les capitaux voulus pour améliorer les méthodes de pêche, et fournir le matériel de conditionnement, le logement et les installations nécessaires à la collectivité, et *c)* des personnes qui s'y connaissent en matière d'entreprise et d'administration. Ces éléments essentiels étaient insuffisants ou manquaient totalement. Ce qui empêchait l'activité économique de s'étendre à différents domaines et l'entreprise privée de contribuer davantage à la mise en valeur des ressources naturelles, c'était l'insuffisance de renseignements et les frais généraux élevés qu'il fallait supporter, parce que les installations fondamentales et les services gouvernementaux manquaient.

L'obligation devant laquelle on se trouvait d'améliorer les services sociaux, hygiéniques et éducatifs réclamait une large part des recettes de la province. Ce fardeau financier a toujours constitué un obstacle à l'amélioration économique pourtant nécessaire. Dans ces circonstances, le gouvernement provincial a eu recours à des raccourcis. Un effort intensif a été fait afin de multiplier rapidement les occasions d'emploi en implantant, avec l'aide de prêts et de crédits consentis par le gouvernement de la province, des établissements manufacturiers de l'industrie secondaire. L'aide financière a également porté sur la construction d'un certain nombre

*Mémoire présenté par la province de Terre-Neuve à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1955, p. 119.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

d'usines pouvant servir à la transformation locale des ressources naturelles. Des sommes énormes ont été avancées afin de multiplier rapidement les installations de conditionnement du poisson. La mobilisation immédiate de ces capitaux s'est accomplie, dans une très large mesure, aux dépens des installations et des services fondamentaux dont l'expansion s'en est trouvée ralentie. En présence des problèmes pressants d'embauchage, on a pensé apparemment qu'on n'avait pas le temps d'attendre des résultats plus échelonnés mais plus durables. Dans le cas présent, ces mesures ont été couronnées de succès divers et quelquefois même transitoires.

En ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles, on a essayé de découvrir une méthode qui permettrait de contourner rapidement les obstacles que constituaient pour l'entreprise privée les frais généraux élevés et la pénurie de renseignements. Cette tentative, qui n'était pas la première du genre, comprenait des accords spéciaux et étendus, conclus avec des groupes privés, et portant sur des concessions. On a eu recours à ces ententes espérant qu'elles donneraient lieu à de nouvelles occasions d'emploi avantageuses et qu'elles libéreraient le gouvernement de la nécessité immédiate de faire de grandes dépenses. Dans le cas présent, parce qu'on visait à des résultats rapides, il a fallu, d'une part, recourir à des initiatives qui permettaient sans délai l'exploration et l'inventaire des ressources naturelles et, d'autre part, accorder des concessions où il n'était tenu aucun compte des occasions que le gouvernement aurait eues plus tard d'en tirer un revenu. La prospection s'en est trouvée stimulée et des travaux préliminaires ont été entrepris, mais on attend encore des résultats tangibles.

Les problèmes légués par le passé et les restrictions dont était frappée dans la pratique l'initiative du gouvernement provincial ont créé nombre d'obstacles sérieux qui ont entravé la marche rapide de l'essor économique. Néanmoins, au cours de la période allant de 1949 à 1956, l'économie de Terre-Neuve a entraîné un redressement notable et a contribué à rehausser le niveau de vie. Entre autres, les modifications qu'il a fallu faire au début, afin d'adapter l'économie de l'île dans le cadre de la Confédération canadienne déjà établi dans le reste du pays, ont été exécutées plus facilement qu'on aurait espéré. Au cours de ces sept années, le taux d'accroissement de la population a été l'un des plus élevés de l'histoire de Terre-Neuve. Il se comparait au taux rapide d'accroissement en ce qui concerne le pays en général et était deux fois plus élevé que celui des provinces Maritimes. Pour la première fois depuis nombre d'années, Terre-Neuve a été capable de maintenir intact l'indice d'accroissement naturel de sa population, tandis que celui de la population des provinces Maritimes a fléchi considérablement. L'accroissement de la population de Terre-Neuve a coïncidé avec l'intensification de la production et l'augmentation du revenu moyen par tête, qui ont suivi le rythme rapide de l'essor de cette même moyenne au pays.

Ensemble du domaine économique

Au cours de la période qui s'étend de 1949 à 1956, près de 10,000 personnes ont abandonné la pêche pour chercher ailleurs un emploi plus rémunérateur. Grâce à l'aide des gouvernements fédéral et provincial, on a amélioré de façon marquée les techniques et le matériel de pêche. Les efforts qu'on a faits en vue de tirer de la pêche un produit de meilleure qualité, destiné à des débouchés plus avantageux, ont été couronnés de succès. La production de poissons de fond congelés a plus que doublé, si bien qu'à la fin de ces sept années Terre-Neuve fournissait la moitié de toutes les importations des États-Unis en ce qui concerne cette denrée. Ainsi l'industrie dépendait beaucoup moins de la production de morue salée et des débouchés peu sûrs qu'elle offrait.

Les industries forestière et minérale ont fait des progrès notables et ont permis à un plus grand nombre de travailleurs de gagner davantage. La valeur de la production forestière a augmenté de plus de la moitié. De vastes capitaux ont été consacrés à l'exploitation des mines existantes afin d'en accroître la productivité et le rendement. Au Labrador, d'importants gisements de fer ont atteint le stade de production, tandis qu'on a continué les travaux visant à mettre en valeur plusieurs gîtes de minéraux divers.

La mise en œuvre des services sociaux du gouvernement fédéral, qui a suivi l'Union, a contribué dans une large mesure à faire disparaître la menace de la pauvreté et à augmenter, tout en le stabilisant, le revenu des groupes dont les salaires étaient inférieurs. On a élargi et rendu plus facilement accessibles à la population éparpillée les services hygiéniques et autres financés par la province. On a sensiblement amélioré les régimes hygiénique et alimentaire. En 1956, les paiements dits "transferts" qui ont été versés aux particuliers par les gouvernements fédéral et provincial représentaient 16 p. 100 de l'ensemble des revenus personnels disponibles à Terre-Neuve, en comparaison de 9 p. 100 dans le cas du Canada tout entier.

L'accroissement des revenus plus faibles et l'assistance dont ils ont été l'objet, de même que la hausse des salaires en général, ont eu pour effet de stimuler les différentes branches du commerce et des services. L'indice de l'embauchage, en ce qui concerne le commerce, a monté de 14 p. 100 de 1951 à 1956.

Entre autres améliorations, il y a l'essor notable et permanent qu'à connu la structure économique fondamentale de Terre-Neuve. Toutefois, il faut signaler le rôle important qu'ont joué certains éléments spéciaux et transitoires. Ce qui a le plus, et de beaucoup, influé sur l'économie, c'est l'essor rapide qui s'est manifesté dans le domaine de la construction. L'indice de l'embauchage s'y est élevé, de 100 en 1949, à 802 en 1953 et à 534 en 1956. Ces augmentations surprenantes sont attribuables surtout aux occasions magnifiques qu'ont fait naître l'expansion de bases militaires importantes, les aéroports et, à un moindre degré, la mise en valeur des ressources minérales et forestières. C'est l'industrie de la cons-

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

truction qui a contribué le plus à absorber la main-d'œuvre qui augmentait rapidement en nombre et les milliers de pêcheurs qui ont abandonné leur métier.

Les bases militaires ont joué un rôle de premier plan dans la protection de l'Amérique du Nord et du monde libre, mais à cause de leur nature même, elles ont relativement peu favorisé la productivité économique. L'embauchage de la main-d'œuvre locale et les dépenses auxquels ont donné lieu l'exploitation et l'entretien des installations militaires ont été considérables et importants, mais l'un et l'autre éléments ont été exposés aux aléas inévitables que comportent les exigences et les plans changeants du domaine militaire.

Le fait qu'au cours des dernières années on dépendait énormément de l'industrie de la construction a introduit un nouvel élément d'instabilité. Même aux meilleurs jours, la construction est une industrie essentiellement saisonnière. En conséquence, le chômage et le manque d'emploi saisonniers sont demeurés des problèmes sérieux et une cause importante du faible niveau du revenu annuel. De plus, l'activité du domaine de la construction est sujette à des écarts prononcés qui correspondent à l'état des affaires et à l'évolution des marchés, dans la mesure où l'un et l'autre influent sur une économie d'exportation. Tout au long de la période allant de 1949 à 1956, l'ampleur des programmes de construction à Terre-Neuve, soit pour fins militaires, soit pour la mise en valeur des ressources, a d'année en année, commandé l'activité économique plus qu'en toute autre partie du Canada.

Ont figuré parmi les programmes de construction les dépenses considérables que le gouvernement provincial a faites pour des entreprises industrielles ayant trait à l'expansion économique, pour des routes, des travaux municipaux, l'éducation et les services d'hygiène. Toutefois, les dépenses en immobilisations dans le domaine social ont servi en grande partie à accommoder ce dernier au régime rapide de croissance de la population. Quant au niveau et aux normes des services, les améliorations vraiment marquantes ont été peu nombreuses. Les carences du temps passé n'ont guère été comblées. Les installations que nécessitent la plupart des services n'atteignent pas les normes qu'on rencontre dans les autres provinces. Ce que Terre-Neuve a dépensé par tête pour l'éducation en 1955 est d'environ 20 p. 100 inférieur à ce qu'a déboursé la Nouvelle-Écosse. Le réseau routier demeure lamentablement insuffisant et n'appartient presque plus à l'époque de perfectionnement et d'avenir prometteur que connaît le transport motorisé. Malgré sa population plus clairsemée et beaucoup moins dense, Terre-Neuve possède un réseau de routes carrossables dont la longueur en moyenne par tête de population représente seulement la moitié environ de la moyenne correspondante dans les provinces Maritimes. La qualité des routes est inférieure également. Le tronçon terre-neuvien de la route transcanadienne est parachevé dans une proportion qui ne dépasse par le quart du coût prévu. Il n'existe aucune sorte de route

Ensemble du domaine économique

transprovinciale. La plupart des nombreuses petites colonies de la province ne sont pas encore accessibles par route.

L'insuffisance du réseau routier constitue, de nos jours, l'un des principaux obstacles à l'expansion économique et aux améliorations sociales. Du point de vue économique, cette infériorité fondamentale nuit sérieusement à une concentration plus avantageuse de la population; elle entrave la mise en valeur des ressources naturelles, augmente les frais de distribution, restreint la diversification de l'industrie et retarde l'essor des entreprises locales. Du point de vue social, le manque de routes accroît sensiblement ce qu'il en coûte pour assurer un niveau nécessaire et souhaitable de services publics et il en multiplie les difficultés inhérentes. Bref, Terre-Neuve doit envisager des travaux pressants de modernisation, mais n'a pas les moyens modernes de transport et de communication.

Les augmentations notables de production et de revenu, dont Terre-Neuve a été témoin ces dernières années, n'ont pas diminué d'une façon appréciable les inégalités qui existaient jadis avec le reste du pays. Au cours de l'année 1956 qui a été généralement prospère, le revenu individuel moyen par tête, compte tenu de la différence du coût de la vie, s'élevait quand même à un peu moins que la moitié de la moyenne canadienne et était d'un tiers environ inférieur à la moyenne des provinces Maritimes. Cette comparaison des moyennes a pour effet, cependant, de faire perdre de vue certains écarts importants au sein même de Terre-Neuve. Tandis que le régime des salaires dans les industries forestière et minière de Terre-Neuve se compare à celui des mêmes industries ailleurs au pays, le revenu net de la plupart des pêcheurs est resté à quelques centaines de dollars par année. La moyenne du revenu par tête à Terre-Neuve se ressent du nombre plus restreint d'occasions d'emploi pour les femmes et du fait que la proportion de la population qui a atteint l'âge de travailler est sensiblement moins élevée qu'ailleurs au Canada. En 1956, 41 p. 100 de la population de Terre-Neuve n'avaient pas atteint l'âge de 15 ans, tandis que dans l'ensemble du pays, la proportion était de 32 p. 100. En 1956, le nombre de personnes par famille à Terre-Neuve était de 4.6, tandis qu'il était de 3.9 en Nouvelle-Écosse et de 3.8 au Canada en général. Comme à Terre-Neuve le nombre des enfants est en proportion plus élevé, il s'ensuit que le revenu relatif par tête est sensiblement modifié, de même que le coût de l'instruction et des services sociaux et les facultés contributives de la population.

Les provinces et les régions dont se compose la fédération canadienne présentent une expansion économique très variée; il en est de même des richesses et des revenus. Terre-Neuve se trouve bien au bas de l'échelle sous presque tous les aspects. On ne peut cependant pas se fonder sur cet état de choses pour mesurer ce qu'apportent à la nation canadienne la population de Terre-Neuve et ses ressources. Il n'est pas nécessaire de démontrer par le détail l'importance, au point de vue national, du recul de la frontière géographique jusqu'à l'extrême limite sur l'océan Atlantique

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

et la portée de cet événement historique sur l'aviation et la défense du Canada. L'union parachevée en 1949 a ajouté au commerce d'exportation du pays une autre région qui exporte beaucoup. La production de Terre-Neuve est exportée dans une plus forte proportion que celle de toute autre province. Grâce à la politique du Canada en matière de commerce, de transport et de fiscalité, ces recettes de l'exportation sont venues augmenter, en s'ajoutant à celles des autres régions d'exportation, le pouvoir d'achat auquel sont attribuables, pour une bonne part, l'essor et la prospérité des centres industriels et commerciaux du pays. Cette nouvelle source d'activité commerciale a aidé à affermir le noyau de l'économie nationale. L'annexion du Labrador au territoire canadien a aussi donné accès à une autre région riche en minéraux et en énergie hydraulique. Le Labrador a déjà commencé à remplir le rôle essentiel que toutes les régions inexploitées ont joué dans l'histoire de l'expansion économique du pays.

Étant donné que Terre-Neuve dépend beaucoup d'industries d'exportation spécialisées, et à cause de ses vastes régions inexploitées, cette province est à la merci d'éléments extérieurs, sur lesquels elle a peu ou pas d'influence. L'économie de Terre-Neuve a été et continue d'être très vulnérable. Souvent dans le passé, cet état de choses a été pour plusieurs une cause de privations et, quelquefois, de ruine financière. Depuis 1949, les services et autres programmes du gouvernement fédéral ont atténué sensiblement les perturbations économiques et sociales inhérentes à pareille vulnérabilité. C'est là en effet ce que l'Union a produit de remarquable et de plus profitable. Toutefois, le gouvernement provincial voit sa puissance d'action en face des conséquences de l'adversité et des problèmes plus fondamentaux et d'une plus grande portée, que suscite l'expansion économique, sérieusement paralysée par la pénurie extrême de capital d'immobilisations du domaine social, par les dépenses élevées qu'occasionne l'éparpillement de la population et par les insuffisances et les difficultés héritées du passé. Les ressources incontestables que représentent la population et les richesses naturelles font contraste avec les moyens locaux dont on dispose pour favoriser un rythme souhaitable d'amélioration économique et sociale.

CHAPITRE II

Examen de la situation financière de la province

Les dispositions financières en vertu desquelles la province de Terre-Neuve a vu le jour le 1^{er} avril 1949 sont définies dans les Conditions de l'Union. Ces dispositions sont les suivantes:

Conditions financières

Dette

23. Le Canada assumera et assurera le service et le remboursement des valeurs émises ou à émettre sur la garantie de Terre-Neuve en conformité du *Loan Act 1933*, de Terre-Neuve et prendra à son compte le fonds d'amortissement établi en vertu de la même loi.

Excédent financier

24. (1) Dans la présente clause, l'expression «excédent financier» signifie les soldes inscrits au crédit du Trésor de Terre-Neuve à la date de l'Union (moins les sommes qui peuvent être requises pour acquitter des comptes payables à la date de l'Union à l'égard de crédits affectés aux services publics) ainsi que tous deniers publics ou revenus publics (y compris les prêts et avances mentionnés dans la clause vingt-cinq) concernant toute matière, chose ou période antérieure à la date de l'Union, recouvrés par le gouvernement de la province de Terre-Neuve après la date de l'Union.

(2) Terre-Neuve conservera son excédent financier sous réserve des conditions suivantes:

- a) Un tiers de l'excédent devra être mis de côté au cours des huit premières années à compter de la date de l'Union et déposé auprès du gouvernement du Canada pour n'être retiré par le gouvernement de la province de Terre-Neuve que dans la mesure nécessaire pour acquitter les dépenses imputables sur le compte courant, destinées à faciliter la continuation et l'amélioration des services publics de Terre-Neuve, et toute portion de ce tiers de l'excédent demeurant indépensée à la fin de la période de huit ans sera mise, sans la restriction qui précède, à la disposition de la province de Terre-Neuve;
- b) Le gouvernement de la province de Terre-Neuve disposera des deux autres tiers de l'excédent pour la mise en valeur des ressources et pour l'établissement ou l'expansion des services publics dans la province de Terre-Neuve; et
- c) Aucune partie de l'excédent ne devra servir à subventionner la production ou la vente de produits de la province de Terre-Neuve en concurrence déloyale avec des produits semblables d'autres provinces du Canada, mais rien dans le présent alinéa n'empêchera la province de Terre-Neuve d'aider l'industrie en lui prêtant, à des conditions raisonnables, des sommes destinées à son expansion, ou au moyen de services administratifs provinciaux ordinaires.

(3) Dans l'année qui suivra la date de l'Union, le gouvernement de la province de Terre-Neuve aura le droit de déposer auprès du gouvernement du Canada la totalité ou une partie quelconque de son excédent financier détenu en dollars et de toucher à cet égard, le trente et un mars et le trente septembre de chaque

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

année, un intérêt de deux et cinq huitièmes pour cent l'an, pendant une période maximum de dix ans à compter de la date de l'Union, sur le solde minimum restant à rembourser à toute époque pendant le semestre qui précède le versement de l'intérêt.

Prêts

25. (1) La province de Terre-Neuve conservera ses intérêts dans tous les prêts ou avances de fonds publics consentis par le gouvernement de Terre-Neuve avant la date de l'Union et toutes les valeurs qui en découlent ou s'y rattachent.

(2) A moins qu'il ne soit autrement convenu par le gouvernement du Canada, le paragraphe premier de la présente clause ne s'appliquera pas aux prêts ou avances se rapportant à des ouvrages, biens ou services absorbés par le Canada conformément à la clause trente et un ou à la clause trente-trois.

Subventions

26. Le Canada versera à la province de Terre-Neuve les subventions suivantes:

- a) Une subvention annuelle de \$180,000 et une subvention annuelle égale à 80 cents par habitant de la province de Terre-Neuve (dont la population est établie à 325,000 âmes jusqu'au premier recensement décennal tenu après la date de l'Union), sous réserve d'une augmentation la rendant conforme à l'échelle de subventions prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907, pour les fins locales de la province et pour le soutien de son gouvernement et de sa législature, mais en aucune année les sommes payables en vertu du présent alinéa ne devront être inférieures à celles qui seront payables la première année après la date de l'Union; et
- b) Une subvention annuelle additionnelle de \$1,100,000 payable pour des fins semblables aux diverses subventions et allocations annuelles fixes que prévoient, à l'occasion, les lois du Parlement du Canada pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, ou l'une quelconque d'entre elles, en raison des problèmes particuliers que créent pour la province de Terre-Neuve sa situation géographique et sa population clairsemée.

Accord fiscal

27. (1) Immédiatement après la date de l'Union, le gouvernement du Canada offrira au gouvernement de la province de Terre-Neuve de conclure un accord fiscal ayant pour objet la location au gouvernement du Canada des domaines fiscaux concernant l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu des corporations, la taxe sur les corporations et les droits successoraux.

(2) L'offre prévue à la présente clause sera semblable aux offres faites à d'autres provinces en vue de conclure des accords fiscaux, les changements nécessaires devant y être effectués afin d'adapter l'offre aux circonstances découlant de l'Union, sauf que l'offre en question stipulera que l'accord pourra être conclu soit pour un nombre d'années financières se terminant à la fin de l'année financière en 1952, comme dans le cas d'autres provinces, soit pour un nombre d'années financières se terminant à la fin de l'année financière en 1957, au choix du gouvernement de la province de Terre-Neuve; mais si le gouvernement de la province de Terre-Neuve accepte cette dernière proposition, il sera convenu dans l'accord que la conclusion subséquente d'un accord fiscal par le gouvernement du Canada et toute autre province ne donnera au gouvernement de la province de Terre-Neuve aucun droit à une modification des clauses de son accord.

(3) L'offre du gouvernement du Canada prévue par la présente clause pourra être acceptée par le gouvernement de la province de Terre-Neuve dans les neuf mois qui suivront la date de l'offre, mais si cette dernière n'est pas ainsi acceptée, elle deviendra alors périmée.

Situation financière de la province

(4) Le gouvernement de la province de Terre-Neuve ne pourra être tenu, aux termes d'un accord conclu en conformité de la présente clause, de prélever d'une personne ou corporation quelconque un impôt incompatible avec les dispositions de tout contrat passé avec ladite personne ou corporation avant la date de l'accord et alors en vigueur.

(5) Si la province de Terre-Neuve conclut un accord fiscal en conformité de la présente clause, les subventions payables en vertu de la clause vingt-six seront, comme dans le cas de subventions semblables à d'autres provinces, comprises dans le calcul des versements stipulés dans l'accord fiscal.

Subventions transitionnelles

28. (1) Pour faciliter à Terre-Neuve son accession au statut de province du Canada et l'expansion par la province de Terre-Neuve de ses services de recettes, le Canada payera à cette dernière, chaque année durant les douze premières années qui suivront la date de l'Union, une subvention transitionnelle selon le barème suivant, le paiement annuel devant être effectué en versements trimestriels égaux commençant le premier avril, savoir:

Première année	\$6,500,000
Deuxième année	6,500,000
Troisième année	6,500,000
Quatrième année	5,650,000
Cinquième année	4,800,000
Sixième année	3,950,000
Septième année	3,100,000
Huitième année	2,250,000
Neuvième année	1,400,000
Dixième année	1,050,000
Onzième année	700,000
Douzième année	350,000

(2) Le gouvernement de la province de Terre-Neuve aura le droit de laisser en dépôt auprès du gouvernement du Canada une portion quelconque de la subvention transitionnelle pendant les huit premières années, avec faculté de retirer ce dépôt entièrement ou partiellement pendant toute année subséquente et, le trente et un mars et le trente septembre de chaque année, de toucher, relativement à tout montant ainsi laissé en dépôt, un intérêt de deux et cinq huitièmes pour cent l'an durant une période maximum de dix ans à compter de la date de l'Union sur le solde minimum non encore versé à toute époque pendant le semestre qui précède le paiement de l'intérêt.

Nouvel examen de la situation financière

29. Vu la difficulté de prédire avec une suffisante exactitude les conséquences financières qu'amène pour Terre-Neuve le fait de devenir une province du Canada, le gouvernement du Canada désignera, dans les huit années qui suivront la date de l'Union, une Commission royale qui sera chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Le gouvernement de la province de Terre-Neuve disposait, au moment de son entrée en fonction, d'une encaisse excédentaire de \$40,300,000, qui pouvait être utilisée pour l'établissement, l'expansion et l'entretien des services publics et pour la mise en valeur des ressources, conformément aux dispositions de la clause 24 des Conditions de l'Union. En outre, la province avait conservé ses intérêts dans des prêts antérieurs à l'Union et dans d'autres actifs financiers ayant au 31 mars 1949 une valeur comptable de 11 millions, dont \$4,500,000 ont subséquemment été réalisés. Le montant net de la dette terre-neuvienne assumée par le Canada, en vertu de la clause 23, était de \$47,600,00. Le solde de la dette nette, directe ou indirecte, impayé au 31 mars 1949, d'un montant de \$10,300,000, est resté à la charge du gouvernement provincial. Ce montant comprenait une dette nette directe, consolidée, de \$4,200,000 et une dette indirecte de \$6,100,000 découlant d'une garantie de titres de la *Bowaters (Newfoundland) Pulp and Paper Mills Limited*; cette dernière dette a été depuis entièrement rachetée par la société lors de l'échéance.

Antérieurement à l'Union, le gouvernement de Terre-Neuve tirait presque les trois cinquièmes de ses revenus des droits de douane et d'accise. Lors de l'établissement de la province, ces sources de revenu ont passé au gouvernement fédéral et la province a commencé à exister avec un régime de recettes élémentaire et très limité. Ce sont surtout les paiements du gouvernement fédéral, versés au titre de l'accord en matière de location des domaines fiscaux, des subventions statutaires et des subventions transitionnelles spéciales accordées aux termes des conditions financières de l'Union, qui ont comblé le vide. Toutefois, la première année a été marquée par un déficit considérable, qui a été comblé par l'excédent accumulé. Au cours de la première année financière, l'ensemble des paiements versés par le gouvernement fédéral constituait plus des trois quarts de tout le revenu provincial. Ce pourcentage est à rapprocher de celui des paiements que le gouvernement fédéral verse aux provinces Maritimes et qui représentent moins des deux cinquièmes du revenu de ces provinces.

De plus, parce que les institutions municipales y sont très peu développées, il a fallu à Terre-Neuve appliquer des revenus provinciaux à des services dont le coût en d'autres provinces est généralement soldé au moyen de taxes municipales. Durant la première année financière qui a suivi l'Union, l'ensemble du revenu net, provincial et municipal, provenant de sources provinciales, s'est élevé dans la province de Terre-Neuve à \$15 *per capita*, comparativement à \$57 dans les provinces Maritimes. Si on y ajoute les paiements fédéraux, l'ensemble des revenus qui étaient disponibles à Terre-Neuve pour des fins provinciales ou municipales représentait \$54 *per capita*, comparativement à \$79 dans les provinces Maritimes.

Les alinéas précédents exposent les points importants de la situation financière dans laquelle se trouvait le gouvernement provincial de Terre-Neuve au début de l'Union. Les étapes parcourues de 1949 à 1957 sont

Situation financière de la province

expliquées en détail dans les annexes I, II et V. La tendance provinciale des revenus et des dépenses de la province et des municipalités est indiquée dans le tableau ci-dessous:

Recettes et dépenses nettes de la province et des municipalités pour les années financières au 31 décembre le plus rapproché

Nettes—Ordinaires								
Provinciales		Municipales		Provinciales et municipales combinées		Dépenses en immobilisations		
Rec.	Dép. ¹	Rec.	Dép. ¹	Rec.	Dép. ¹	Pro- vinciales ²	Muni- cipales	
(millions de dollars)				(dollars <i>per capita</i>)		(millions de dollars)		
1949	17.4	21.0	1.1	1.0	54	63	4.9	1.3
1950	21.0	20.7	1.3	1.3	63	62	6.7	.6
1951	25.2	23.9	1.9	1.2	74	69	5.9	.8
1952	31.7	24.7	2.2	1.5	90	70	4.1	1.3
1953	31.6	27.2	2.5	1.8	88	75	4.7	1.2
1954	32.9	31.0	2.8	1.9	90	83	8.5	1.9
1955	33.5	33.4	3.0	2.1	89	87	9.0	1.8
1956	36.8	35.5	3.7	2.7	97	91	8.8	3.3

¹ Ne comprend pas le rachat de la dette ni les subventions d'immobilisations pour les écoles et les hôpitaux.

² Comprend les subventions d'immobilisations pour les écoles et les hôpitaux.

Un aspect notoire des finances publiques de Terre-Neuve, tout au cours des années 1949 à 1956, est la part relativement minime que représentent les dépenses municipales. Presque toute l'augmentation dans les déboursements a été une charge directe pour le gouvernement provincial. L'ensemble des dépenses ordinaires assumées par la province a augmenté de près de 70 p. 100 entre 1949 et 1956, et d'environ 40 p. 100 sur une base *per capita*. La différence a été considérable entre le taux d'accroissement des dépenses ordinaires à l'égard des divers services provinciaux: l'augmentation *per capita* pour les services d'hygiène a été de la moitié environ; pour l'éducation, les transports et les ressources naturelles, les trois quarts environ; pour l'administration générale, un peu plus du tiers. Le coût *per capita* des services provinciaux de bien-être a diminué. Toutefois, si on considère l'augmentation des frais au cours de la période, par suite de la hausse des traitements, des salaires et des prix, les augmentations dans les déboursements réels, *per capita*, pour les services provinciaux ont été beaucoup moindres. De fait, si on tient compte, comme il convient, de la hausse des frais, le total des dépenses provinciales, *per capita*, imputées sur le compte ordinaire n'indique aucune augmentation importante entre 1949 et 1956.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Dépenses ordinaires nettes de la province, per capita, pour certains services¹, en dollars constants de 1956

—	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	(millions de dollars)							
Hygiène et hospitalisation	17.20	16.54	19.03	18.04	18.73	18.04	18.79	18.77
Éducation.....	18.60	18.12	18.23	18.62	18.69	19.90	20.24	19.69
Transports et communications.....	8.17	7.85	8.98	8.00	8.58	9.38	9.86	10.67
Autres dépenses (à l'exception des versements de bien-être aux particuliers et des charges afférentes à la dette).....	20.36	20.16	19.88	19.69	21.04	19.75	21.24	22.16

¹ A l'exclusion des subventions fédérales. Pour le total des déboursements à l'égard de ces services, se reporter au tableau 10 de l'annexe I.

Les dépenses et les subventions d'immobilisations du gouvernement provincial au chapitre des routes, des hôpitaux, des écoles, des édifices publics, etc., de 1949 à 1956, varient entre 4 millions et 9 millions de dollars par année et s'élèvent à une moyenne de 6.6 millions de dollars par année. Après avoir pourvu aux besoins accrus d'une population qui a augmenté de près d'un quart au cours de la période, il restait assez peu sur des ressources aussi restreintes pour remédier aux lacunes antérieures et pour améliorer les normes. A l'exception d'une seule année, les recettes ordinaires ont été insuffisantes pour couvrir les dépenses et les subventions d'immobilisations.

Le trait le plus significatif de la période de 1949 à 1956 fut l'augmentation des recettes provenant de sources de revenu provinciales, de la proportion d'un peu moins d'un quart à un peu plus de la moitié du total des recettes ordinaires dont dispose la province.

Recettes ordinaires nettes Années financières au 31 décembre le plus rapproché

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	(En millions de dollars.)							
Taxe de vente générale.....	—	.7	3.2	4.5	5.7	6.3	6.7	7.8
Taxe sur l'essence et immatriculation des autos.....	1.4	1.8	2.1	2.6	3.1	3.7	4.6	5.4
Régie des alcools.....	1.8	2.2	2.5	2.8	3.1	3.1	3.2	3.8
Ressources naturelles.....	.6	.4	.7	.8	.5	.3	.4	.8
Autres sources provinciales de revenu.....	.3	.6	.8	.9	.8	1.2	1.2	1.2
Total du revenu de source provinciale.....	4.1	5.7	9.3	11.6	13.2	14.6	16.1	19.0
Versements du gouvernement fédéral.....	13.3	15.3	15.9	20.1	18.4	18.3	17.4	17.8
Total du revenu provincial net ordinaire.....	17.4	21.0	25.2	31.7	31.6	32.9	33.5	36.8
Revenu municipal net.....	1.1	1.2	1.6	2.0	2.3	2.5	2.8	3.3
Revenu provincial et municipal.....	18.5	22.2	26.8	33.7	33.9	35.4	36.3	40.1

Situation financière de la province

L'accroissement des revenus provinciaux tient, dans une large mesure, à l'adoption, au début de la période, d'une taxe générale de vente au détail et à une imposition plus élevée sur les véhicules motorisés. Outre ces taxes et le rendement sans cesse croissant de la régie des alcools, aucune autre source de revenu n'a produit de recettes importantes. L'un des traits notables du régime fiscal de la province est l'éventail étroit des sources de revenu. L'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et les droits de succession ont été loués au gouvernement fédéral aux termes des accords en matière de location des domaines fiscaux. Le revenu provenant des ressources naturelles a été considérablement restreint par suite des exemptions d'impôt découlant des accords qu'on avait conclus avec les sociétés pour en encourager l'expansion. Le manque de routes limitait les revenus provenant éventuellement des véhicules motorisés. Dans les circonstances, la taxe générale de vente au détail de 3 p. 100 est devenue le facteur dominant de l'accroissement du revenu du gouvernement provincial. Parce qu'on dépendait dans une grande mesure du rendement de cet impôt, cette taxe frappe une grande variété de transactions, y compris, en majeure partie, l'acquisition des nécessités de la vie.

En outre, au cours de toute la période, le revenu provincial a dû subvenir à la fois aux frais des services provinciaux et à la presque totalité du coût des services locaux. Pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1957, les taxes municipales perçues ne constituaient dans leur ensemble que 8 p. 100 du revenu provincial et du revenu municipal combinés. Au cours de la même année, les taxes municipales perçues représentaient dans les provinces Maritimes 30 p. 100 du revenu provincial et du revenu municipal réunis.

Les paiements versés par le gouvernement fédéral au titre des accords en matière de location des domaines fiscaux, des subventions statutaires et des subventions transitionnelles ont continué de constituer une part importante, bien que décroissante, de l'ensemble des revenus provinciaux. Les paiements versés au titre des accords en matière de location des domaines fiscaux ont augmenté de \$7,200,000 qu'ils étaient en l'année financière terminée le 31 mars 1951 (première année financière où fut reçu le plein paiement annuel) à 14 millions de dollars en l'année financière terminée le 31 mars 1957, mais, au cours de la même période, la subvention transitionnelle versée aux termes des conditions financières de l'Union est tombée de \$6,500,000 à \$2,250,000. L'ensemble des paiements du gouvernement fédéral constituait 73 p. 100 de tout le revenu provincial net, pendant l'année financière terminée le 31 mars 1951, et 48 p. 100, pendant l'année financière terminée le 31 mars 1957. Au cours de ces deux années, les paiements fédéraux versés au gouvernement de Terre-Neuve représentaient respectivement \$44 et \$43 *per capita*, tandis qu'au cours des mêmes années les paiements fédéraux versés aux provinces Maritimes représentaient \$21 et \$35.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Pour toute la période écoulée depuis le 1^{er} avril 1949 jusqu'au 31 mars 1957, le total des revenus inscrits au compte ordinaire a été de \$1,100,000 de moins que les dépenses ordinaires (y compris les versements au fonds d'amortissement). En 1952, 1953, 1954 et 1955, le compte ordinaire accusait un excédent, tandis qu'il accusait un déficit pendant les années financières terminées en 1950, 1951, 1956 et 1957. Au cours de chacune des trois dernières années financières, compte tenu du résultat prévu de l'année financière se terminant le 31 mars 1958, les déficits sur le compte ordinaire ont été d'un ordre croissant et se sont élevés respectivement à 2 millions, à \$2,400,000 et au chiffre estimatif de \$4,500,000. En d'autres termes, au cours des trois dernières années, les revenus de la province inscrits au compte ordinaire ont été de plus en plus inférieurs aux dépenses ordinaires.

Le tableau ci-dessous indique les sommes dont la province avait besoin, en sus du montant obtenu des revenus ordinaires, pour chacune des années de la période écoulée depuis le 1^{er} avril 1949 jusqu'au 31 mars 1958.

Les besoins, pour toute la période de neuf ans, se sont élevés à 101 millions de dollars, dont 6 millions sont inscrits au poste des déficits du compte ordinaire, 50 millions au poste des immobilisations et 45 millions au poste des prêts et avances. Le total de 101 millions de dollars a été

Besoins financiers, sources de fonds et augmentations de la dette Année financière au 31 décembre le plus rapproché

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Avant vérifi- cation 1956	Pré- visions 1957
(En millions de dollars.)									
<i>Besoins—</i>									
Déficit ou excédent (-) du compte ordinaire.....	5.0	.4	-.5	-6.0	-1.7	-.5	2.0	2.4	4.5
Immobilisations.....	4.1	6.2	5.2	3.2	3.7	7.4	7.9	7.1	5.1
Sous-total.....	9.1	6.6	4.7	-2.8	2.0	6.9	9.9	9.5	9.6
Prêts et avances.....	.3	2.6	9.6	7.6	4.4	7.3	3.5	3.5	6.3
Total des besoins.....	9.4	9.2	14.3	4.8	6.4	14.2	13.4	13.0	15.9
<i>Sources de fonds</i>									
Excédent.....	9.4	9.2	14.3	.1	.1	.2	.1	11.1	—
Emprunt.....	—	—	—	4.7	6.3	14.0	13.3	1.9	15.9
Total.....	9.4	9.2	14.3	4.8	6.4	14.2	13.4	13.0	15.9
<i>Augmentation de la dette</i>									
Emprunt.....	—	—	—	4.7	6.3	14.0	13.3	1.9	15.9
Moins les versements au fonds d'amortissement et les recettes	.1	.1	.2	.2	.4	.5	.9	1.4	1.4
Emprunt net.....	-.1	-.1	-.2	4.5	5.9	13.5	12.4	.5	14.5
Augmentation ou diminution (-) des garanties.....	-1.1	.8	.1	1.5	2.4	3.8	-.1	4.1	-1.6
Augmentation ou diminution (-) de la dette nette, directe et indirecte.....	-1.2	.7	-.1	6.0	8.3	17.3	12.3	4.6	12.9

Situation financière de la province

soldé jusqu'à concurrence de 45 millions au moyen de l'excédent qui existait antérieurement à l'Union et de la réalisation de l'actif qui apparaissait au bilan avant l'Union, et jusqu'à concurrence de 56 millions au moyen d'emprunts.

Au cours des trois premières années de la période, on a pourvu entièrement aux besoins financiers en utilisant la portion des deux tiers de l'excédent datant d'avant l'Union, et cette portion a été presque épuisée. Pendant les six autres années de la période, on a satisfait aux besoins en empruntant sur l'autre tiers de l'excédent datant d'avant l'Union, lequel, conformément aux conditions financières de l'Union, devint disponible le 1^{er} avril 1957. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, les besoins financiers prévus étaient de près de 16 millions de dollars et cette somme devait être entièrement empruntée.

Le détail des montants consacrés aux emprunts et aux avances, qui se sont élevés à 45 millions de dollars sur une période de neuf ans, est indiqué dans l'état n° 9 de l'annexe V. De ce total, la somme nette prêtée ou avancée pour les installations de traitement du poisson et l'expansion de cette industrie a été de 11 millions; pour les établissements et le développement industriels, de 30 millions; pour la colonisation et l'agriculture, de trois quarts de millions; pour le bien-être social, l'éducation et les fins municipales, de 1 million et demi; et pour la construction d'habitations, de près de 2 millions.

En plus d'avoir consenti des prêts et des avances, le gouvernement provincial a engagé son crédit dans des garanties s'élevant à 16 millions au 31 mars 1958. L'augmentation nette au cours de cette période de neuf ans a été de 10 millions, car les engagements de cet ordre s'établissaient à 6 millions au moment de l'Union. Le détail des garanties est indiqué dans l'état n° 3 de l'annexe V. Sur le total de l'augmentation nette de 10 millions des garanties, la somme inscrite pour les établissements de traitement du poisson et l'expansion des pêches était de près de 3 millions; pour l'éducation, les fins municipales et l'habitation, de 11 millions; pour les établissements et le développement industriels, de 2 millions (toutefois la somme de 6 millions qui demeurait due lors de l'Union a été remboursée, de sorte que cette dernière catégorie accuse une diminution réelle de 4 millions de dollars environ).

En résumé, durant la période de neuf années qui s'est terminée le 31 mars 1958, le gouvernement provincial s'est servi des ressources financières provenant de l'excédent qui existait avant l'Union et il a utilisé son crédit pour des emprunts directs et des garanties, à concurrence d'une somme globale de 111 millions. A peu près la moitié de ce montant a été consacrée à des immobilisations dans les travaux publics et à la compensation des déficits du compte ordinaire, tandis que l'autre moitié était affectée au développement industriel, à l'expansion des pêches et à la garantie d'entreprises municipales et d'autres projets locaux.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

L'effet de ces opérations sur la dette du gouvernement provincial est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Dette consolidée, dette non consolidée et dette garantie¹ au 31 mars

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Avant vérifi- cation 1957	Pré- vi- sions 1958
(En millions de dollars.)										
Dette consolidée.....	5.0	5.0	5.0	5.0	15.0	15.0	27.0	43.0	43.0	54.5
Moins le fonds d'amortisse- ment.....	.8	.9	1.1	1.2	1.4	1.8	2.3	3.2	4.6	5.4
Dette consolidée nette.....	4.2	4.1	3.9	3.8	13.6	13.2	24.7	39.8	38.4	49.1
Dette non consolidée ou emprunts indépendés (-).....	—	—	—	—	-5.4	1.0	3.0	.2	2.1	6.0
Total de la dette directe nette.....	4.2	4.1	3.9	3.8	8.2	14.2	27.7	40.0	40.5	55.1
Garanties.....	6.1	5.0	5.9	5.9	7.5	9.8	13.6	13.6	17.6	15.9
Total de la dette nette, directe et indirecte.....	10.3	9.1	9.8	9.7	15.7	24.0	41.3	53.6	58.1	71.0

¹Annexe V, état n° 2.

Dans les premières années, la situation du gouvernement provincial, quant à la dette, était très favorable. Au début le gouvernement avait en main une encaisse excédentaire nette considérable et il était à peu près libéré de tout intérêt sur la dette nette. Depuis 1952, la dette provinciale a augmenté régulièrement. Durant l'année financière qui se termine le 31 mars 1958, les frais prévus relativement à la dette nette, y compris l'intérêt et le remboursement de la dette, se sont haussés à \$3,400,000. Toutefois, ces frais ne représentaient pas plus de 9 p. 100 du total des recettes ordinaires, tandis que dans l'ensemble des provinces Maritimes le rapport était de 20 p. 100. Le total estimatif de la dette nette, directe et indirecte, du gouvernement de Terre-Neuve, en cours au 31 mars 1958, était de 71 millions de dollars. Ce total représente \$163 par habitant, comparativement à environ deux fois cette somme en ce qui concerne les gouvernements des provinces Maritimes réunies. Ces comparaisons semblent indiquer que la situation du gouvernement de Terre-Neuve, quant à la dette, continue d'être favorable relativement à celle des gouvernements des provinces Maritimes. Cependant, si on examine la portée de cette constatation, on doit se rappeler que le compte ordinaire du gouvernement de Terre-Neuve a accusé des déficits croissants au cours des dernières années. On doit aussi prendre en considération la vulnérabilité et les incertitudes de l'économie de Terre-Neuve, ainsi que la faiblesse significative du revenu personnel *per capita*. Dans ces circonstances, des problèmes particuliers et des entraves surgissent lorsqu'il faut assumer des frais fixes considérables.

CHAPITRE III

Le niveau et les normes des services publics à Terre-Neuve

L'une de nos premières tâches, et parmi les plus importantes, a été d'établir le niveau et les normes des services publics atteints à Terre-Neuve après l'Union. Cette tâche est bien définie par les attributions de la Commission qui portent entre autres: «et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard».

Avant qu'il soit possible de déterminer ce qui sera nécessaire en vue de maintenir les services publics au niveau et aux normes atteints après la date de l'Union, il convient de savoir ce qu'étaient ce niveau et ces normes. De plus, avant l'évaluation des niveaux et des normes des services publics, il convient de faire le point sur certaines questions de termes et de définition.

On doit croire que l'expression «aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union» signifie les normes et les niveaux les plus élevés atteints. Autrement, la clause 29 n'a pas de sens. Il semblerait que cette clause des Conditions de l'Union avait pour but d'assurer que les niveaux et les normes des services publics atteints à Terre-Neuve durant la période qui fait l'objet de notre enquête continueraient d'être possibles dans cette province, pourvu que son régime fiscal ne fût pas plus onéreux que celui qui s'applique généralement dans les provinces Maritimes.

D'après le mémoire présenté au nom du Gouvernement de la province de Terre-Neuve à l'appui d'une aide financière accrue, il appert que le niveau et les normes du service public les plus élevés atteints après l'Union l'ont été au cours de l'année financière 1956-1957. Nous avons pensé que cette proposition devait faire l'objet d'un examen minutieux, à cause de son importance éventuelle. Il nous est apparu clairement que si des niveaux et des normes plus élevés avaient été atteints avant 1956-1957, ces niveaux et ces normes antérieurs devraient servir de base à notre calcul de l'aide financière additionnelle requise.

La deuxième question de définition à mettre au point est le sens de l'expression «services publics». On peut entendre par services publics ces services qui sont fournis par les gouvernements, à titre gracieux ou à des frais minimes qui sont acquittés par l'ensemble des impôts et qui sont distincts des services qu'on peut obtenir au prix du marché d'une institution privée de la collectivité, ou, dans certains cas, d'organismes du gouvernement qui fonctionnent sur une base commerciale. A sa face même, cette

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

définition semble être raisonnable et suffisamment claire. Cependant, après examen, il appert que certains des services publics sont difficiles à différencier d'autres services fournis à la société par des associations ou des individus agissant de façon bénévole. Cela est vrai de toutes les provinces du Canada dans le domaine du bien-être social. A Terre-Neuve, cependant, cela s'applique également à l'enseignement, parce que le régime scolaire est en grande partie entre les mains des confessions religieuses et une bonne part du coût de la construction, de l'entretien et de la gestion des écoles est indirectement à la charge des citoyens, à titre de membre d'une confession religieuse.

A cause de cette manière différente d'administrer les écoles à Terre-Neuve, la contribution locale à l'instruction en marge du régime fiscal est proportionnellement plus considérable que dans les provinces Maritimes. Au lieu d'un régime d'imposition locale pour soutenir les écoles comme dans les provinces Maritimes, on trouve à Terre-Neuve un régime de contributions volontaires de la part du public et de financement par les groupements religieux. Dans les deux cas, on remarque une aide directe des gouvernements provinciaux en vue de pourvoir aux dépenses de l'instruction. Faute de ces contributions et du secours des Églises, il faudrait recourir à une imposition locale où le gouvernement de Terre-Neuve aurait à dépenser davantage. Il a alors été décidé que la définition de services publics embrasserait l'instruction subventionnée par des institutions religieuses aussi bien que celle qui est dispensée à même le trésor public. En d'autres termes, il a été décidé de commencer par les chiffres de base des finances provinciales et municipales et de leur ajouter la contribution privée à l'instruction.

Le troisième point à établir porte sur le sens de «niveaux et normes», étant donné qu'il met en cause l'unité de mesure à adopter. Le *Shorter Oxford English Dictionary* définit le niveau (level) : «position, plan, norme dans les questions sociales, morales ou intellectuelles» et norme (standard) : «un niveau bien déterminé d'excellence de réalisation, de richesse ou l'équivalent, ou un degré déterminé de n'importe quelle qualité envisagée comme un objet indiqué d'effort, ou la mesure de ce qui convient à quelque fin». Jusqu'à un certain point, alors, les mots «niveau» et «norme» sont synonymes, chacun ajoutant du sens à l'autre. Il semble clair que l'expression «niveaux et normes» a un sens quantitatif et qualitatif. Il se pose à nous un problème d'appréciation; en conséquence, pour nos fins, la qualité est envisagée comme un aspect de la quantité. Un service de qualité supérieure signifie simplement un service plus étendu, ce qui, dans la pratique, s'obtient par une plus forte dépense au chapitre du personnel et du matériel.

Comme nos comparaisons de niveaux et de normes doivent représenter un changement quantitatif, elles doivent s'exprimer en valeurs réelles,— en des termes du niveau de service réel plutôt que par l'expression en

Niveau et normes des services publics

dollars courants des frais de ce service. En conséquence, à un moment de hausse des prix, les données sur les dépenses du gouvernement et les frais des services ne seront pertinents à notre examen des changements de niveaux et de normes de ces services que si ces données ont d'abord été adaptées à une base de dollar constant ou rectifiées pour tenir compte des changements de prix. De plus, comme la norme du service peut aussi subir l'influence du nombre de gens à desservir, il peut être nécessaire d'adapter les données exprimées en dollars constants à des valeurs *per capita* ou à d'autres termes jugés nécessaires à cette fin.

Il doit être établi bien clairement, à ce stade, que nous avons décidé de tenir pour acquis que les niveaux et les normes des services publics sont indiqués par leurs frais. Par exemple, si l'on dépense \$100,000 pour les émoluments des médecins et des infirmières pour des services d'hygiène, nous présumons, aux fins de cette étude, que \$100,000 constituent la mesure du volume de service résultant de cette dépense. Nous ne connaissons aucun autre moyen pratique de mesure.

Après avoir défini les niveaux et les normes du service public et décidé que les variations qui s'y produisent sont indiquées par les changements des dépenses qu'on y consacre, rectifiées à l'égard des fluctuations de prix, nous passons à la technique de la mesure. Nous avons ici à faire face à un important problème de point de vues sur la relation entre les frais courants et les dépenses en immobilisations. Nous savons que le rendement des services publics résulte en partie des dépenses courantes et en partie des frais originaux de construction et d'acquisition de biens matériels. C'est la même chose que pour un particulier qui, en sus de son revenu ordinaire, peut jouir de revenus ou de services provenant de biens déjà acquis, comme sa maison et ses meubles. La difficulté consiste à évaluer et à faire concorder ces deux apports de façon qu'ils s'ajoutent l'un à l'autre.

Nous avons déjà remarqué que, en ce qui a trait aux dépenses ordinaires, le coût d'un service sera présumé indiquer le niveau de service, sauf que, si nous comparons deux années ou plus, il sera nécessaire de procéder à une rectification au sujet des fluctuations de prix. En calculant la quantité de service découlant des capitaux d'immobilisation, cependant, et en estimant ainsi leur contribution aux niveaux et normes des services publics, nous devons recourir à une méthode différente de calcul. Au contraire des dépenses ordinaires, les services découlant des frais d'immobilisation ne sont pas rendus en une année, mais ils sont répartis sur toute la durée de l'actif. Ainsi, en tentant d'apprécier les niveaux et les normes d'un service public imputable sur le compte-capital, nous ne nous arrêtons pas aux frais d'immobilisation eux-mêmes mais au coût annuel qu'ils représentent. Comme dans le cas des dépenses ordinaires, nous présumons que la valeur des services rendus par les avoirs matériels se mesure aux frais que coûte la fourniture de ces avoirs.

Au cours de n'importe quelle année, les frais réels occasionnés pour fournir des biens d'immobilisation sont les frais d'intérêt nécessaires à

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

l'obtention de ces biens, la provision pour dépréciation nécessaire pour assurer le remplacement, et les frais annuels d'entretien. Pour apprécier l'apport de services rendus par un bien d'immobilisation, nous devons d'abord connaître les frais d'intérêt afférents, supposant un taux d'intérêt s'il n'y a pas de dette en cours. En second lieu, nous devons nous former une opinion sur la durée probable du bien ou, en d'autres termes, établir un taux de dépréciation. Troisièmement, l'apport de services rendus par un bien doit être suffisant pour couvrir les frais d'entretien. Ce qui revient à dire que si on en est venu à une décision rationnelle au sujet de la construction ou de l'acquisition d'un bien d'immobilisation, celui-ci rendra une quantité de services au moins égale à la somme de l'intérêt, de la dépréciation et des frais d'entretien.

La décision de consacrer de l'argent à des fins publiques est, évidemment, politique aussi bien qu'économique et, dans cet esprit, il peut être inexact d'accoler un taux d'intérêt à tous les biens d'immobilisation pour mesurer l'apport des services. Nous n'avons cependant aucune autre méthode raisonnable pour évaluer l'apport des services. Alors, nous présumons que si de l'argent est emprunté pour la construction d'hôpitaux et de routes, ces hôpitaux ou ces routes fourniront un apport annuel de services suffisant pour couvrir l'intérêt, la provision annuelle appropriée pour la dépréciation et les frais annuels d'entretien.

Pour l'appréciation des niveaux et des normes d'un service public, nous pouvons d'abord prendre les dépenses ordinaires et y ajouter l'apport à la quantité de services rendus par les biens d'immobilisation. Cet apport de services sera calculé comme étant égal à l'intérêt sur le capital, plus la dépréciation, mais il ne fera pas entrer en ligne de compte l'entretien, ce qui en pratique est prélevé sur les dépenses ordinaires. Nous ne pourrions pas établir une allocation d'entretien à l'égard de l'apport de services reçu des biens d'immobilisation sans s'exposer à un double emploi.

Tout ceci ne résout évidemment pas le problème de la détermination du montant de capital existant à un moment particulier ni du taux exact d'intérêt ni du taux raisonnable de la dépréciation. Cette méthode nous fournit cependant les cadres nécessaires à l'appréciation du niveau des services.

Nous en sommes venus à une formule pour combiner l'apport de services dérivé des dépenses en immobilisations et des dépenses ordinaires et nous avons conclu que, vu la hausse considérable des prix durant la période en cause, il sera nécessaire de dévaluer les données d'ordre purement financier ou, en d'autres termes, de les exprimer en dollars constants. Nous avons également remarqué qu'il est nécessaire de tenir compte des modifications de la population en mettant en rapport les changements d'année en année des niveaux et des normes des services publics.

Ce qui précède règle le problème général du calcul des niveaux et des normes des services publics à Terre-Neuve. Les détails de ce calcul apparaissent à l'annexe I. En résumé, la méthode employée consiste à réunir

Niveau et normes des services publics

les dépenses ordinaires et l'apport de services dérivé du capital existant que l'on mesure en appliquant au capital existant un taux d'intérêt et une provision de dépréciation. Les montants sont exprimés en dollars constants *per capita*.

Quoique le calcul de l'apport de service soit expliqué plus à fond dans l'annexe, il convient d'exposer ici, en quelques mots de portée générale, comment les méthodes employées et la nature des données limitent les conclusions auxquelles on peut arriver. Comme nous l'avons vu précédemment, il est nécessaire de placer les dépenses de toutes les années sur une base de dollars constants. La pratique adoptée a consisté à considérer 1956 comme période de base et les prix de cette année-là comme représentant 100. On doit se rappeler que les indices de prix utilisés à cette fin ne sont pas parfaits et ne donnent pas des résultats exacts. Non seulement se trouve-t-on en face de la difficulté causée par la mobilité de la composition des dépenses publiques, mais de fait il n'y a pas de réels indices de prix à l'égard des biens et des services acquis par tous les gouvernements au Canada ou par le gouvernement de Terre-Neuve. Tout ce que donnent les indices de prix en de telles circonstances est de fournir le moyen d'établir, de façon plutôt approximative, une allocation pour les modifications de la valeur du dollar. Évidemment, ils placent les données d'ordre financier dans une bien meilleure concordance pour nos fins; mais les tendances et les montants absolus qu'indiquent nos calculs ne seront pas suffisamment précis pour permettre des comparaisons de tout repos.

En particulier, l'indice des prix employé pour les traitements et salaires du gouvernement était le simple calcul, fondé sur des données tirées du bordereau de paie, des changements de la moyenne du traitement et du salaire. Ceci équivalait à mesurer le changement des niveaux et des normes du service au moyen du changement dans le nombre de fonctionnaires sans tenir compte de l'amélioration ou de la détérioration de la qualité moyenne des fonctionnaires ni d'aucune modification des heures de travail. En résumé, on présume qu'un échantillon du service public à deux moments différents aurait les mêmes proportions de types différents d'habileté. Nous savons que ce n'est pas exactement le cas du personnel enseignant de Terre-Neuve où l'on a apporté des améliorations aux qualités requises des instituteurs. A la lumière de la preuve mise devant la Commission, nous avons aussi l'impression que cela ne s'applique pas aux services sanitaires et hospitaliers, où la proportion d'infirmières et de médecins au regard du personnel global peut avoir augmenté au cours des dernières années. Il n'existe cependant pas de méthode satisfaisante pour apprécier les effets de la composition changeante du service public. D'ailleurs, comme la pratique adoptée entraîne probablement une distorsion qui sous-estime l'amélioration du niveau et des normes des services publics à Terre-Neuve, son emploi dans nos calculs ne pourrait causer préjudice aux intérêts de la province.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

On doit aussi faire des réserves au sujet de l'emploi des dépenses *per capita* et de l'apport *per capita* des services. La formule *per capita* n'est pas une mesure parfaite du changement du niveau et des normes de service, mais elle fournit des indications préliminaires utiles. Ses lacunes sont évidentes lorsque nous en venons à apprécier le changement du niveau et des normes du service routier. Une route construite d'un endroit à un autre sera normalement capable de permettre une circulation beaucoup plus dense que celle qui existe à l'époque de sa construction. Alors, un accroissement de la population et une diminution consécutive de l'apport *per capita* du service rendu par la grande route ne représente pas nécessairement une baisse du niveau de service de la grande route. D'autre part, devant une diminution de la population, un apport *per capita* inchangé de service de la grande route voudrait dire un plus faible apport global de service et pourrait en fait signifier un déclin du niveau et des normes du service de la grande route envers la population réduite. Des inconvénients similaires à l'emploi de données *per capita* comme indice du changement dans le niveau des services publics surgiront chaque fois que le service public provient de biens d'immobilisation ou d'un secteur qui ne fonctionne pas à plein rendement.

On trouve d'autres inconvénients à mesurer le niveau et les normes de certains services publics à l'aide de données *per capita*. Quand nous employons la formule *per capita*, nous présumons qu'une partie de la population recourt à ce service de façon constante. Cela n'est évidemment pas toujours exact, car la proportion de la population recourant à ce service particulier peut varier au cours des années. Ainsi, la proportion de la population d'âge scolaire peut augmenter ou diminuer. Une baisse du niveau *per capita* des services d'éducation pourrait alors se produire, tandis que la dépense par élève pour fins d'éducation monterait rapidement. De même, le service de santé pour prévenir la tuberculose accusera une baisse *per capita* avec l'accroissement du nombre des guérisons et à mesure que moins de malades y recourent. A l'égard de certaines dépenses pour le bien-être, notamment celles qui varient comme les allocations de secours, il serait peut-être plus utile de caractériser le niveau et les normes des services publics par le nombre de personnes qui ont droit à cette assistance plutôt qu'en données *per capita*. Malgré les lacunes ci-dessus, on peut raisonnablement recourir à la tendance des dépenses *per capita* en dollars constants, y compris l'apport de services dérivé de biens immobilisés, en tant qu'indice général et global des variations survenues dans le niveau et les normes du service public. Comme nous le verrons, il est possible de vérifier les résultats *per capita* par l'observation des conditions et en les complétant par l'opinion de ceux qui ont une connaissance personnelle des changements dans les services et les installations.

Il faut éclaircir et expliquer un autre point avant d'étudier les résultats véritables. Le niveau des services publics dispensés par Terre-Neuve à ses citoyens ne repose pas seulement sur le montant dépensé par la province

Niveau et normes des services publics

à même ses propres ressources, mais aussi sur les subventions fédérales versées en aide aux services provinciaux. Ces subventions fédérales aux services provinciaux ont donc été comprises dans le calcul des niveaux et des normes des services publics à Terre-Neuve. Cette façon de procéder s'impose si l'on ne veut pas sous-estimer le niveau des services provinciaux et municipaux et si l'on désire assurer la validité des comparaisons d'une année à l'autre, indépendamment des modifications dans le partage des obligations entre la province et le gouvernement fédéral. Les services rendus directement par le gouvernement fédéral et les paiements faits directement aux particuliers ne sont évidemment pas compris.

On trouvera résumés dans le tableau ci-dessous les résultats de ce calcul des niveaux et des normes du service public à Terre-Neuve. L'annexe I en donne plus de détails.

TERRE-NEUVE Niveau *per capita* des services provinciaux et municipaux

Y compris les subventions fédérales
En dollars constants de 1956

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé								
Provincial et municipal.....	20.80	20.61	23.30	22.60	22.67	21.76	22.55	22.71
Fédéral ¹55	2.06	1.88	2.07	2.07	2.44	2.61	2.53
Total.....	21.35	22.67	25.18	24.67	24.74	24.20	25.16	25.24
Transports								
Provincial et municipal.....	23.66	24.38	25.02	23.92	24.75	25.80	26.95	28.89
Fédéral ¹	—	.24	.52	.66	.85	1.23	1.67	1.90
Total.....	23.66	24.62	25.54	24.58	25.60	27.03	28.62	30.79
Éducation								
Provincial et municipal.....	23.86	23.50	23.64	24.19	24.44	26.17	26.74	26.57
Fédéral ¹	—	.16	.18	.24	.22	.36	.41	.39
Total.....	23.86	23.66	23.82	24.43	24.66	26.53	27.15	26.96
Subventions au bien-être								
Provincial.....	12.95	14.89	13.07	11.58	11.79	13.17	11.44	10.53
Fédéral ¹06	.39	.36	2.58	2.72	2.62	4.81	6.93
Total.....	13.01	15.28	13.43	14.16	14.51	15.79	16.25	17.46
Autres services								
Provincial et municipal.....	22.46	22.71	22.38	22.62	23.97	22.70	24.75	26.13
Fédéral ¹	—	—	—	—	.02	.16	.29	.31
Total.....	22.46	22.71	22.38	22.62	23.99	22.86	25.04	26.44
Tous les services								
Provincial et municipal.....	103.73	106.09	107.41	104.91	107.62	109.60	112.43	114.83
Fédéral ¹61	2.85	2.94	5.55	5.88	6.81	9.79	12.06
Total.....	104.34	108.94	110.35	110.46	113.50	116.41	122.22	126.89

¹Subventions accordées à des services provinciaux seulement.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Les calculs révèlent une amélioration régulière et continue du niveau et des normes *per capita* du service public de 1949 à 1956, même si la moitié de ces améliorations tient aux subventions fédérales. Le niveau du service était, en 1956, d'environ 22 p. 100 supérieur à celui de 1949. Même si un taux d'intérêt de 5 p. 100 servait à mesurer l'apport de services provenant de biens immobilisés, les résultats absolus ne seraient pas tellement différents si on avait employé un taux de 4 ou 6 p. 100, et les tendances seraient demeurées les mêmes.

La plus forte augmentation dans l'apport *per capita* de services est fournie par le secteur des transports, des communications et des travaux publics, où le chiffre *per capita* a passé de \$24 en 1949, à \$31 en 1956, soit une augmentation d'environ 30 p. 100. Le calcul des niveaux et des normes de service à l'égard de l'hygiène et des hôpitaux affiche peu de changement après 1952.

Les niveaux et normes *per capita* des services d'éducation ont relativement peu varié de 1949 à 1952, mais on a remarqué une amélioration plus considérable de 1952 à 1954. Comme il a déjà été mentionné, l'indice des traitements moyens payés aux instituteurs ne tient pas compte de l'amélioration du personnel enseignant. Comme les traitements des instituteurs constituent la plus grande partie des dépenses pour l'éducation, cela peut signifier que la norme du service de l'éducation s'est sensiblement améliorée, quoique d'une façon qui n'apparaît pas dans ces chiffres. D'autre part, on doit remarquer que l'inscription aux écoles a augmenté un peu plus rapidement que la population, de sorte que, si les données pour l'éducation avaient pour base la population scolaire plutôt que l'ensemble de la population, la statistique ferait voir une légère diminution durant cette période.

Comme nous l'avons signalé plus haut, nous sommes particulièrement intéressés à déterminer les niveaux et les normes les plus élevés atteints depuis l'Union, puisque ce sont les niveaux et les normes qui doivent être assurés dans l'avenir. A tout prendre, il semble juste de conclure que les niveaux et les normes les plus élevés ont été atteints en 1956-1957. Cette opinion résulte de nos calculs des niveaux et des normes des services publics tels que nous les avons décrits ci-dessus. Cette opinion est également confirmée par le témoignage d'expertise donné devant notre Commission par des fonctionnaires supérieurs de la province et aussi par les observations des membres de la Commission.

La conclusion qu'on a atteint en 1956-1957 les niveaux et les normes les plus élevés de service public après l'Union comporte certaines conséquences. L'estimation de la dépréciation des biens immobilisés, qu'on a employée pour établir quels ont été les plus hauts niveaux et normes atteints, devient un facteur primordial lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'on exigera pour maintenir ces niveaux et normes au degré atteint. Comme on l'a déjà constaté, deux facteurs entrent en ligne de compte dans le calcul du coût d'entretien d'un service public à un niveau et à

Niveau et normes des services publics

des normes donnés, le volume des services découlant des dépenses courantes et le volume des services découlant des biens immobilisés. Cela est vrai, à n'importe quel niveau donné de service public, même si l'on doit remarquer que n'importe quel niveau particulier de service pourrait être atteint en changeant les proportions des dépenses ordinaires et des immobilisations. Quel que soit le niveau de service ainsi atteint, il faudra pour le continuer, non seulement des dépenses ordinaires, mais aussi le maintien de la valeur du capital. Le montant des dépenses ordinaires en 1956-1957 est connu. Le montant de dépenses nécessaires pour maintenir la valeur du capital n'est pas connu ni susceptible d'une détermination précise. Cependant, l'estimation de la dépréciation est nécessairement un sous-produit des calculs employés ci-dessus pour établir les changements dans les niveaux et les normes de service public pendant la période de 1949 à 1956. Ces calculs indiquent que l'amortissement annuel nécessaire au maintien de la valeur du capital, provincial et municipal, au niveau de 1956, était de l'ordre de \$5,600,000, dont \$4,800,000 venaient du gouvernement provincial. Cela comprend la dépréciation à l'égard des écoles, des hôpitaux, des routes et des autres services publics. Le calcul repose sur un certain nombre de suppositions et ne peut pas, évidemment, être considéré rigoureusement exact. Néanmoins, il indique le coût raisonnable et probable d'entretien des propriétés publiques dans la province aussi exactement qu'on puisse le faire. Il est intéressant de constater que, dans le mémoire soumis à la Commission au nom du Gouvernement de Terre-Neuve, on estime à 5 millions de dollars, au cours de l'année financière 1956-1957, la dépréciation et la désuétude.

En ajoutant aux dépenses ordinaires de 1956-1957 les frais estimatifs de la dépréciation pour la même année, nous obtenons une estimation du coût total des services publics aux niveaux et normes atteints en 1956-1957. Ce coût global comprend plusieurs éléments et il peut se détailler ainsi qu'il suit:

	<i>En milliers de dollars</i>
Dépenses ordinaires nettes de la province (à l'exclusion du rachat de la dette), subventions aux municipalités et subventions pour immobilisations aux écoles et aux hôpitaux, Annexe I, Tableau 1	35,099
Dépréciation estimative de la valeur du capital de la province, Annexe I, Tableau 7	4,838
Dépenses ordinaires nettes des municipalités, Annexe I, Tableau 2	2,678
Dépréciation estimative de la valeur du capital municipal, Annexe I, Tableau 9	395
Contribution volontaire estimative pour le soutien des écoles, Annexe I, Tableau 5	1,000
Dépréciation estimative de cette partie de la valeur des écoles construites à l'aide de contributions volontaires, Annexe I, Tableau 9	360
Total des besoins en 1956-1957	44,370

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Après avoir établi, d'après les chiffres de 1956-1957, la dépense annuelle globale qui sera nécessaire pour maintenir le niveau et les normes des services publics atteints depuis l'Union, il s'agit maintenant de savoir si la province de Terre-Neuve aura à sa disposition des revenus suffisants pour faire face à ces dépenses sans recourir à une imposition plus onéreuse que celle qui a cours généralement dans les provinces Maritimes.

CHAPITRE IV

Le fardeau des impôts

Dans le chapitre précédent, nous avons calculé, d'après les dépenses de 1956-1957, combien il faudrait d'argent pour continuer les services publics aux niveaux et normes atteints après l'Union. Nous allons maintenant chercher à établir ce que Terre-Neuve pourrait obtenir de ses propres sources de revenus, «sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard».

La notion de lourdeur des impôts, par rapport à la capacité de payer, n'est pas une question facile à affronter, dans le cas qui nous occupe. La véritable difficulté, c'est qu'une grande partie des impôts provinciaux et municipaux, de fait, constitue le paiement de services et que l'on ne saurait parler de fardeau sans le rattacher à ce qu'il procure. Lorsqu'il y a dans la fiscalité un fort élément de redistribution ou lorsque les avantages dont bénéficie le contribuable ne sont ni immédiats ni considérables, par rapport aux taxes payées, l'idée de fardeau fiscal a plus d'application. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas ainsi, dans bien des cas, en matière de finances provinciales et municipales.

Par exemple, si une taxe de vingt cents par gallon est imposée sur l'essence et grève de 10 p. 100 tous les revenus, mais sert à l'aménagement de de tout un réseau de grandes routes, dans une province, qui osera prétendre que cette taxe est plus onéreuse qu'une autre de cinq cents par gallon et représentant 5 p. 100 du revenu dans une province où les routes sont mauvaises.

Pour autant que les taxes provinciales et municipales servent vraiment à payer des services, nous devons nous garder de commettre l'erreur d'appliquer le mot «fardeau» au prix qu'une population libre s'impose pour l'obtention collective de biens et de services, alors que l'on se fait une idée différente des prix payés pour des biens et des services, sur le marché libre. Par exemple, les gens qui n'ont pas de gros revenus paient le pain le même prix que ceux dont les revenus sont plus élevés. Encore une fois, est-il plus onéreux pour un homme de payer une taxe de quinze cents sur un gallon d'essence, afin d'avoir de bonnes routes, que de payer la même somme à l'égard de tout bien ou tout service obtenu sur le marché commun?

Nous avons vu qu'il n'est guère juste d'appliquer le mot «onéreux» à la partie des impôts provinciaux ou municipaux qui sert vraiment à payer des services. En outre, il y a aussi l'autre problème de déterminer à quel point les taxes constituent un fardeau égal sur des revenus différents. Il n'y a là-dessus nulle entente parmi les autorités. Il est aussi nécessaire

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

de savoir jusqu'à quel point nous sommes prêts à reconnaître les besoins fondamentaux de subsistance dans la détermination du fardeau de l'impôt. Ce sont là des questions que nous pouvons examiner du point de vue théorique et voir comment nous nous en sommes tirés quand nous avons établi nos propres impôts.

Si nous cherchons une solution à ces problèmes dans la pratique de la fiscalité canadienne, tant fédérale que provinciale ou municipale, il est bien difficile d'en arriver à une conclusion. L'impôt progressif sur le revenu est combiné avec d'autres sortes de taxes, dont quelques-unes sont régressives, par rapport au revenu, cependant que d'autres sont proportionnelles. Il est manifeste que la fiscalité canadienne, dans son ensemble, tant fédérale que provinciale ou municipale, est progressive aux degrés de revenus les plus élevés, à cause de l'importance des niveaux de l'impôt progressif sur le revenu. Quoi qu'il en soit, l'éventail des revenus auxquels s'appliquent les impôts progressifs en notre pays embrasserait une portion relativement petite de la répartition des revenus de Terre-Neuve. En outre, le caractère progressif de la fiscalité canadienne se limite, en très grande partie, au domaine fédéral et, dans une certaine mesure, contrebalance l'effet des impôts provinciaux et municipaux. De façon générale, on peut dire que celui qui est très pauvre n'est pas, sous le régime fiscal du Canada, exempt d'impôts, mais que les taxes qu'il paie sont relativement faibles, par rapport à ce qu'il reçoit. A un degré de revenus légèrement plus élevé, cependant, mais avant que ne se produise l'impôt progressif sur le revenu, il y a sans doute un paiement net de taxes plus important.

Notre problème se complique aussi du fait que nous n'avons pas à relier le fardeau des impôts et la puissance fiscale des particuliers en tant que tels, mais plutôt de l'ensemble de la population de Terre-Neuve par rapport à l'ensemble de la population des provinces Maritimes. Comme on l'a vu antérieurement, cela est à peine possible, parce que les services des deux régions sont différents, à moins de présumer que le coût des services constitue une part sans importance des impôts provinciaux et municipaux. Nous n'allons pas nous préoccuper de la façon dont se distribuent les taxes au sein de chacune de ces régions (bien que cela modifie le fardeau) mais uniquement de la relation de la fiscalité à l'agglomération des revenus régionaux.

Malgré ces difficultés, nous devons envisager le problème de relier le fardeau fiscal des deux régions à leur capacité de payer. Il est simple et raisonnable de dire que la capacité de payer varie selon le revenu surtout. Qu'il s'agisse d'évaluer la puissance fiscale d'un particulier ou d'une région, c'est le revenu qu'il faut commencer par examiner. Plus on a de revenus personnels, plus on est en mesure de payer des taxes. Voici la question importante: combien un particulier peut-il payer de plus, à mesure que son revenu augmente, sans changer le fardeau de ses impôts? Il est manifeste que cette question se rattache à notre point de vue concernant ce qu'exige la subsistance. Une grande partie de la recherche de la base

exacte d'après laquelle il faudra mesurer le fardeau va donc se concentrer sur deux points: celui d'établir un minimum de revenu au-dessous duquel aucun impôt ne saurait s'appliquer et celui de déterminer si l'imposition applicable sur le revenu dépassant celui qui aura été fixé pour l'exemption devra se faire à des taux proportionnels ou progressifs. Nous avons décidé d'aborder le problème d'une manière théorique, d'une part, et d'une manière pratique, d'autre part, et nous avons recherché le rapport entre le fardeau et la capacité de payer des impôts sur plusieurs bases différentes.

Avant de faire les comparaisons du fardeau par rapport à la capacité de payer, certains aspects des revenus provinciaux et municipaux ont été exclus. On a soutenu que l'aliénation des ressources de Terre-Neuve, dans le passé, a considérablement réduit les possibilités futures de revenus et qu'en conséquence la province ne saurait attendre la même somme de revenus de ses ressources naturelles que celle qu'obtiennent de ressources comparables les provinces Maritimes. Il nous a paru plus important de ne pas confondre les revenus provenant de la libéralité de la nature avec le fardeau fiscal. Conséquemment, pour établir ce fardeau, les revenus provenant des ressources naturelles ont été enlevés des revenus provinciaux et municipaux combinés. Les montants reçus du Gouvernement du Canada ont été en même temps exclus, puisqu'ils ne font pas partie du fardeau imposé par les autorités provinciales qui décrètent les taxes. On a procédé à une autre rectification des revenus provinciaux et municipaux. Comme il en est question au chapitre précédent, il a été décidé que le niveau des services publics, à Terre-Neuve, devait comprendre la partie des frais d'éducation financés par des contribuables volontaires. En calculant le montant total de l'imposition ci-dessous, nous avons donc inclus le montant estimatif de la contribution volontaire au fonctionnement et à l'entretien des écoles établies ainsi que le montant des contributions à la construction et à l'équipement des nouvelles écoles. Ces calculs sont fondés sur le mémoire présenté à la Commission au nom du Gouvernement de Terre-Neuve.

Il est raisonnable, dès le début, de rechercher quelque moyen simple, non compliqué et général de déterminer la capacité de payer. Peut-être le plus simple de tous les moyens serait-il de prendre l'ensemble des revenus des particuliers. Il est possible de justifier l'emploi de ce moyen de déterminer la capacité de payer comme base pour établir le fardeau, si la moyenne des revenus et la distribution des revenus des deux régions ne diffèrent pas trop. Cette méthode peut aussi se justifier en considérant, comme on l'a dit précédemment, qu'une grande partie des taxes provinciales et municipales ne sont vraiment pas des impôts, mais plutôt le paiement à l'égard de biens et de services. Certainement, cette méthode a des lacunes dont nous nous occuperons plus loin.

Le tableau suivant présente une comparaison du fardeau des impôts, en utilisant la méthode de la simple agglomération des revenus personnels pour établir la capacité de payer.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Calcul de la capacité de payer et du fardeau fiscal fondé sur l'ensemble du revenu des particuliers en 1956

—	I. P.-É	N.-É.	N.-B.	Mari- times	Terre- Neuve
Revenu global des particuliers en 1956 (millions de dollars).....	76	694	509	1,279	305
Population (milliers).....	99	695	555	1,349	415
Revenu <i>per capita</i> des particuliers (\$).....	768	999	917	948	735
Total du revenu provincial et municipal en 1956 (milliers de dollars).....	9,684	85,753	79,904	175,341	40,070
Revenus à déduire:					
Ressources naturelles.....	17	1,641	4,289	5,947	830
Gouvernement du Canada.....	3,816	25,557	20,241	49,614	17,884
	5,851	58,555	55,374	119,780	21,356
Ajouter: contributions volontaires esti- matives à la construction, au fonction- nement et à l'entretien des écoles.....	—	—	—	—	1,360
Total des revenus de source provinciale, à l'exclusion des ressources naturelles (en milliers de dollars).....	5,851	58,555	55,374	119,780	22,716
Revenu <i>per capita</i> de source provinciale, à l'exclusion des ressources naturelles (\$)	59.10	84.25	99.77	88.79	54.74
Pourcentage du revenu <i>per capita</i> de source provinciale (à l'exclusion des ressources naturelles) par rapport au revenu <i>per capita</i> des particuliers.....	7.7	8.4	10.9	9.4	7.4
Rendement des taxes de Terre-Neuve (à l'exclusion des ressources natu- relles) au taux des Maritimes de 9.4 p. 100 du revenu des particuliers (milliers de dollars).....	—	—	—	—	28,670
Perception de Terre-Neuve en 1956 (en milliers de dollars).....	—	—	—	—	22,716
Excédent du rendement au taux des Maritimes.....	—	—	—	—	5,954

D'après le tableau ci-dessus, on peut voir que les provinces Maritimes, en tant que groupe, ont perçu, en 1956, 9.4 p. 100 de l'ensemble du revenu des particuliers, sous la forme de taxes provinciales et municipales, alors que Terre-Neuve a perçu 7.4 p. 100. Si Terre-Neuve avait perçu le même pourcentage du revenu global des particuliers que les Maritimes, soit 9.4 p. 100, le montant de la perception des taxes à Terre-Neuve eût été plus élevé de \$5,954,000.

Dans ce cas-ci, l'emploi du revenu global des particuliers pour la comparaison du fardeau des taxes a des lacunes évidentes. La proportion des gens appartenant au groupe des petits revenus est beaucoup plus élevée à Terre-Neuve que dans les Maritimes et la moyenne du revenu *per capita*, à Terre-Neuve, est considérablement plus basse. Cela veut dire que le Terre-Neuvien a, en moyenne, après avoir pourvu à sa subsistance, moins de revenus pour payer des taxes que n'en a, en moyenne, le contribuable des provinces Maritimes.

Nous avons décidé d'établir une autre méthode de comparaison que celle de l'ensemble des revenus personnels, puisque cette dernière pose des limites, en appliquant une exemption de base à la répartition des revenus

Le fardeau des impôts

à Terre-Neuve et dans les provinces Maritimes. Comme on l'a dit précédemment, il faut reconnaître que les besoins de subsistance ont une portée sur la capacité de payer des impôts. Mais ce que doit être l'exemption pour donner aux besoins de subsistance l'importance qu'ils doivent avoir est une question d'opinion. Le niveau particulier de subsistance, dont il faut tenir compte avant l'imposition, va changer avec les années, tout comme les autres concepts sociaux. D'ordinaire, l'exemption établie procède d'un compromis entre la nécessité de prélever des revenus applicables à des fins publiques et le souci d'alléger le fardeau des impôts à l'égard des petits revenus. Compte tenu de ce qui se pratique au Canada et de ce qui est propre à servir les fins de la justice sociale, la Commission a cru qu'une exemption *per capita* de \$500 à l'égard des personnes âgées d'au moins dix sept ans et de \$150 par enfant âgé de seize ans ou moins serait raisonnable pour comparer, sur le plan provincial et municipal, la puissance fiscale de Terre-Neuve à celle des provinces Maritimes. Nous croyons que l'exemption devrait être plus basse pour les enfants, car en certains cas, dans les familles, les frais ne montent pas en proportion directe du nombre des membres. Nous avons choisi l'âge de dix-sept ans pour appliquer l'exemption des adultes, parce qu'une bonne partie des jeunes gens seront au travail à cet âge-là. Et l'allocation familiale s'arrête à 16 ans. C'est ainsi que les exemptions de la famille moyenne, à Terre-Neuve, seraient de \$1,588, soit \$1,000 pour le mari et la femme, \$260 pour les enfants de dix-sept ou plus et \$328 pour les enfants de seize ans ou moins. Dans les Maritimes, l'exemption comparable serait de \$1,471, soit \$1,000 pour le mari et la femme, \$210 pour les enfants âgés de dix-sept ans ou plus et \$261 pour les enfants de seize ans ou moins.

Ces exemptions ne présupposent pas un standard de vie élevé. Mais nous considérons que, eu égard au niveau général des revenus, dans la région, et à la nécessité de maintenir certains services publics, au moyen de l'effort coopératif des gouvernements provinciaux et municipaux, il serait impraticable d'appliquer de plus fortes exemptions, en l'occurrence.

On a longuement discuté sur l'effet que peut avoir sur la capacité de payer des impôts le coût élevé de la vie, à Terre-Neuve. Nous avons admis que le coût de la vie y est d'environ 10 p. 100 plus élevé et nous avons augmenté d'autant les exemptions, comme le démontre l'exemple suivant. Cela veut dire qu'à Terre-Neuve les exemptions de \$1,588 sont haussées de 10 p. 100 pour passer à \$1,747 pour la famille moyenne de deux adultes, de 2.19 enfants de seize ans ou moins, et de 0.52 enfant de dix-sept ans ou plus. Cette allocation à cause du coût plus élevé de la vie, à Terre-Neuve, vise à prévoir pour le Terre-Neuvien le même niveau de subsistance que pour l'habitant des Maritimes, avant d'entreprendre de mesurer les facultés contributives.

Afin d'appliquer avec une parfaite exactitude, une base d'exemption aux revenus des habitants de Terre-Neuve et à ceux des Maritimes, il nous faudrait des données plus sûres que nous n'en avons à présent sur la répar-

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

tition des revenus dans les deux régions. Les données statistiques que nous avons sur la répartition des revenus à Terre-Neuve et dans les Maritimes sont plutôt vagues, fondées qu'elles sont sur un échantillonnage par trop restreint. De fait, la répartition des revenus qu'indique ce recensement par échantillonnage n'est nullement conforme à ce qu'on pourrait considérer la normale ou la forme attendue d'une telle répartition. Ce relevé ne peut donc être utilisé qu'avec précaution et à des fins restreintes. Quoi qu'il en soit, il donne une indication générale de la répartition des revenus et nous l'avons considéré comme la meilleure indication que nous ayons sur la proportion approximative de la population dont les revenus se situent au-dessous du niveau d'exemption que nous avons choisi.

Le recensement par échantillonnage du Bureau fédéral de la statistique, en 1954, a démontré qu'à Terre-Neuve la proportion des particuliers n'ayant aucune obligation familiale et retirant moins de \$500 par année était de 36.1 p. 100 et que la proportion des familles ayant un revenu inférieur à \$1,500 par année était de 33.9 p. 100. Ces deux catégories constituent environ 34 p. 100 de la population et leurs gains représentent 10 p. 100 de tout le revenu. Dans les trois provinces maritimes, la proportion des particuliers indépendants et retirant moins de \$500 était de 31.9 p. 100, alors que la proportion des familles ayant un revenu inférieur à \$1,500 était de 25.7 p. 100. Mises ensemble, ces deux catégories représentaient à peu près 26 p. 100 de la population, et leurs gains, 8 p. 100 de tout le revenu.

Comme nous l'avons vu, l'effet des exemptions établies à \$500 dans le cas des personnes âgées de dix-sept ans ou plus, et à \$150, dans le cas de celles qui ont seize ans ou moins, est d'exonérer de l'impôt le revenu de toute personne jouissant du statut de célibataire et gagnant moins de \$500 par année ainsi que tout le revenu familial inférieur à \$1,747, à Terre-Neuve, et à \$1,471 dans les provinces Maritimes. A toutes fins utiles, nous avons donc exempté tous les revenus inférieurs à \$500 par année pour les particuliers indépendants et tous les revenus au-dessous de \$1,500, dans le cas des familles, parce que le montant de ces revenus et le nombre de personnes comprises dans ces catégories peuvent être extraits de l'échantillonnage du Bureau fédéral de la statistique. Quant à ceux dont les revenus dépassent ces montants, l'exemption totale est tout simplement calculée à raison de \$500 par année, dans le cas des personnes âgées de six-sept ans ou plus, et de \$150, dans le cas des personnes âgées de seize ans ou moins. Pour Terre-Neuve, ces exemptions sont majorées de 10 p. 100, afin de tenir compte du coût plus élevé de la vie.

La conclusion générale qui découle du recensement par échantillonnage du Bureau fédéral de la statistique, en 1954, d'après lequel il y a une proportion quelque peu plus élevée de la population de Terre-Neuve dont le revenu est dans les catégories inférieures à \$1,500 par année, est conforme aux résultats d'une enquête menée en 1950-1951 par la Division de la santé et du bien-être social du Bureau fédéral de la statistique, à laquelle on se réfère à la page 115 du mémoire de Terre-Neuve. Ce relevé indique que,

Le fardeau des impôts

en 1951, dans les provinces Maritimes, le pourcentage des familles ayant un revenu inférieur à \$1,500 était de 47, alors qu'à Terre-Neuve, il était de 57. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que ceux obtenus en 1954 par l'échantillonnage du Bureau fédéral de la statistique. Quoi qu'il en soit, entre 1950 et 1954, le revenu *per capita* des particuliers, à Terre-Neuve, s'est accru de plus de 30 p. 100, de sorte que, dans les deux cas, les données ne sont pas contradictoires. Bien qu'il soit presque certain que, depuis 1954, l'augmentation des revenus a dû abaisser la proportion des familles ayant moins de \$1,500 de revenu, par année, faute de données plus récentes, nous avons décidé d'utiliser les pourcentages de 1954.

Voici de quelle manière ont été appliquées les exemptions. Pour Terre-Neuve, on a déduit 10 p. 100 du revenu global des particuliers; pour les Maritimes, 8 p. 100. Dans le cas des revenus dépassant \$500, pour les particuliers, et \$1,500, pour les familles, le calcul s'est fait à raison du revenu *per capita*, avec une provision de 10 p. 100 pour tenir compte du coût plus élevé de la vie à Terre-Neuve. En acceptant le fait qu'à Terre-Neuve la population se classe dans les limites de l'exemption dans la proportion de 34 p. 100, il reste que la proportion de ceux qui dépassent la limite est de 66 p. 100, et ces derniers se divisent entre 121,544 personnes âgées de seize ans ou moins et 152,405 personnes âgées de dix-sept ans ou plus. De même, dans les Maritimes, la proportion de 74 p. 100 de la population se trouvant au-dessus de la limite d'exemption se divise entre 386,827 personnes âgées de seize ans ou moins et 611,150 personnes âgées de dix-sept ans ou plus. Le tableau ci-dessous indique comment se calculent les exemptions pour toutes ces personnes.

Calcul de la capacité de payer et du fardeau des impôts, fondé sur le revenu global des particuliers, en 1956, après exemptions

	Maritimes	Terre-Neuve
Population en 1956 (milliers).....	1,349	415
Revenu des particuliers en 1956 (millions de dollars).....	1,279	305
A déduire:		
Tout le revenu des particuliers indépendants de moins de \$500 et le revenu des familles de moins de \$1,500.....	102	30
Exemptions: \$500 pour les adultes.....	306	76
\$150 pour les enfants.....	58	18
Rectification de 10 p. 100 pour le coût de la vie	—	10
Revenu imposable des particuliers en 1956 (millions de dollars).....	813	171
Revenu imposable des particuliers, <i>per capita</i> (dollars)....	603	412
Revenu <i>per capita</i> provenant des provinces, à l'exclusion des ressources naturelles (dollars).....	88.79	54.74
Revenu <i>per capita</i> provenant des provinces, à l'exclusion des ressources naturelles, en tant que pourcentage du revenu imposable <i>per capita</i>	14.7	13.3
Rendement des impôts de Terre-Neuve (à l'exclusion des ressources naturelles) au taux des Maritimes de 14.7 p. 100 du revenu imposable des particuliers (milliers de dollars).....	—	25,137
Perception de Terre-Neuve en 1956 (milliers de dollars).....	—	22,716
Augmentation du rendement, au taux des Maritimes (milliers de dollars).....	—	2,421

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

On verra que le revenu imposable *per capita* comme il est calculé ci-dessus, est de \$603 pour les Maritimes et de \$412 pour Terre-Neuve. A Terre-Neuve, le revenu *per capita* provenant de sources provinciales s'élève à 13.3 p. 100 du revenu imposable des particuliers, alors que la perception d'impôts des provinces Maritimes s'élève à 14.7 p. 100 du revenu imposable des particuliers, comme il apparaît ci-dessus. Cela veut dire que, si Terre-Neuve avait perçu, en 1956, le même pourcentage du revenu imposable des particuliers qu'ont perçu les Maritimes, une somme additionnelle de \$2,421,000 eût été prélevée. Vu le manque de données plus concluantes, cela ne saurait s'interpréter de façon à indiquer une différence importante entre le fardeau des impôts des deux régions.

La méthode employée ci-dessus pour calculer le fardeau relatif des impôts est fondée sur des taux proportionnés plutôt que sur des taux progressifs, au-dessus de la marge d'exemption. Certains pourront prétendre que le revenu qui reste après l'exemption devrait être assujéti à des taux progressifs, c'est-à-dire que le pourcentage devrait s'accroître à mesure que s'élève le revenu. A notre avis, l'élément progressif ne saurait s'appliquer pour comparer les revenus provinciaux soumis à notre étude. En vertu des ententes fiscales fédérales-provinciales existantes, les provinces ont loué leurs domaines fiscaux progressifs au gouvernement fédéral. Elles ne peuvent donc pas disposer de ces sources de revenus à leurs propres fins.

Les méthodes ci-dessus de mettre en rapport le fardeau fiscal et la capacité de payer sont toutes les deux des comparaisons générales fondées sur une certaine évaluation du revenu. Il existe une autre façon de se rendre compte jusqu'à quel point est onéreuse l'imposition; elle consiste à comparer les taxes et les impôts vraiment en vigueur dans les Maritimes à ceux de Terre-Neuve. Mais cette méthode comporte bien des inconvénients. La plus grande lacune, c'est que, à moins que les deux économies ne soient identiques dans leur structure, les mêmes taux d'impôts ne produiront pas les mêmes effets. Par exemple, dans une province où le réseau routier est excellent, la taxe sur l'essence va rapporter beaucoup, alors qu'elle rapportera bien peu dans une province où il n'existe pas, pour ainsi dire, de réseau routier. Dans une certaine mesure, c'est là la difficulté que l'on éprouve en comparant la taxe sur l'essence de Terre-Neuve à celle des Maritimes. Le fait que les deux taxes soient presque les mêmes ne signifie pas, dans le cas présent, que le fardeau soit le même, puisque l'application de la taxe est bien différente. C'est à cause de ces variations que chacune des autorités tend à prélever des impôts qui puissent convenir à leurs besoins et donner le meilleur rendement, dans les circonstances où ils doivent s'appliquer. Un exemple qui illustre bien ce qui précède, c'est que Terre-Neuve applique une taxe de vente de 3 p. 100 sur une grande quantité d'achats au détail. Cette taxe constitue, dans une large mesure, une compensation pour le fait que la taxe sur la propriété immobilière est une source de revenus relativement faibles, à Terre-Neuve, et cela est attribuable au défaut d'organisation

Le fardeau des impôts

municipale. Dans les Maritimes, au contraire, l'impôt foncier rapporte de gros revenus et ce n'est qu'au Nouveau-Brunswick qu'on a la taxe de vente.

Malgré les lacunes reconnues de cette méthode, on a cru bon d'appliquer les taux d'imposition des provinces Maritimes au régime fiscal de Terre-Neuve, afin de voir comment les résultats se comparent à ce que Terre-Neuve perçoit d'après son propre régime fiscal. Voici quels sont les résultats de cette comparaison. L'annexe III explique les méthodes employées.

Rendement estimatif des impôts, à Terre-Neuve, d'après les impôts des Maritimes—Comparaison avec la perception de 1956-1957

	Perception en 1956-1957 à Terre-Neuve	Rendement d'après les impôts des Maritimes	Augmentation (+) ou diminution (-) d'après les impôts des Maritimes
(En milliers de dollars.)			
Taxes de vente.....	8,343	2,440	- 5,903
Taxes sur l'essence à moteur.....	3,959	3,717	- 242
Immatriculation des automobiles.....	1,418	1,518	+ 100
Boissons alcooliques.....	3,828	5,506	+1,678
Impôt foncier.....	2,268	5,306	+3,038
Capitation.....	110	658	+ 548
Autres taxes, permis et redevances.....	1,430	1,430	—
<hr/>			
Taxes et permis, sous-total (à l'exclusion des ressources naturelles).....	21,356	20,575	- 781
Estimation des contributions volontaires à la construction et au soutien des écoles.....	1,360	néant	-1,360
<hr/>			
Revenu global de source provinciale (à l'exclusion des ressources naturelles).	22,716	20,575	-2,141

Il ressort de cette comparaison qu'en appliquant à Terre-Neuve le régime fiscal des Maritimes, on pourrait s'attendre à une diminution de revenus de \$2,141,000, par rapport à ce que l'on a perçu en 1956-1957. Et cela, compte tenu de la contribution estimative volontaire de \$1,360,000 à l'éducation. La principale raison de cet état de choses, c'est qu'il n'y a pas de méthode facile de récupérer la perte de revenu résultant de la réduction de la taxe de vente, à Terre-Neuve, au taux de celle des Maritimes. Vu le manque d'organisation municipale à Terre-Neuve, nous n'avons pas une idée exacte de la base de l'impôt foncier et ce revenu a été évalué de façon prudente. Outre la possibilité d'une augmentation des revenus provenant des taxes sur la propriété immobilière et d'une forte augmentation des revenus provenant de la régie des alcools, si la marge de bénéfice s'élevait au niveau de celle des provinces Maritimes, les autres impôts sont comparables, semble-t-il. Mais, comme nous l'avons dit, le fait que les taxes soient au même montant ou au même taux ne veut pas nécessairement dire que le fardeau soit le même, puisque les différences entre les deux régions peuvent rendre leur application et leurs effets tout à fait différents.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

D'autre part, on peut se rendre compte du fardeau des impôts à Terre-Neuve, en cherchant à les appliquer au régime fiscal des provinces Maritimes. Naturellement, les mêmes inconvénients se présentent ici que dans le cas de l'application à Terre-Neuve du régime fiscal des provinces Maritimes. La méthode de calcul du rendement possible de la taxe de vente en est un bon exemple. La valeur réelle des ventes à laquelle pourrait s'appliquer la taxe de ventes au détail n'étant pas connue, le produit de la taxe de vente a été rattaché au revenu des particuliers. Ceci présuppose un rapport constant entre les ventes imposables et le revenu des particuliers. Cette hypothèse est assez aléatoire, vu la différence qui existe dans les taux de la taxe de vente dans les deux régions. Un problème semblable se pose dans le domaine de l'impôt foncier, dont les taux sont bien plus élevés dans les provinces Maritimes qu'ils ne le sont à Terre-Neuve. Malgré ces évidentes lacunes, les résultats sont donnés ci-dessous à des fins de comparaison.

Calcul du produit des taxes dans les provinces Maritimes appliquées suivant le régime fiscal de Terre-Neuve.

Comparaison avec la perception de 1956-1957

	Perception dans les Maritimes en 1956-1957	Rendement d'après les impôts de Terre-Neuve	Augmentation (+) ou diminution (-) suivant les impôts de Terre-Neuve
(En milliers de dollars.)			
Taxe de vente.....	10,274	35,045	24,771
Taxe sur l'essence à moteur.....	25,469	27,129	1,660
Immatriculation des automobiles.....	9,400	8,780	— 620
Boissons alcooliques.....	19,514	14,872	— 4,642
Impôts fonciers.....	45,244	24,362	— 20,882
Capitation.....	2,584	431	— 2,153
Autres taxes, permis, etc.....	7,295	7,295	—
Revenu global de source provinciale (à l'exclusion des ressources natu- relles).....	119,780	117,914	— 1,866
Contributions volontaires à l'éducation, à raison de \$3.28 par personne, comme à Terre-Neuve.....	néant	4,425	+ 4,425
Revenu global de source provinciale (à l'exclusion des ressources natu- relles).....	119,780	122,339	2,559

Comme nous l'avons vu, on peut tenter de bien des façons de mettre en regard le fardeau des impôts et la puissance fiscale. Fondée sur le revenu des particuliers sans exemption, la comparaison ci-dessus semble indiquer que Terre-Neuve, actuellement, est moins lourdement taxée que les Maritimes mais, comme nous l'avons expliqué, cette méthode a des lacunes notoires. D'autre part, la comparaison fondée sur le revenu des particuliers, après avoir déduit l'exemption de base et alloué la différence relative au coût de la vie, ne fait voir nulle différence importante dans les fardeaux fiscaux. Cette dernière comparaison est fondée sur des hypothèses plus

Le fardeau des impôts

justes et plus raisonnables que la première et les résultats paraissent justifiés par le calcul de ce que serait le rendement des impôts actuels, dans les Maritimes, s'ils étaient appliqués à Terre-Neuve, tout autant que si le régime fiscal de Terre-Neuve était appliqué aux provinces Maritimes. Aucune de ces méthodes de comparaison ne devrait être poussée à l'extrême limite. Les résultats découlent tous de nos hypothèses visant à établir une juste méthode de comparaison, et le choix d'une méthode de comparaison doit demeurer une affaire de jugement.

Sans perdre de vue ces considérations, nous en somme venus à la conclusion que le fardeau imposé par le régime fiscal actuel, à Terre-Neuve ou dans les provinces Maritimes, est du même ordre et que, aux fins de notre enquête, nous devrions les considérer, l'un et l'autre, à peu près égaux. Nous avons fondé notre décision sur les deux comparaisons que nous avons considérées les plus raisonnables pour mettre en regard le fardeau des impôts provinciaux et municipaux et la puissance fiscale, c'est-à-dire la comparaison d'après le revenu des particuliers, avec une modeste exemption, et la comparaison fondée soit sur l'application à Terre-Neuve des impôts des provinces Maritimes, soit sur l'application à celles-ci du régime fiscal de Terre-Neuve.

Tout en considérant ces fardeaux à peu près identiques, au point de vue mathématique, il y a, à notre avis, un élément du fardeau qui ne se mesure pas de cette façon et dont on devrait tenir compte. C'est un élément d'un ordre spécial, dont il sera question plus tard.

CHAPITRE V

Conclusions et vœux

Nous allons voir maintenant si le présent régime d'imposition de Terre-Neuve, aux taux actuels, produit des revenus suffisants pour maintenir les services publics aux normes et niveaux qu'ils ont atteints en 1956-1957. Le tableau ci-dessous indique les sommes requises pour répondre aux besoins de la province et des municipalités pour l'année 1956-1957 ainsi que le revenu de la province et des municipalités pour cette même année.

	<i>En milliers de dollars</i>
Sommes requises pour les dépenses de la province de Terre-Neuve, 1956-1957	
Dépenses ordinaires nettes de la province (à l'exclusion du rachat de la dette), subventions aux municipalités et subventions pour immobilisations aux écoles et aux hôpitaux, Annexe I, Tableau 1..	35,099
Dépréciation estimative de la valeur du capital de la province, Annexe I, Tableau 7	4,838
Dépenses ordinaires nettes des municipalités, y compris le montant estimatif des contributions volontaires versées pour le soutien des écoles, Annexe I, tableaux 2 et 5	3,678
Dépréciation estimative de la valeur du capital des municipalités, y compris cette partie de la valeur des écoles construites à l'aide de contributions volontaires, Annexe I, Tableau 9	755
Total des sommes requises pour les besoins de la province et des municipalités, 1956-1957	44,370
Revenu de la province de Terre-Neuve, 1956-1957	
Revenu ordinaire net de la province, Annexe II, Tableau 11.....	36,794
Moins la subvention transitionnelle	2,250
Revenu ordinaire net des municipalités, à l'exclusion des subventions générales de la province, Annexe II, Tableau 12	3,276
Montant estimatif des contributions volontaires versées pour la construction et le soutien des écoles	1,360
Total du revenu de la province et des municipalités, 1956-1957, à l'exclusion de la subvention transitionnelle de \$2,250,000	39,180
Déficit, indépendamment de la subvention transitionnelle de \$2,250,000	5,190

On peut voir par le tableau ci-dessus que le total des sommes requises pour 1956-1957 dépassait de \$5,190,000 le revenu global, dont on a soustrait la subvention transitionnelle. En d'autres termes, en se fondant sur 1956-1957, la province aurait besoin d'un revenu additionnel de \$5,190,000 moins la subvention transitionnelle de \$2,250,000, soit \$2,940,000, pour maintenir les services publics aux normes et niveaux qui ont été atteints.

Conclusions et vœux

On déduit la subvention transitionnelle parce que cette subvention est réduite d'année en année, de sorte que le revenu provenant de cette source s'éteindra avec l'année financière 1961-1962.

Le mandat de la Commission lui perscrit de déterminer le montant additionnel d'assistance financière nécessaire pour maintenir les services publics aux normes et niveaux atteints après l'Union. A notre avis, le mot «maintenir» implique que l'on doit prendre l'avenir en considération au moins au point d'évaluer le montant probable des revenus et des dépenses. Bien qu'il soit impossible de prévoir longtemps à l'avance le montant des sommes requises et des revenus de la province, nous estimons que nous devons prendre en considération la situation financière du gouvernement provincial comme elle apparaît dans les prévisions budgétaires pour l'année 1957-1958 qui nous ont été fournies par le conseiller financier de la province. Ces prévisions budgétaires constituent l'annexe V et ont servi à faire les calculs qui apparaissent dans le tableau suivant.

	<i>En milliers de dollars</i>
Sommes requises pour les dépenses de la province de Terre-Neuve 1957-1958	
Estimation des dépenses ordinaires nettes de la province (à l'exclusion du rachat de la dette), subventions aux municipalités et subven- tions pour immobilisations aux écoles et aux hôpitaux, Annexe V, états 6 et 8	41,284
Dépréciation estimative de la valeur du capital de la province	4,958
Estimation des dépenses ordinaires nettes des municipalités, y compris le montant estimatif des contributions volontaires versées pour le soutien des écoles	3,935
Dépréciation estimative de la valeur du capital des municipalités, y compris cette partie de la valeur des écoles construites à l'aide de contributions volontaires	800
	800
Sommes estimatives requises pour les dépenses de la province et des municipalités, 1957-1958	50,977
	50,977
Revenu de la province de Terre-Neuve, 1957-1958	
Estimation du revenu ordinaire net de la province, Annexe V, état 5	39,307
Moins la subvention transitionnelle	1,400
Estimation du revenu des municipalités	3,538
Estimation des contributions volontaires versées pour la construction et le soutien des écoles	1,430
	1,430
Estimation du revenu de la province et des municipalités en 1957-1958, à l'exclusion de la subvention transitionnelle de \$1,400,000	42,875
	42,875
Déficit prévu, indépendamment de la subvention transitionnelle de \$1,400,000	8,102
	8,102

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Le déficit du revenu indiqué par le tableau ci-dessus s'élève à un montant estimatif de \$8,102,000, indépendamment de la subvention transitionnelle de \$1,400,000, ou à \$6,702,000 une fois la subvention transitionnelle encaissée.

Il faut se rappeler que les calculs sont fondés, quant aux revenus et aux dépenses du gouvernement provincial, sur des prévisions qui ont été faites au commencement du dernier trimestre de l'année financière 1957-1958. Ce sont les chiffres les plus récents que nous avons pu obtenir. La réalité pourra être un peu différente. Ces prévisions indiquent une augmentation de revenus par rapport à l'année financière précédente, mais cette augmentation est moindre que celle qui se serait produite dans des circonstances normales. La régression a commencé à se faire sentir à Terre-Neuve au début de l'année financière et nous ne savons pas combien de temps elle durera. Cependant, nous pouvons supposer que le ralentissement des affaires sera temporaire. En supposant que les conditions seront normales à l'avenir et en se fondant sur les renseignements que nous avons actuellement, nous ne pouvons pas dire avec certitude si les revenus s'accroîtront assez pour maintenir les services publics aux normes et niveaux qui ont été atteints.

En plus de cette incertitude, il y a d'autres facteurs qu'on ne peut pas évaluer exactement mais qui influent sur le niveau de l'imposition et sur la suffisance future des revenus. L'économie de Terre-Neuve est très vulnérable et, jusqu'à un certain point, elle repose sur les industries d'exportation plus que l'économie des provinces Maritimes. Pour cette raison le revenu de la province et celui des municipalités de Terre-Neuve est sujet à une plus grande variation. Le montant des richesses et des capitaux accumulés est sensiblement moindre à Terre-Neuve que dans les provinces Maritimes. Le revenu moyen en argent par personne, après les exemptions que nous avons allouées dans nos calculs, est moindre lui aussi. Cette différence du revenu moyen est en réalité plus grande qu'elle ne paraît, en raison du coût plus élevé de la vie à Terre-Neuve. Les facteurs spéciaux qui influent sur le capital accumulé et sur le revenu réel influent aussi sur la capacité de payer des impôts et sur le fardeau de l'imposition, mais cette influence ne peut se mesurer mathématiquement.

Après avoir pris en considération le revenu déficitaire indiqué dans nos calculs pour les années financières 1956-1957 et 1957-1958 et après avoir essayé d'évaluer d'une façon juste et équitable les incertitudes et les facteurs spéciaux mentionnés plus haut, nous en sommes venus à la conclusion qu'il faut au gouvernement de la province de Terre-Neuve, à partir d'avril 1957, une assistance financière additionnelle de \$8,000,000 par année, moins la subvention transitionnelle pour les années où elle sera accordée, «pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du

Conclusions et vœux

Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.» En conséquence, nous recommandons qu'il soit accordé à la province une assistance financière additionnelle comme il suit:

- | | |
|---|-------------|
| a) pour l'année financière commençant le 1 ^{er} avril 1957, 8 millions de dollars moins la subvention transitionnelle de \$1,400,000, soit | \$6,600,000 |
| b) pour l'année financière commençant le 1 ^{er} avril 1958, 8 millions moins la subvention transitionnelle de \$1,050,000, soit | \$6,950,000 |
| c) pour l'année financière commençant le 1 ^{er} avril 1959, 8 millions moins la subvention transitionnelle de \$700,000, soit | \$7,300,000 |
| d) pour l'année financière commençant le 1 ^{er} avril 1960, 8 millions moins la subvention transitionnelle de \$350,000, soit | \$7,650,000 |
| e) pour les années subséquentes, 8 millions de dollars par année. | |

ET NOUS SOUMETTONS RESPECTUEUSEMENT LE PRÉSENT
RAPPORT À L'ATTENTION DE VOTRE EXCELLENCE

John B. McNeil

Président

Albert J. Malsch

John J. Deutsch

A. Sinclair Abell

Secrétaire

Le 31 mai 1958

ANNEXE I

DÉPENSES PROVINCIALES ET MUNICIPALES

NIVEAU ET NORMES

DES

SERVICES PUBLICS

À

TERRE-NEUVE

ANNEXE I

Données de base et méthodes de calcul.

Les principes adoptés pour l'évaluation des niveaux et des normes de service public ont été exposés au chapitre III du Rapport, où plusieurs questions d'ordre pratique ont également été examinées. La présente section traite des méthodes de calcul et des chiffres sur lesquels ces opérations se basent.

Données financières

Les calculs sont établis d'après les chiffres des dépenses provinciales et municipales obtenus du Bureau fédéral de la statistique ou les renseignements d'ordre financier soumis par le Gouvernement de Terre-Neuve à la Commission et inclus à l'annexe V. Toutefois, pour calculer le niveau et les normes de service public, il a fallu rectifier ces chiffres de base comme il suit:

- a) Certains articles de dépense ont été transférés du chapitre des dépenses ordinaires à celui des immobilisations parce que, de par leur nature, ils ont entraîné la création ou l'acquisition de biens immobilisés qui sont la source future de nombreux services. En ce qui concerne la province, ce transfert comprend des subventions pour la construction et l'aménagement d'écoles de même que des subventions à des hôpitaux indépendants du gouvernement, tandis que pour les municipalités il comprend des dépenses en immobilisations imputées sur le compte du revenu. Dans le cours habituel des choses, les dépenses ordinaires de la province comprendront également un certain montant d'immobilisations. Cependant, il faudrait faire beaucoup de recherches et d'enquêtes pour tenter sérieusement d'extraire ces immobilisations des dépenses ordinaires et la chose n'a pas été jugée pratique.
- b) On a rectifié les dépenses en additionnant les montants des subventions fédérales d'appoint à l'égard de services comme la santé et les hôpitaux, la route transcanadienne et la formation professionnelle. La raison d'un tel rajustement, c'est que le niveau d'un service public dans une province est le produit, non seulement de la dépense provinciale ou municipale, mais aussi des contributions du gouvernement fédéral. A moins d'employer les chiffres bruts, le niveau des services publics sera sous-estimé et de plus si, avec le temps, il survient des changements quant au partage de la responsabilité entre la province et le gouvernement fédéral, l'orientation sera faussée.
- c) Afin de ne pas compter deux fois les mêmes dépenses, les frais de la dette ont été exclus des dépenses ordinaires dans le calcul du niveau du service public. Les frais de la dette proviennent des dépenses en immobilisations ou de déficits du compte courant.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Pour autant qu'elles sont attribuables aux dépenses en immobilisations, nous les prenons en considération dans le calcul du niveau des services, car ce calcul comprend l'intérêt sur la valeur actuelle des immobilisations. Lorsqu'elles sont le résultat de déficits courants, il faut observer que, de ces dépenses qui ont entraîné ces déficits, il a déjà été tenu compte dans notre calcul du niveau des services qui provient des dépenses ordinaires contractées pour les routes, l'enseignement, la santé ou autres services, de sorte que nous ne pouvions pas ajouter au niveau des services ainsi calculé une simple écriture de comptabilité.

- d) Dans le calcul du niveau des services obtenu grâce aux dépenses de la municipalité, on a inclus une évaluation approximative des contributions locales volontaires à l'égard de l'entretien et de l'administration des écoles. On a procédé ainsi parce que les écoles de Terre-Neuve sont administrées par les confessions religieuses et qu'elles sont soutenues en très grande partie par la population locale par l'entremise de ces groupements. Si on ne tenait pas compte de cette contribution locale, le niveau des services d'éducation de Terre-Neuve paraîtrait très inférieur à ce qu'il est en réalité. La Commission royale de Terre-Neuve pour la revision des conditions financières de l'Union a estimé que les contributions locales représentent 15 à 20 p. 100 des subventions provinciales. Une étude des données renfermées à l'appendice de son rapport révèle que, pour les écoles catholiques, la moyenne des contributions à l'égard des dépenses courantes est de \$21.33 par élève dans les régions urbaines et de \$4.89 dans les régions rurales. En se fondant sur d'autres renseignements reçus des surintendants de l'enseignement de Terre-Neuve, on estime que la moyenne des contributions versées pour l'entretien et l'administration des écoles est de \$7.65 par élève pour les écoles de l'Église anglicane et de \$8.22 par élève pour les écoles de l'Église Unie. En supposant que la contribution moyenne par élève dans les autres écoles égale la moyenne de la contribution de l'Église anglicane et de la contribution de l'Église Unie, la moyenne pondérée de la contribution pour toute la province serait de \$8.98 par élève. Si on fixe approximativement le chiffre des inscriptions à 108,000 pour 1956-1957, la contribution locale volontaire pour l'entretien et l'administration des écoles s'élèverait à \$969,840, montant qui a été arrondi à un million de dollars pour les fins du présent rapport. Cette estimation a été approuvée par le Conseil d'éducation de Terre-Neuve.

De même dans le calcul des services qui découlent des dépenses municipales en immobilisations, on a fait une évaluation de la contribution locale volontaire, pour la construction et l'aménagement des écoles. Dans les témoignages apportées devant la Commission on a généralement convenu que les contributions locales

volontaires pour la construction et l'aménagement des écoles égalent en moyenne les subventions pour fins d'immobilisations accordées par la province à cette fin. Nous avons donc inscrit comme montant estimatif des contributions locales aux dépenses en immobilisations pour les écoles un montant exactement égal aux subventions provinciales pour fins d'immobilisations qui figurent au tableau 6.

Méthodes de calcul

En raison de la hausse appréciable des prix au cours de la période qui fait l'objet de notre étude, il a fallu établir une base de comparaison à l'égard des dépenses de chaque année, c'est-à-dire qu'il a fallu les exprimer en dollars constants. Les indices de prix de base qui ont servi à cette fin ont été fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Le Bureau a reçu de la province des renseignements sur les salaires depuis 1952; ce sont ces données qui ont servi de base pour la déflation des salaires et des traitements. Il a fallu rattacher ces données aux renseignements antérieurs obtenus des Comptes publics et des Prévisions budgétaires de la province afin de faire porter le calcul sur une période qui commence en 1949. L'indice a été établi d'après la tendance des salaires et des traitements moyens et en supposant que le calibre des fonctionnaires de l'État d'une catégorie particulière est resté le même et que la composition du service public n'a pas changé. D'autres dépenses publiques ont été ramenées en dollars constants au moyen de ce qui a semblé être l'indice le plus approprié dans chaque cas. L'indice du coût de la construction des routes, l'indice du coût de la construction non domiciliaire et l'indice des prix aux consommateurs ont été employés tour à tour pour diverses parties du calcul en question. Il y a lieu d'observer que les indices du coût de la construction des routes et du coût de la construction non domiciliaire, de même que les renseignements sur les salaires, sont aussi employés par le Bureau fédéral de la statistique pour réduire le montant des dépenses gouvernementales, aux fins d'établir les Comptes nationaux.

On a calculé l'apport de services qui découle des immobilisations en supposant un taux d'intérêt de 5 p. 100 et une durée de 50 ans à tous les biens, sauf aux routes et aux rues dont on a évalué la durée à 25 ans. On a estimé que l'apport total de service procuré par les immobilisations représentait 5 p. 100 du capital utile à la fin de l'année plus l'amortissement pour l'année en question.

L'amortissement a été calculé en supposant que la valeur du capital d'immobilisations était, en moyenne, à moitié dissipée à la date de l'Union et qu'elle continuerait à baisser à un taux annuel uniforme de 2 p. 100 de sa valeur originale à l'égard de tous les biens, sauf les routes et les rues pour lesquelles le taux de dépréciation a été fixé à 4 p. 100. Ces taux de dépréciation correspondent, semble-t-il, assez étroitement à la pratique générale ainsi qu'au mémoire présenté à la Commission par le Gouvernement de Terre-Neuve.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Une des tâches les plus difficiles a été de déterminer quel était le montant réel de biens capitaux, au début de la période que nous étudions. Les chiffres de base employés à cette fin ont été obtenus du Bureau fédéral de la statistique ou d'autres sources officielles et ils indiquaient le nombre de classes dans les écoles, le nombre de milles de route et le nombre de lits dans les hôpitaux de la province. On a évalué ces éléments aux prix courants pour établir la valeur, exprimée en dollars de 1956, des immobilisations existant en 1949. Par exemple, le Bureau fédéral de la statistique révèle qu'il y avait 2,286 salles de classe à Terre-Neuve en 1949. Le Gouvernement de Terre-Neuve, dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission, a déclaré que le prix courant d'une classe s'établissait, en moyenne, à environ \$12,500. La valeur originale de l'ensemble des écoles de la province en 1949, d'après les prix de 1956, était donc $12,500 \times 2,286$; et, en supposant que cet actif était à moitié déprécié, les biens capitaux qui servent les services d'éducation s'élèveraient à $\underline{\$12,500} \times 2,286 = \$14,290,000$. Comme on estime que

2

la moitié de ce montant provient des contributions locales, cette partie a donc été considérée à l'actif des municipalités.

Pour l'estimation de la valeur en capital des hôpitaux, on s'est fondé sur les renseignements fournis par le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces renseignements donnaient un total reconnu de 1,614 lits au début de 1949. Le mémoire de Terre-Neuve mentionne \$10,000 comme prix moyen d'un lit d'hôpital. En se basant sur ce chiffre et en supposant que le capital des hôpitaux était déprécié de moitié en 1949, la valeur exprimée en dollars de 1956, du capital immobilisé existant en 1949, s'établit à $\underline{\$10,000} \times 1,614 = \$8,070,000$.

2

De même, le Bureau fédéral de la statistique établit que le réseau routier de Terre-Neuve, au début de 1949, comprenait 1,733 milles de chemins revêtus, dont 1,620 en gravier et 113 à pavage. Le mémoire de Terre-Neuve, à la page 92, déclare que le coût de la confection de routes en gravier, est d'environ \$40,000 le mille. Une autre source de renseignements donne à entendre que quelques-uns des chemins de gravier qui existaient au moment de l'Union n'étaient peut-être pas d'un tel niveau; d'un autre côté, il y avait quelques milles de routes pavées qui avaient une plus grande valeur. Tout bien considéré, nous avons décidé de prendre \$40,000 le mille pour le coût moyen au mille, en dollars de 1956, des chemins à revêtement du réseau routier de 1949. En supposant que ces routes sont dépréciées de moitié, la valeur en capital de l'apport de services serait donc de $\underline{\$40,000} \times 1,733 = 34,660,000$ dollars de 1956.

2

On a alloué seulement un peu plus de deux millions de dollars pour d'autres constructions et biens d'immobilisations. Cette provision est assez arbitraire, mais il convient de remarquer, toutefois, que le mémoire de

Annexe 1

Terre-Neuve ne mentionne pas, en général, des besoins de capitaux de grande importance, sauf dans le cas des entreprises mentionnées plus haut, comme les hôpitaux, les écoles et les routes.

Quant au capital immobilisé des municipalités, il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements qui permettraient de l'évaluer d'une façon certaine. On a supposé que ce capital est équivalent à deux ou trois fois les dépenses annuelles ordinaires des municipalités. Cette estimation plutôt arbitraire se fonde sur les résultats de certaines recherches entreprises dans le domaine du revenu et de la richesse, recherches qui ont révélé que la valeur en capital pour l'ensemble de la collectivité s'élève à deux ou trois fois le chiffre du produit annuel ou de la dépense. On peut constater que le montant de capital immobilisé qui apparaît au bilan de la province a été évalué, au début de 1949, à 52 millions de dollars, ce qui est à peu près deux fois et demie les dépenses ordinaires de la province pour 1949, qui s'établissaient à \$21,900,000.

DÉPENSES ORDINAIRES NETTES DE LA PROVINCE

de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et soins hospitaliers.....	4,246	4,057	5,111	5,650	6,293	6,839	7,406	7,789
	12.30	11.56	14.16	15.10	16.43	17.31	18.24	18.77
Bien-être social								
Paiements aux particuliers.....	5,531	5,326	5,754	4,269	4,418	5,118	4,581	4,371
	16.03	15.18	15.94	11.41	11.54	12.95	11.28	10.53
Autres dépenses.....	744	610	639	1,002	998	931	958	1,095
	2.16	1.73	1.77	2.68	2.60	2.36	2.36	2.64
Dépense globale pour le bien-être social.....	6,275	5,936	6,393	5,271	5,416	6,049	5,539	5,466
	18.19	16.91	17.71	14.09	14.14	15.31	13.64	13.17
Éducation.....	3,900	4,034	4,635	5,324	5,657	7,135	7,843	8,173
	11.31	11.49	12.84	14.24	14.77	18.07	19.32	19.70
Transports et communications.....	1,985	1,978	2,468	2,490	2,951	3,535	3,877	4,430
	5.76	5.64	6.84	6.66	7.70	8.95	9.55	10.67
Ressources naturelles et industries primaires.....	1,021	1,208	1,536	1,336	1,549	1,643	1,978	1,972
	2.96	3.44	4.25	3.57	4.04	4.15	4.87	4.76
Expansion commerciale et industrielle.....	52	85	170	199	186	185	232	296
	.15	.24	.47	.53	.49	.47	.57	.71
Administration en général	1,773	1,744	2,017	2,026	2,238	2,550	2,693	3,192
	5.14	4.97	5.59	5.42	5.84	6.46	6.64	7.69
Protection des personnes et de la propriété.....	1,566	1,520	1,612	1,739	2,010	2,067	2,258	2,287
	4.54	4.33	4.46	4.65	5.25	5.23	5.56	5.51
Services d'urbanisme et d'expansion au palier municipal.....	14	18	30	80	95	91	141	98
	.04	.05	.08	.22	.25	.23	.35	.24
Subventions aux gouvernements locaux.....	106	217	256	214	226	291	329	376
	.31	.62	.71	.57	.59	.74	.81	.90
Loisirs et services culturels.....	143	127	144	172	165	190	205	160
	.41	.36	.40	.46	.43	.48	.50	.39
Frais de la dette (à l'exclusion des remboursements).....	-234	-527	-549	-109	56	423	755	1,143
	-.82	-1.50	-1.52	-.29	.15	1.07	1.86	2.75
Autres dépenses.....	181	338	125	284	345	82	113	93
	.52	.96	.35	.76	.90	.21	.28	.22
Total des dépenses ordinaires nettes.....	20,978	20,735	23,948	24,676	27,187	31,080	33,369	35,475
	60.81	59.07	66.34	65.98	70.98	78.68	82.19	85.48
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique et de l'état 6 de l'annexe V								
Dépenses ordinaires d'après l'état 6.....	22,022	21,383	24,862	25,774	29,490	32,116 ¹	35,266	38,582
Moins:								
Remboursement de la dette.....	150	140	152	167	454	473	865	1,411
Avances aux pêcheries.....	920	125
Subventions de capital pour des écoles et des hôpitaux.....	894	508	762	931	929	1,085	1,032	1,696
Plus:								
Recouvrement des avances aux pêcheries.....	647
Total des dépenses ordinaires nettes comme ci-dessus.....	20,978	20,735	23,948	24,676	27,187	31,080	33,369	35,475

¹ Le total fourni par le Bureau fédéral de la statistique pour 1954 est de \$32,416,000, car il comprend \$300,000 pour le rachat d'effets du Trésor.

TABLEAU 2

TERRE-NEUVE

DÉPENSES ORDINAIRES NETTES DES MUNICIPALITÉS

de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Esti- mation 1956 ¹
Santé et hygiène.....	199	245	281	234	289	271	342	431
	.58	.70	.78	.63	.75	.69	.84	1.04
Bien-être social.....	1	1	1
Éducation.....	1	2	2
Travaux publics.....	287	507	435	565	727	715	716	986
	.83	1.44	1.20	1.51	1.90	1.82	1.77	2.38
Administration en général.....	199	203	249	313	377	376	505	610
	.58	.58	.69	.84	.98	.95	1.24	1.47
Protection des personnes et de la propriété.....	74	85	78	113	84	122	155	207
	.21	.24	.22	.30	.22	.31	.38	.49
Loisirs et services culturels.....	57	52	60	64	72	68	91	120
	.17	.15	.17	.17	.19	.17	.23	.29
Frais de la dette (à l'exclusion des remboursements).....	157	146	127	153	161	174	163	124
	.45	.42	.35	.41	.42	.44	.40	.30
Autres dépenses.....	67	17	95	121	128	174	197
19	.04	.25	.32	.32	.43	.48
Total des dépenses ordinaires nettes.....	974	1,306	1,247	1,537	1,831	1,855	2,148	2,678
	2.82	3.72	3.45	4.11	4.78	4.70	5.29	6.45
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique								
Dépenses d'après les chiffres du B.F.S.....	1,356	1,609	1,733	2,523	2,792	2,658	3,548	
Moins:								
Immobilisations imputées sur le revenu.....	190	133	241	670	530	433	717	
Revenu en intérêts.....	1	1	27	27	26	1	
Frais de la dette recouvrables.....	13	34	71	112	228	
Remboursement de la dette.....	30	30	30	30	30	34	35	
Subventions provinciales d'appoint.....	161	140	201	225	303	198	419	
Total des dépenses ordinaires nettes comme ci-dessus.....	974	1,306	1,247	1,537	1,831	1,855	2,148	

¹ Chiffres réels pour la ville de Saint-Jean; chiffres estimatifs pour les autres municipalités d'après les chiffres de l'imposition fournis par le ministère des Affaires municipales de Terre-Neuve.

TABLEAU 3

TERRE-NEUVE

DÉPENSES ORDINAIRES NETTES DE LA PROVINCE ET DES MUNICIPALITÉS

de 1940 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé, soins hospitaliers et hygiène.....	4,445 <i>12.88</i>	4,302 <i>12.26</i>	5,392 <i>14.94</i>	5,884 <i>15.73</i>	6,582 <i>17.18</i>	7,110 <i>18.00</i>	7,748 <i>19.08</i>	8,220 <i>19.81</i>
Bien-être social								
Paiements aux particuliers.....	5,531 <i>16.03</i>	5,326 <i>15.18</i>	5,754 <i>15.94</i>	4,269 <i>11.41</i>	4,418 <i>11.54</i>	5,118 <i>12.95</i>	4,581 <i>11.28</i>	4,371 <i>10.53</i>
Autres dépenses.....	745 <i>2.16</i>	611 <i>1.73</i>	639 <i>1.77</i>	1,002 <i>2.68</i>	998 <i>2.60</i>	931 <i>2.36</i>	958 <i>2.36</i>	1,096 <i>2.64</i>
Dépense globale pour le bien-être social.....	6,276 <i>18.19</i>	5,937 <i>16.91</i>	6,393 <i>17.71</i>	5,271 <i>14.09</i>	5,416 <i>14.14</i>	6,049 <i>15.31</i>	5,539 <i>13.64</i>	5,467 <i>13.17</i>
Éducation.....	3,900 <i>11.31</i>	4,034 <i>11.49</i>	4,635 <i>12.84</i>	5,324 <i>14.24</i>	5,657 <i>14.77</i>	7,136 <i>18.07</i>	7,845 <i>19.32</i>	8,175 <i>19.70</i>
Transports, communications et travaux publics.....	2,272 <i>6.59</i>	2,435 <i>7.08</i>	2,903 <i>8.04</i>	3,055 <i>8.17</i>	3,678 <i>9.60</i>	4,250 <i>10.77</i>	4,593 <i>11.32</i>	5,416 <i>13.05</i>
Ressources naturelles et industries primaires.....	1,021 <i>2.96</i>	1,208 <i>3.44</i>	1,536 <i>4.25</i>	1,336 <i>3.57</i>	1,549 <i>4.04</i>	1,643 <i>4.15</i>	1,978 <i>4.87</i>	1,972 <i>4.76</i>
Expansion commerciale et industrielle.....	52 <i>.15</i>	85 <i>.24</i>	170 <i>.47</i>	199 <i>.53</i>	186 <i>.49</i>	185 <i>.47</i>	232 <i>.57</i>	296 <i>.71</i>
Administration en général.....	1,972 <i>5.72</i>	1,947 <i>5.55</i>	2,266 <i>6.28</i>	2,339 <i>6.26</i>	2,615 <i>6.82</i>	2,926 <i>7.41</i>	3,198 <i>7.88</i>	3,802 <i>9.16</i>
Protection des personnes et de la propriété.....	1,640 <i>4.75</i>	1,605 <i>4.57</i>	1,690 <i>4.68</i>	1,852 <i>4.95</i>	2,094 <i>5.47</i>	2,189 <i>5.54</i>	2,413 <i>5.94</i>	2,494 <i>6.00</i>
Services d'urbanisme et d'expansion au palier municipal.....	14 <i>.04</i>	18 <i>.05</i>	30 <i>.08</i>	80 <i>.22</i>	95 <i>.25</i>	91 <i>.23</i>	141 <i>.35</i>	98 <i>.24</i>
Loisirs et services culturels.....	200 <i>.58</i>	179 <i>.51</i>	204 <i>.57</i>	236 <i>.63</i>	237 <i>.62</i>	258 <i>.65</i>	296 <i>.73</i>	280 <i>.68</i>
Frais de la dette (à l'exclusion du remboursement de la dette).....	-127 <i>-.37</i>	-381 <i>-1.08</i>	-422 <i>-1.17</i>	44 <i>.12</i>	217 <i>.57</i>	597 <i>1.51</i>	918 <i>2.26</i>	1,267 <i>3.05</i>
Autres dépenses.....	181 <i>.52</i>	405 <i>1.15</i>	142 <i>.39</i>	379 <i>1.01</i>	466 <i>1.22</i>	210 <i>.53</i>	287 <i>.71</i>	290 <i>.70</i>
Total des dépenses ordinaires nettes de la province et des municipalités ¹	21,846 <i>63.32</i>	21,824 <i>62.17</i>	24,939 <i>69.08</i>	25,999 <i>69.52</i>	28,792 <i>75.17</i>	32,644 <i>82.64</i>	35,188 <i>86.67</i>	37,777 <i>91.03</i>
¹ A l'exclusion des transferts entre gouvernements, De la province aux municipalités.....	106	217	256	214	226	291	329	376

TABLEAU 4

TERRE-NEUVE

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

D'après les dépenses ordinaires de la province en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et soins hospitaliers.....	6,102 17.69	6,477 18.45	7,479 20.72	7,668 20.50	7,870 20.55	7,994 20.24	8,588 21.15	8,734 21.05
Éducation.....	6,418 18.60	6,415 18.28	6,646 18.41	7,055 18.86	7,242 18.91	7,987 20.22	8,362 20.60	8,313 20.03
Transports et communications.....	2,817 8.17	2,756 7.85	3,241 8.98	2,991 8.00	3,288 8.58	3,707 9.38	4,004 9.86	4,430 10.67
Allocations de bien-être aux particuliers.....	4,490 13.01	5,364 15.28	4,850 13.43	5,295 14.16	5,558 14.51	6,237 15.79	6,598 16.25	7,247 17.46
Autres dépenses.....	7,026 20.36	7,076 20.16	7,175 19.88	7,363 19.69	8,064 21.06	7,865 19.91	8,741 21.53	9,323 22.47
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires.....	26,853 77.83	28,088 80.02	29,391 81.42	30,372 81.21	32,022 83.61	33,790 85.54	36,293 89.39	38,047 91.68
Conciliation avec les chiffres du tableau 1								
Dépenses ordinaires nettes d'après le tableau 1.....	20,978	20,735	23,948	24,676	27,187	31,080	33,369	35,475
Plus:								
Subventions fédérales d'appoint.....	163	753	773	1,727	1,790	2,063	3,132	4,091
Moins:								
Frais de la dette.....	-284	-527	-549	-109	56	423	755	1,143
Subventions aux municipalités en général.....	106	217	256	214	226	291	329	376
Pensions de vieillesse de 1949 à 1951.....	1,747	773	1,212
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires.....	19,572	21,025	23,802	26,298	28,695	32,429	35,417	38,047
Indice de prix implicite pour les dépenses ordinaires.....	72.9	74.9	81.0	86.6	89.6	96.0	97.6	100
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires en dollars constants de 1956 comme ci-dessus.....	26,853	28,088	29,391	30,372	32,022	33,790	36,293	38,047

TABLEAU 5

TERRE-NEUVE

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

D'après les dépenses ordinaires des municipalités en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et hygiène.....	282 .82	341 .97	369 1.02	281 .75	322 .84	284 .72	353 .87	431 1.04
Éducation ¹	490 1.42	542 1.54	559 1.55	630 1.68	688 1.80	870 2.20	947 2.33	1,002 2.41
Travaux publics.....	408 1.18	707 2.01	571 1.58	679 1.82	810 2.11	749 1.90	739 1.82	986 2.38
Autres dépenses.....	444 1.29	536 1.54	501 1.39	676 1.81	712 1.86	710 1.80	943 2.32	1,135 2.73
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires.....	1,624 4.71	2,126 6.06	2,000 5.54	2,266 6.06	2,532 6.61	2,613 6.62	2,982 7.34	3,554 8.56
Conciliation avec les chiffres du tableau 2								
Dépenses ordinaires nettes d'après le tableau 2.....	974	1,306	1,247	1,537	1,831	1,855	2,148	2,678
Plus:								
Contributions locales estimatives à l'éducation.....	415	472	538	621	673	855	932	1,000
Moins:								
Frais de la dette.....	157	146	127	153	161	174	163	124
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires.....	1,232	1,632	1,658	2,005	2,343	2,536	2,917	3,554
Indice de prix implicite pour les dépenses ordinaires.....	75.9	76.8	82.9	88.5	92.5	97.1	97.8	100
Niveau des services d'après les dépenses ordinaires en dollars constants de 1956 comme ci-dessus.....	1,624	2,126	2,000	2,266	2,532	2,613	2,982	3,554

¹ Ce montant est constitué presque entièrement des contributions locales (estimatives) destinées au soutien des écoles qui ont été ajoutées aux dépenses des municipalités.

TABLEAU 6

TERRE-NEUVE

DÉPENSES DE LA PROVINCE EN IMMOBILISATIONS

En dollars courants et en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et soins hospitaliers								
Dépenses en immobilisations d'après l'état 7 de l'annexe V.....	1,809	1,351	1,181	311	-139	70	59	444
Plus: Subventions de capital aux hôpitaux indépendants ¹	475	200	211	247	272	188	166	202
Subventions fédérales d'appoint.....	246	393	148	150	250	22	77	34
Dépense globale pour la santé et les soins hospitaliers.....	2,530	1,944	1,540	708	383	280	302	680
dollars courants.....	2,530	1,944	1,540	708	383	280	302	680
dollars constants.....	3,473	2,534	1,782	787	413	301	319	680
Éducation								
Dépenses en immobilisations d'après l'état 7 de l'annexe V.....				34	31	117	44	175
Plus: Subventions de capital aux commissions scolaires ²	419	308	551	684	657	897	866	1,494
Subventions fédérales d'appoint.....						282	13	
Dépense globale pour l'éducation.....	419	308	551	718	688	1,296	923	1,669
dollars courants.....	419	308	551	718	688	1,296	923	1,669
dollars constants.....	580	406	647	793	734	1,386	968	1,669
Transports et communications								
Dépenses en immobilisations d'après l'état 7 de l'annexe V.....	2,156	3,756	3,466	2,714	3,827	6,870	7,799	6,018
Plus: Subventions fédérales pour la route transcanadienne.....		958	999	527	977	2,018	2,239	1,126
Dépense globale pour transports et communications.....	2,156	4,714	4,465	3,241	4,804	8,888	10,038	7,144
dollars courants.....	2,156	4,714	4,465	3,241	4,804	8,888	10,038	7,144
dollars constants.....	2,879	6,067	5,228	3,597	5,160	9,496	10,522	7,144
Autres dépenses								
Dépenses en immobilisations d'après l'état 7 de l'annexe V.....	90	1,046	486	159	10	324	21	464
dollars courants.....	125	1,380	570	176	11	347	22	464
dollars constants.....								
Dépense globale en immobilisations								
Dépenses en immobilisations d'après l'état 7 de l'annexe V.....	4,055	6,153	5,133	3,218	3,729	7,381	7,923	7,101
Plus: Subventions pour fins d'immobilisations.....	894	508	762	931	929	1,085	1,032	1,696
Subventions fédérales d'appoint ³	246	1,351	1,147	677	1,227	2,322	2,329	1,160
Dépense globale en immobilisations.....	5,195	8,012	7,042	4,826	5,885	10,788	11,284	9,957
dollars courants.....	5,195	8,012	7,042	4,826	5,885	10,788	11,284	9,957
dollars constants.....	7,057	10,387	8,227	5,353	6,318	11,530	11,831	9,957

¹ Bien qu'elles apparaissent à l'état 6 de l'annexe V comme dépenses ordinaires, les subventions aux hôpitaux indépendants pour fins d'immobilisations sont incluses dans le présent tableau comme dépenses en immobilisations, car elles donnent lieu à un accroissement du capital d'immobilisations du domaine social d'où découle un apport de services.

² Bien qu'elles apparaissent à l'état 6 de l'annexe V comme dépenses ordinaires, les subventions pour la construction et l'aménagement des écoles sont incluses dans le présent tableau comme dépenses en immobilisations, car elles donnent lieu à un accroissement du capital d'immobilisations du domaine social d'où découle un apport de services.

³ Le capital provenant de subventions fédérales d'appoint a aussi sa répercussion sur l'apport de services.

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

D'après l'apport de services provenant du capital immobilisé de la province en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et soins hospitaliers								
Capital estimatif au début de l'année.....	8,070	11,185	13,308	14,642	14,961	14,901	14,728	14,574
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année ¹	3,473	2,534	1,782	787	413	301	319	680
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	353	411	448	468	473	474	473	477
Capital estimatif à la fin de l'année.....	11,185	13,308	14,642	14,961	14,901	14,728	14,574	14,777
Apport de services provenant du capital immobilisé ²	917	1,076	1,180	1,216	1,218	1,210	1,202	1,216
	2.66	3.07	3.27	3.25	3.18	3.06	2.96	2.93
Éducation								
Capital estimatif au début de l'année.....	7,145	7,433	7,543	7,889	8,372	8,787	9,838	10,452
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année ³	580	406	647	793	734	1,386	968	1,669
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	292	296	301	310	319	335	354	374
Capital estimatif à la fin de l'année.....	7,433	7,543	7,889	8,372	8,787	9,838	10,452	11,747
Apport de services provenant du capital immobilisé ²	664	673	695	729	758	827	877	961
	1.92	1.92	1.93	1.95	1.98	2.09	2.16	2.32
Transports et communications								
Capital estimatif au début de l'année.....	34,660	34,708	37,877	40,091	40,609	42,626	48,797	55,705
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	2,879	6,067	5,228	3,597	5,160	9,496	10,522	7,144
Moins: Dépréciation de 4% par année.....	2,831	2,898	3,014	3,079	3,143	3,325	3,614	3,858
Capital estimatif à la fin de l'année.....	34,708	37,877	40,091	40,609	42,626	48,797	55,705	58,991
Apport de services provenant du capital immobilisé ²	4,566	4,792	5,019	5,109	5,274	5,765	6,399	6,808
	13.23	13.65	13.90	13.66	13.77	14.59	15.76	16.40
Autres services provinciaux								
Capital estimatif au début de l'année.....	2,140	2,179	3,459	3,912	3,966	3,854	4,077	3,973
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	125	1,380	570	176	11	347	22	464
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	86	100	117	122	123	124	126	129
Capital estimatif à la fin de l'année.....	2,179	3,459	3,912	3,966	3,854	4,077	3,973	4,308
Apport de services provenant du capital immobilisé ²	195	273	313	320	316	328	324	344
	.57	.77	.86	.86	.82	.84	.80	.83
Ensemble des services provinciaux								
Capital estimatif au début de l'année.....	52,015	55,505	62,187	66,534	67,908	70,168	77,440	84,704
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	7,057	10,387	8,227	5,353	6,318	11,530	11,831	9,957
Moins: Dépréciation.....	3,567	3,705	3,880	3,979	4,058	4,258	4,567	4,838
Capital estimatif à la fin de l'année.....	55,505	62,187	66,534	67,908	70,168	77,440	84,704	89,823
Apport global de services provenant du capital immobilisé	6,342	6,814	7,207	7,374	7,566	8,130	8,802	9,329
	18.38	19.41	19.96	19.72	19.75	20.58	21.68	22.48

¹ Voir apostille 1, Tableau 6.

² Intérêt de 5 p. 100 du capital à la fin de l'année auquel on a ajouté la dépréciation.

³ Voir apostille 2, Tableau 6.

TABLEAU 8

TERRE-NEUVE

DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS EN IMMOBILISATIONS

En dollars courants et en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956

(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et hygiène.....dollars courants.....	48	10	6	74	62	110	60	311
.....dollars constants.....	64	13	7	82	67	118	63	311
Éducation ¹dollars courants.....	419	308	551	684	657	897	866	1,494
.....dollars constants.....	580	406	647	756	701	959	908	1,494
Travaux publics.....dollars courants.....	771	166	162	509	437	406	480	1,289
.....dollars constants.....	1,029	214	190	565	469	434	503	1,289
Autres dépenses en immobilisations.....dollars courants.....	30	113	104	63	38	524	425	218
.....dollars constants.....	44	150	122	69	40	560	445	218
Dépense globale en immobilisations.....dollars courants.....	1,268	597	823	1,380	1,194	1,937	1,831	3,312
.....dollars constants.....	1,717	783	966	1,472	1,277	2,071	1,919	3,312
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique								
Dépenses en immobilisations imputées sur le revenu d'après le B.F.S.....	190	133	241	670	530	433	717	692
Moins:								
Services d'utilité publique.....				27	37			
Dépenses en immobilisations à même la caisse des immobilisations d'après le B.F.S.....	730	257	483	442	600	1,866	634	1,252
Moins:								
Services d'utilité publique.....	71	101	452	439	556	1,259	386	126
Estimation des contributions locales aux dépenses d'immobilisations pour les écoles.....	419	308	551	684	657	897	866	1,494
Dépense globale en immobilisations comme ci-dessus.....	1,268	597	823	1,330	1,194	1,937	1,831	3,312

¹ Ne comprend que les contributions locales (estimatives) destinées à la construction et à l'aménagement des écoles.

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

D'après l'apport de services provenant du capital immobilisé des municipalités en dollars constants de 1956
de 1949 à 1956

(En milliers de dollars et en dollars per capita)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé et soins hospitaliers								
Capital estimatif au début de l'année.....	668	704	689	669	724	762	851	883
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	64	13	7	82	67	118	63	311
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	28	28	27	27	29	29	31	33
Capital estimatif à la fin de l'année.....	704	689	669	724	762	851	883	1,161
Apport de services provenant des immobilisations ¹	63	62	60	63	67	72	75	91
	.18	.18	.17	.17	.17	.18	.18	.22
Éducation²								
Capital estimatif au début de l'année.....	7,145	7,433	7,543	7,889	8,335	8,718	9,348	9,914
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	580	406	647	756	701	959	908	1,494
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	292	296	301	310	318	329	342	360
Capital estimatif à la fin de l'année.....	7,433	7,543	7,889	8,335	8,718	9,348	9,914	11,048
Apport de services provenant des immobilisations ¹	664	673	695	727	754	796	838	912
	1.92	1.92	1.93	1.94	1.97	2.02	2.06	2.20
Travaux publics								
Capital estimatif au début de l'année.....	2,403	3,219	3,204	3,163	3,490	3,708	3,879	4,109
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	1,029	214	190	565	469	434	503	1,289
Moins: Dépréciation de 4% par année.....	213	229	231	238	251	263	273	301
Capital estimatif à la fin de l'année.....	3,219	3,204	3,163	3,490	3,708	3,879	4,109	5,097
Apport de services provenant des immobilisations ¹	374	389	389	413	436	457	478	556
	1.08	1.11	1.08	1.10	1.14	1.16	1.18	1.34
Autres services municipaux								
Capital estimatif au début de l'année.....	869	879	993	1,077	1,107	1,108	1,623	2,014
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	44	150	122	69	40	560	445	218
Moins: Dépréciation de 2% par année.....	34	36	38	39	39	45	54	61
Capital estimatif à la fin de l'année.....	879	993	1,077	1,107	1,108	1,623	2,014	2,171
Apport de services provenant des immobilisations ¹	78	86	93	94	95	126	155	170
	.24	.24	.25	.26	.25	.31	.39	.41
Ensemble des services municipaux								
Capital estimatif au début de l'année.....	11,085	12,235	12,429	12,798	13,656	14,296	15,701	16,920
Plus: Dépenses en immobilisations au cours de l'année.....	1,717	783	966	1,472	1,277	2,071	1,919	3,312
Moins: Dépréciation.....	567	589	597	614	637	666	700	755
Capital estimatif à la fin de l'année.....	12,235	12,429	12,798	13,656	14,296	15,701	16,920	19,477
Apport global de services provenant du capital immobilisé	1,179	1,210	1,237	1,297	1,352	1,451	1,546	1,729
	3.42	3.45	3.43	3.47	3.53	3.67	3.81	4.17

¹ Intérêt de 5% du capital à la fin de l'année auquel on ajoute la dépréciation.

² Ne comprend que les contributions locales (estimatives) qui ont été ajoutées aux dépenses des municipalités.

TABLEAU 10

TERRE-NEUVE

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

Dépenses de la province et des municipalités
de 1949 à 1956(En dollars constants de 1956, *per capita*)

		1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Santé, soins hospitaliers et hygiène									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	17.69	18.45	20.72	20.50	20.55	20.24	21.15	21.05
	Immobilisations.....	2.66	3.07	3.27	3.25	3.18	3.06	2.96	2.93
Municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	.82	.97	1.02	.75	.84	.72	.87	1.04
	Immobilisations.....	.18	.18	.17	.17	.17	.18	.18	.22
Province et municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	18.51	19.42	21.74	21.25	21.39	20.96	22.02	22.09
	Immobilisations.....	2.84	3.25	3.44	3.42	3.35	3.24	3.14	3.15
Dépense globale pour les services de santé.....		21.35	22.67	25.18	24.67	24.74	24.20	25.16	25.24
Transports, communications et travaux publics									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	8.17	7.85	8.98	8.00	8.58	9.38	9.86	10.67
	Immobilisations.....	13.23	13.65	13.90	13.66	13.77	14.59	15.76	16.40
Municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	1.18	2.01	1.58	1.82	2.11	1.90	1.82	2.38
	Immobilisations.....	1.08	1.11	1.08	1.10	1.14	1.16	1.18	1.34
Province et municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	9.35	9.86	10.56	9.82	10.69	11.28	11.68	13.05
	Immobilisations.....	14.31	14.76	14.98	14.76	14.91	15.75	16.94	17.74
Dépense globale pour les transports.....		23.66	24.62	25.54	24.58	25.60	27.03	28.62	30.79
Éducation									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	18.60	18.23	18.41	18.86	18.91	20.22	20.60	20.03
	Immobilisations.....	1.92	1.92	1.93	1.95	1.98	2.09	2.16	2.32
Municipalités ¹	Dépenses ordinaires.....	1.42	1.54	1.55	1.68	1.80	2.20	2.33	2.41
	Immobilisations.....	1.92	1.92	1.93	1.94	1.97	2.02	2.06	2.20
Province et municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	20.02	19.82	19.96	20.54	20.71	22.42	22.93	22.44
	Immobilisations.....	3.84	3.84	3.86	3.89	3.95	4.11	4.22	4.52
Dépense globale pour l'éducation.....		23.86	23.66	23.82	24.43	24.66	26.53	27.15	26.96

NIVEAU ET NORMES DES SERVICES PUBLICS

Dépenses de la province et des municipalités
de 1949 à 1956

(En dollars constants de 1956 *per capita*)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	
Allocations de bien-être aux particuliers									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	13.01	15.28	13.43	14.16	14.51	15.79	16.25	17.46
Autres services									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	20.36	20.16	19.88	19.69	21.06	19.91	21.53	22.47
	Immobilisations.....	.57	.77	.86	.86	.82	.84	.80	.83
Municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	1.29	1.54	1.39	1.81	1.86	1.80	2.32	2.73
	Immobilisations.....	.24	.24	.25	.26	.25	.31	.39	.41
Province et municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	21.65	21.70	21.27	21.50	22.92	21.71	23.85	25.20
	Immobilisations.....	.81	1.01	1.11	1.12	1.07	1.15	1.19	1.24
Dépense globale pour les autres services.....		22.46	22.71	22.38	22.62	23.99	22.86	25.04	26.44
Ensemble des services									
Province.....	Dépenses ordinaires.....	77.83	80.02	81.42	81.21	83.61	85.54	89.39	91.68
	Immobilisations.....	18.38	19.41	19.96	19.72	19.75	20.58	21.68	22.48
Municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	4.71	6.06	5.54	6.06	6.61	6.62	7.34	8.56
	Immobilisations.....	3.42	3.45	3.43	3.47	3.53	3.67	3.81	4.17
Province et municipalités.....	Dépenses ordinaires.....	82.54	86.08	86.96	87.27	90.22	92.16	96.73	100.24
	Immobilisations.....	21.80	22.86	23.39	23.19	23.28	24.25	25.49	26.65
Dépense globale pour l'ensemble des services, en dollars constants de 1956 ²		104.34	108.94	110.35	110.46	113.50	116.41	122.22	126.89

¹ Ne comprend que les contributions locales (estimatives) qui ont été ajoutées aux dépenses des municipalités.

² A raison d'un taux d'intérêt de 5% et d'une dépréciation de 4% sur les travaux de voirie et de 2% sur le reste du capital immobilisé de la province et des municipalités.

ANNEXE II

REVENUS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

DES PROVINCES SUIVANTES:

TERRE-NEUVE

NOUVEAU-BRUNSWICK

NOUVELLE-ÉCOSSE

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

TABLEAU 11

TERRE-NEUVE
REVENU PROVINCIAL NET
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur le revenu								
Sociétés commerciales.....			199					
Sur les ventes								
Taxes d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....					85	153	179	143
Essence à moteur et mazout.....	1,006	1,252	1,529	1,813	2,160	2,626	3,396	3,959
En général.....		712	3,167	4,534	5,650	6,337	6,719	7,774
Total de l'impôt sur les ventes.....	1,006	1,964	4,696	6,347	7,895	9,116	10,294	11,876
Autres impôts.....	72	257	100	169	247	253	269	275
Total des impôts.....	1,078	2,221	4,995	6,516	8,142	9,369	10,563	12,151
Immatriculation de véhicules à moteur.....	377	508	640	816	969	1,099	1,244	1,418
Régie des alcools.....	1,769	2,188	2,476	2,824	3,114	3,131	3,248	3,828
Ressources naturelles.....	624	383	657	799	502	315	417	830
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	4,860	7,220	7,733	12,789	11,825	12,547	12,484	13,804
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....			62	98	161	190	208	214
Subventions statutaires.....	1,925	1,540	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569
Subventions transitionnelles.....	6,500	6,500	6,500	5,650	4,800	3,950	3,100	2,250
Total (Gouvernement du Canada).....	13,285	15,260	15,864	20,106	18,355	18,256	17,361	17,837
Autres revenus.....	291	468	551	673	559	681	701	730
Revenu net global¹.....	17,424	21,028	25,183	31,734	31,641	32,851	33,534	36,794

¹ Source: Bureau fédéral de la statistique et État financier n° 5—Annexe V.

TABLEAU 12

TERRE-NEUVE
REVENU MUNICIPAL NET
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Esti- mation 1956 ²
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	72	80	90	107	120	112	150	145
Autres impôts.....	36	8	100	203	202	220	238	281
Total de l'impôt sur les ventes.....	108	88	190	310	322	332	388	426
Sur la propriété et le commerce.....								
Biens immobiliers.....	594	658	798	958	1,043	1,145	1,283	1,671
Biens mobiliers.....	152	191	30	37	46	35	43	50
Commerce.....	47	39	376	397	439	460	511	547
Total de l'impôt sur la propriété et le commerce.....	793	888	1,204	1,392	1,528	1,640	1,837	2,268
Impôt de capitation.....	30	46	50	54	81	66	80	110
Autres impôts.....		9	10	12	11	12	14	14
Total des impôts.....	931	1,031	1,454	1,768	1,942	2,050	2,319	2,818
Licences et permis.....	32	18	25	56	73	67	82	93
Recettes provenant d'autres gouvernements ¹								
Gouvernement du Canada, en remplacement des impôts.....	6	8	7	50	16	11	47
Gouvernement de la province								
Subventions générales.....	106	217	256	214	226	264	302	349
Quote-part des recettes partagées.....	20	20	20
Subventions en remplacement des impôts.....	7	7	7
Total (Gouvernement de la province).....	106	217	256	214	226	291	329	376
Total (Autres gouvernements).....	112	225	263	214	276	307	340	423
Autres revenus.....	66	71	134	169	173	425	304	318
Revenu net global.....	1,141	1,345	1,876	2,207	2,464	2,849	3,045	3,652
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique								
Revenu d'après le Bureau fédéral de la statistique.....	1,303	1,485	2,091	2,493	2,865	3,185	3,693	
Moins:								
Frais de la dette recouvrables.....	13	34	71	112	228	
Revenu en intérêts.....	1	1	27	27	26	1	
Subventions provinciales d'appoint.....	161	140	201	225	303	198	419	
Revenu net global comme ci-dessus.....	1,141	1,345	1,876	2,207	2,464	2,849	3,045	

¹ A l'exclusion de subventions d'appoint pour fins spéciales, qui sont imputées en déduction des dépenses.

² Pour Saint-Jean, revenu réel; pour les autres municipalités, revenu estimatif d'après les chiffres de l'imposition fournis par le ministère des Affaires municipales de Terre-Neuve.

TABLEAU 13

TERRE-NEUVE
REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	72	80	90	107	205	265	329	288
Essence à moteur et mazout.....	1,006	1,252	1,529	1,813	2,160	2,626	3,396	3,959
En général.....	712	3,167	4,534	5,650	6,337	6,719	7,774
Autres impôts.....	36	8	100	203	202	220	258	281
Total de l'impôt sur les ventes.....	1,114	2,052	4,886	6,657	8,217	9,448	10,682	12,302
Sur la propriété et le commerce.....								
Impôt de capitation.....	793	888	1,204	1,392	1,528	1,640	1,837	2,268
Autres impôts.....	30	46	50	54	81	66	80	110
Total des impôts.....	72	266	309¹	181	258	265	283	289
Total des impôts.....	2,009	3,252	6,449	8,284	10,084	11,419	12,882	14,969
Immatriculation de véhicules à moteur.....	377	508	640	816	969	1,099	1,244	1,418
Régie des alcools.....	1,769	2,188	2,476	2,824	3,114	3,131	3,248	3,828
Ressources naturelles.....	624	383	657	799	502	315	417	830
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	4,860	7,220	7,733	12,789	11,825	12,547	12,484	13,804
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	62	98	161	190	208	214
Subventions statutaires.....	1,925	1,540	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569
Subventions transitionnelles.....	6,500	6,500	6,500	5,650	4,800	3,950	3,100	2,250
Subventions en remplacement des impôts.....	6	8	7	50	16	11	47
Total (Gouvernement du Canada).....	13,291	15,268	15,871	20,106	18,405	18,272	17,372	17,884
Autres revenus.....	389	557	710	898	805	1,173	1,087	1,141
Revenu net global (provincial et municipal ²).....	18,459	22,156	26,803	33,727	33,879	35,409	36,250	40,070
¹ Y compris les impôts sur le revenu des sociétés commerciales au montant de \$199,000.								
² A l'exclusion des transferts entre gouvernements								
Transferts de la province aux municipalités.....	106	217	256	214	226	291	329	376

TABLEAU 14

NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET PROVINCIAL
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur le revenu								
Sociétés commerciales.....	182	1,520	2,179
Droits successoraux—arrérages.....	46	5	1	1	6	4
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	280	288	326	396	430	452	434	413
Essence à moteur et mazout.....	5,536	5,814	6,426	6,945	7,457	8,907	10,062	10,823
Tabac.....	856	844	873	941	1,143	1,206	1,288	1,379
En général.....	2,293	7,207	7,743	7,494	5,953	6,773	7,538
Total de l'impôt sur les ventes.....	6,672	9,239	14,832	16,025	16,524	16,518	18,557	20,153
Sur la propriété.....	95	96	131	132	227	229	232	233
Autres impôts.....	32	33	37	42	66	77	79	86
Total des impôts.....	7,027	10,893	17,180	16,200	16,823	16,824	18,868	20,476
Immatriculation de véhicules à moteur.....	2,424	2,608	2,847	3,018	3,300	3,467	3,731	3,912
Régie des alcools.....	6,508	5,500	5,441	6,426	6,490	6,335	7,072	7,370
Ressources naturelles.....	2,294	1,986	3,390	3,225	3,445	3,053	3,413	4,289
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	8,953	8,864	9,287	14,967	16,178	17,047	16,630	17,807
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	146	164	187	283	216	207	228
Subventions statutaires.....	1,632	1,632	1,667	1,678	1,679	1,679	1,679	1,678
Total (Gouvernement du Canada)	10,585	10,642	11,118	16,832	18,140	18,942	18,516	19,713
Autres revenus.....	593	642	721	854	1,022	2,167	1,183	1,575
Revenu net global ¹	29,431	32,271	40,697	46,555	49,220	50,788	52,783	57,335

¹ Source: Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 15

NOUVEAU-BRUNSWICK
REVENU MUNICIPAL NET
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur la propriété et le commerce								
Biens immobiliers.....	7,684	8,432	8,656	10,333	12,099	12,338	13,082	14,199
Biens mobiliers.....	1,437	1,626	1,788	2,341	2,243	2,738	2,947	3,281
Commerce.....	802	864	857	889	1,103	987	1,186	1,310
Occupants.....	144	203	189	232	273	270	217	330
Total de l'impôt sur la propriété et le commerce.....	10,067	11,125	11,490	13,795	15,718	16,333	17,432	19,120
Impôt de capitation.....	1,049	1,147	1,090	1,271	1,316	1,604	1,619	1,689
Autres impôts.....	22	115	72	87	93	93
Total des impôts.....	11,116	12,294	12,580	15,181	17,106	18,024	19,144	20,902
Licences et permis.....	128	139	169	142	159	163	195	202
Recettes provenant d'autres gouvernements¹								
Gouvernement du Canada, en remplacement des impôts.....	77	87	145	214	232	474	528
Gouvernement de la province.....	2,056	2,056	2,056	2,211	2,638	2,789	2,838	2,987
Subventions en général.....
Total (Autres gouvernements).....	2,056	2,133	2,143	2,356	2,852	3,021	3,312	3,515
Autres revenus.....	1,082	1,060	820	1,140	1,025	961	962	937
Revenu net global.....	14,382	15,626	15,712	18,819	21,142	22,169	23,613	25,556
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique								
Revenu d'après le Bureau fédéral de la statistique.....	14,890	16,246	16,633	19,836	22,801	23,410	25,012	27,012
Moins:								
Frais de la dette recouvrables.....	349	406	723	879	931	941	985	988
Revenu en intérêts.....	63	78	75	87	100	147	137	168
Quote-part des municipalités.....	7	13	5	5	55
Subventions provinciales d'appoint.....	89	123	118	46	128	98	277	300
Revenu net global comme ci-dessus.....	14,382	15,626	15,712	18,819	21,142	22,169	23,613	25,556

¹ A l'exclusion des subventions d'appoint pour fins spéciales, qui sont imputées en déduction des dépenses.

TABLEAU 16

NOUVEAU-BRUNSWICK
REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	280	288	326	396	430	452	434	413
Essence à moteur et mazout.....	5,536	5,814	6,426	6,945	7,457	8,907	10,062	10,823
Tabac.....	856	844	873	941	1,143	1,206	1,288	1,379
En général.....	2,293	7,207	7,743	7,494	5,953	6,773	7,538
Total de l'impôt sur les ventes	6,672	9,239	14,832	16,025	16,524	16,518	18,557	20,153
Sur la propriété et le commerce¹.....	10,162	11,221	11,621	13,927	15,945	16,562	17,664	19,353
Impôt de capitation.....	1,049	1,147	1,090	1,271	1,316	1,604	1,619	1,689
Autres impôts ²	260	1,580	2,217	158	144	164	172	183
Total des impôts.....	18,143	23,187	29,760	31,381	33,929	34,848	38,012	41,378
Immatriculation de véhicules à moteur.....	2,424	2,608	2,847	3,018	3,300	3,467	3,731	3,912
Régie des alcools.....	6,508	5,500	5,441	6,426	6,490	6,335	7,072	7,370
Ressources naturelles.....	2,294	1,986	3,390	3,225	3,445	3,053	3,413	4,289
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	8,953	8,864	9,287	14,967	16,178	17,047	16,630	17,807
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	146	164	187	283	216	207	228
Subventions statutaires.....	1,632	1,632	1,667	1,678	1,679	1,679	1,679	1,678
Subventions en remplacement des impôts.....	77	87	145	214	232	474	528
Total (Gouvernement du Canada).....	10,585	10,719	11,205	16,977	18,354	19,174	18,990	20,241
Autres revenus.....	1,803	1,841	1,710	2,136	2,206	3,291	2,340	2,714
Revenu net global (b provincial et municipal ³)	41,757	45,841	54,353	63,163	67,724	70,168	73,558	79,904

¹ Y compris l'impôt sur les biens immobiliers et mobiliers, le commerce et les occupants.

² Y compris l'impôt sur le revenu des sociétés avant 1952 et les arrérages des droits successoraux.

³ A l'exclusion des transferts entre gouvernements

Transferts de la province aux municipalités.....	2,056	2,056	2,056	2,211	2,638	2,789	2,838	2,987
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

TABLEAU 17

NOUVELLE-ÉCOSSE
REVENU PROVINCIAL NET
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur le revenu								
Sociétés commerciales.....	80	1,760	1,657
Droits successoraux—arrérages.....	73	21	25	12	5	2	5	2
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	435	506	613	699	747	678	554	451
Essence à moteur et mazout.....	6,246	6,590	7,906	8,879	9,619	10,368	12,488	13,202
Autres impôts.....	54	62	113	171	185	196	215	241
Total de l'impôt sur les ventes.....	6,735	7,158	8,632	9,749	10,551	11,242	13,257	13,894
Sur la propriété.....	105	102	100	99	100	103	103	105
Autres impôts.....	56	49	73	68	93	80	82	81
Total des impôts.....	7,049	9,090	10,487	9,928	10,749	11,427	13,447	14,032
Immatriculation de véhicules à moteur.....	2,943	3,227	3,469	3,664	3,938	4,103	4,518	4,909
Régie des alcools.....	8,338	7,724	8,560	9,529	9,812	9,909	10,585	10,943
Ressources naturelles.....	1,083	1,057	1,207	1,254	1,320	1,401	1,589	1,641
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	11,294	11,103	11,426	18,263	19,497	20,463	20,000	22,078
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	265	210	118	173	279	300	356	238
Subventions statutaires.....	2,005	2,005	2,044	2,057	2,057	2,057	2,057	2,057
Total (Gouvernement du Canada).....	13,564	13,318	13,588	20,493	21,833	22,820	22,413	24,373
Municipalités.....	251	245	245	245	245	240	240	240
Total (Autres gouvernements).....	13,815	13,563	13,833	20,738	22,078	23,060	22,653	24,613
Autres revenus.....	1,021	1,024	1,238	1,534	1,451	1,518	1,537	1,693
Revenu net global ¹	34,249	35,685	38,794	46,647	49,348	51,418	54,329	57,831

¹ Source: Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 18

NOUVELLE-ÉCOSSE
REVENU MUNICIPAL NET
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur la propriété et le commerce								
Bien immobiliers.....	10,827	11,379	13,006	15,146	15,843	16,985	18,159	20,145
Biens mobiliers.....	1,323	1,418	1,717	1,923	1,954	2,048	2,038	2,328
Commerce.....	804	846	1,101	1,431	1,443	1,483	1,531	1,351
Occupants.....	141	147	160	166	174	185	196	227
Total de l'impôt sur la propriété et le commerce.....	13,095	13,790	15,984	18,666	19,414	20,701	21,924	24,051
Impôt de capitation.....	516	530	547	584	708	767	743	792
Total des impôts.....	13,611	14,320	16,531	19,250	20,122	21,468	22,667	24,843
Licences et permis.....	158	235	250	267	277	280	298	343
Recettes provenant d'autres gouvernements¹								
Gouvernement du Canada, en remplacement des impôts.....		216	307	380	400	461	1,088	1,184
Gouvernement de la province								
Subventions générales.....	596	581	576	847	972	985	956	933
Quote-part des recettes partagées.....		16	21			9	11	10
Subventions en remplacement des impôts.....						5		
Total (Gouvernement de la province).....	596	597	597	847	972	999	967	943
Total (Autres gouvernements).....	596	813	904	1,227	1,372	1,460	2,055	2,127
Autres revenus.....	1,217	1,457	1,707	1,746	1,669	1,578	1,644	1,742
Revenu net global.....	15,582	16,825	19,392	22,490	23,440	24,786	26,664	29,055
Conciliation avec les chiffres du bureau fédéral de la statistique								
Revenu d'après le Bureau fédéral de la statistique.....	16,474	17,718	20,268	23,787	24,722	26,125	28,072	30,710
Moins:								
Frais de la dette recouvrables.....	614	597	591	951	1,003	1,022	1,061	1,131
Revenu en intérêts.....	137	149	169	219	262	299	326	303
Quote-part des municipalités.....	141	147	116	127				
Subventions provinciales d'appoint.....					17	18	21	221
Revenu net global comme ci-dessus.....	15,582	16,825	19,392	22,490	23,440	24,786	26,664	29,055

¹ A l'exclusion des subventions d'appoint pour fins spéciales, qui sont imputées en déduction des dépenses.

TABLEAU 19

NOUVELLE-ÉCOSSE
REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	435	506	613	699	747	678	554	451
Esence à moteur et mazout.....	6,246	6,590	7,906	8,879	9,619	10,368	12,488	13,202
Autres impôts.....	54	62	113	171	185	196	215	241
Total de l'impôt sur les ventes.....	6,735	7,158	8,632	9,749	10,551	11,242	13,257	13,894
Sur la propriété et le commerce¹.....	13,200	13,892	16,084	18,765	19,514	20,804	22,027	24,156
Impôt de capitation.....	516	530	547	584	708	767	743	792
Autres impôts ²	209	1,830	1,755	80	98	82	87	83
Total des impôts.....	20,660	23,410	27,018	29,178	30,871	32,895	36,114	38,925
Immatriculation de véhicules à moteur.....	2,943	3,227	3,469	3,664	3,938	4,103	4,518	4,909
Régie des alcools.....	8,338	7,724	8,560	9,529	9,812	9,909	10,585	10,943
Ressources naturelles.....	1,083	1,057	1,207	1,254	1,320	1,401	1,589	1,641
Recettes provenant d'autres gouvernements								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	11,294	11,103	11,426	18,263	19,497	20,463	20,000	22,078
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	265	210	118	173	279	300	356	238
Subventions statutaires.....	2,005	2,005	2,044	2,057	2,057	2,057	2,057	2,057
Subventions en remplacement des impôts.....		216	307	380	400	461	1,088	1,184
Total (Gouvernement du Canada).....	13,564	13,534	13,895	20,873	22,233	23,281	23,501	25,557
Autres revenus.....	2,396	2,716	3,195	3,547	3,397	3,376	3,479	3,778
Revenu net global (provincial et municipal³).....	48,984	51,668	57,344	68,045	71,571	74,965	79,786	85,753

¹ Y compris l'impôt sur les biens immobiliers et mobiliers, le commerce et les occupants.

² Y compris l'impôt sur le revenu des sociétés avant 1952 et les arrérages des droits successoraux.

³ A l'exclusion des transferts entre gouvernements

Transferts de la province aux municipalités.....	596	597	597	847	972	999	967	943
Transferts des municipalités à la province.....	251	245	245	245	245	240	240	240

TABLEAU 20

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
REVENU PROVINCIAL NET
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur le revenu								
Sociétés commerciales.....	181	84	196
Particuliers.....	6	13	20
Droits successoraux—arrérages.....	6	3	12	1
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	99	111	118	124	133	123	114	93
Essence à moteur et mazout.....	856	960	1,015	1,175	1,217	1,317	1,389	1,444
Tabac.....	124	128	129	157	148	149	156	159
Total de l'impôt sur les ventes ¹	1,079	1,199	1,262	1,456	1,498	1,589	1,659	1,696
Sur la propriété.....	21	1
Total des impôts.....	1,293	1,300	1,490	1,457	1,498	1,589	1,659	1,696
Immatriculation de véhicules à moteur.....	292	367	409	453	474	486	528	579
Régie des alcools.....	887	971	1,035	1,218	1,182	1,202	1,200	1,201
Ressources naturelles.....	9	10	13	12	12	13	14	17
Recettes provenant d'autres gouvernements.....								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	1,798	2,122	2,278	3,289	3,631	3,913	3,681	3,073
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....	14	19	23	30	43	52	36
Subventions statutaires.....	657	657	657	657	657	657	657	657
Total (Gouvernement du Canada).....	2,455	2,793	2,954	3,969	4,318	4,613	4,390	3,766
Autres revenus.....	155	149	147	179	187	251	253	311
Revenu net global ²	5,091	5,590	6,048	7,288	7,671	8,154	8,044	7,570

¹ La taxe de vente sur les boissons alcooliques est comprise dans la rubrique « Régie des alcools ».

² Source: Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 21

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
REVENU MUNICIPAL NET
de 1949 à 1956
(En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur la propriété et le commerce								
Biens immobiliers.....	614	684	880	1,105	1,138	1,223	1,317	1,390
Biens mobiliers.....	141	155	167	215	242	206	225	265
Commerce.....						75	72	80
Total de l'impôt sur la propriété et le commerce.....	755	839	1,047	1,320	1,380	1,504	1,614	1,735
Impôt de capitation.....	23	26	26	29	30	30	104	103
Total des impôts.....	778	865	1,073	1,349	1,410	1,534	1,718	1,838
Licences et permis.....	14	14	22	32	27	28	30	41
Recettes provenant d'autres gouvernements¹								
Gouvernement du Canada, en remplacement des impôts.....			1			6	1	50
Gouvernement de la province								
Subventions en général.....	55	55	55	77	95	85	104	110
Quote-part des recettes partagées.....						20		
Subventions en remplacement des impôts.....							3	3
Total (Gouvernement de la province).....	55	55	55	77	95	105	107	113
Total (Autres gouvernements).....	55	55	56	77	95	111	108	163
Autres revenus.....	115	121	91	100	139	137	169	185
Revenu net global.....	962	1,055	1,242	1,558	1,671	1,810	2,025	2,227
Conciliation avec les chiffres du Bureau fédéral de la statistique.								
Revenu d'après le Bureau fédéral de la statistique.....	1,015	1,110	1,297	1,606	1,730	1,861	2,075	2,278
Moins:								
Frais de la dette recouvrables.....	47	49	49	44	48	47	44	47
Revenu en intérêts.....	3	3	4	3	4	4	6	4
Subventions provinciales d'appoint.....	3	3	2	1	7			
Revenu net global comme ci-dessus.....	962	1,055	1,242	1,558	1,671	1,810	2,025	2,227

¹ A l'exclusion des subventions d'appoint pour fins spéciales, qui sont imputées en déduction des dépenses.

TABLEAU 22

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)
 de 1949 à 1956
 (En milliers de dollars)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes¹								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....	99	111	118	124	133	123	114	93
Essence à moteur et mazout.....	856	960	1,015	1,175	1,217	1,317	1,389	1,444
Tabac.....	124	128	129	157	148	149	156	159
Total de l'impôt sur les ventes.....	1,079	1,199	1,262	1,456	1,498	1,589	1,659	1,696
Sur la propriété et le commerce.....	776	840	1,047	1,320	1,380	1,504	1,614	1,735
Impôt de capitation.....	23	26	26	29	30	30	104	103
Autres impôts ²	193	100	228	1				
Total des impôts.....	2,071	2,165	2,563	2,806	2,908	3,123	3,377	3,534
Immatriculation de véhicules à moteur.....	292	367	409	453	474	486	528	579
Régie des alcools.....	887	971	1,035	1,218	1,182	1,202	1,200	1,201
Ressources naturelles.....	9	10	13	12	12	13	14	17
Recettes provenant des autres gouvernements.....								
Gouvernement du Canada								
Accord sur la location des domaines fiscaux.....	1,798	2,122	2,278	3,289	3,631	3,913	3,681	3,073
Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie.....		14	19	23	30	43	52	36
Subventions statutaires.....	657	657	657	657	657	657	657	657
Subventions en remplacement des impôts.....			1			6	1	50
Total (Gouvernement du Canada).....	2,455	2,793	2,955	3,969	4,318	4,619	4,391	3,816
Autres revenus.....	284	284	260	311	353	416	452	537
Revenu net global (provincial et municipal³).....	5,998	6,590	7,235	8,769	9,247	9,859	9,962	9,684

¹ La taxe de vente sur les boissons alcooliques est comprise dans la rubrique « Régie des alcools ».

² Y compris l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers avant 1952 et les arrérages des droits successoraux avant 1953.

³ A l'exception des transferts entre gouvernements

Transferts de la province aux municipalités.....	55	55	55	77	95	105	107	113
--	----	----	----	----	----	-----	-----	-----

TABLEAU 23

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK
REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)
de 1949 à 1956
(En dollars *per capita*.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée								
Terre-Neuve.....	.21	.23	.25	.29	.53	.67	.81	.69
Ensemble des provinces Maritimes.....	.66	.73	.84	.95	1.01	.95	.83	.71
Nouveau-Brunswick.....	.55	.56	.63	.75	.81	.84	.79	.74
Nouvelle-Écosse.....	.69	.79	.95	1.07	1.12	1.01	.81	.65
Île du Prince-Édouard.....	1.05	1.16	1.20	1.24	1.32	1.22	1.14	.94
Essence à moteur et mazout								
Terre-Neuve.....	2.91	3.57	4.24	4.85	5.65	6.65	8.36	9.54
Ensemble des provinces Maritimes.....	10.27	10.72	12.21	13.29	14.10	15.68	18.00	18.88
Nouveau-Brunswick.....	10.90	11.36	12.45	13.21	13.99	16.49	18.40	19.51
Nouvelle-Écosse.....	9.93	10.33	12.29	13.60	14.51	15.41	18.29	18.99
Île du Prince-Édouard.....	9.11	10.00	10.36	11.75	12.05	13.04	13.89	14.58
Tabac								
Provinces Maritimes.....	.80	.78	.80	.86	1.00	1.03	1.09	1.14
Nouveau-Brunswick.....	1.68	1.65	1.69	1.79	2.14	2.23	2.36	2.48
Île du Prince-Édouard.....	1.32	1.33	1.32	1.57	1.46	1.47	1.56	1.61
En général								
Terre-Neuve.....	2.03	8.77	12.12	14.75	16.04	16.55	18.74
Ensemble des provinces Maritimes.....	1.84	5.73	6.06	5.78	4.53	5.09	5.59
Nouveaux-Brunswick.....	4.48	13.97	14.72	14.06	11.03	12.38	13.58
Autres impôts								
Terre-Neuve.....	.10	.02	.28	.54	.53	.56	.59	.68
Ensemble des provinces Maritimes.....	.04	.05	.09	.13	.14	.15	.16	.18
Nouvelle-Écosse.....	.08	.10	.18	.26	.28	.29	.31	.35
Total de l'impôt sur les ventes								
Terre-Neuve.....	3.22	5.85	13.54	17.80	21.46	23.92	26.31	29.65
Ensemble des provinces Maritimes.....	11.77	14.12	19.67	21.29	22.03	22.34	25.17	26.50
Nouveau-Brunswick.....	13.13	18.05	28.74	30.47	31.00	30.59	33.93	36.31
Nouvelle-Écosse.....	10.70	11.22	13.42	14.93	15.91	16.71	19.41	19.99
Île du Prince-Édouard.....	11.48	12.49	12.88	14.56	14.83	15.73	16.59	17.13

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)

de 1949 à 1956

(En dollars *per capita*)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts (suite)								
Sur la propriété et le commerce ¹								
Terre-Neuve.....	2.30	2.52	3.33	3.73	3.99	4.15	4.52	5.47
Ensemble des provinces Maritimes.....	19.61	20.82	22.87	26.58	28.40	29.59	31.06	33.54
Nouveau-Brunswick.....	20.01	21.92	22.53	26.47	29.92	30.67	32.29	34.87
Nouvelle-Écosse.....	20.99	21.77	25.02	28.74	29.43	30.91	32.25	34.76
Île du Prince-Édouard.....	8.25	8.75	10.68	13.20	13.66	14.90	16.14	17.53
Impôt de capitation								
Terre-Neuve.....	.09	.13	.14	.14	.21	.17	.20	.26
Ensembles des provinces Maritimes.....	1.29	1.37	1.32	1.47	1.58	1.82	1.85	1.91
Nouveau-Brunswick.....	2.06	2.24	2.11	2.42	2.47	2.97	2.96	3.04
Nouvelle-Écosse.....	.82	.83	.85	.89	1.07	1.14	1.09	1.14
Île du Prince-Édouard.....	.25	.27	.27	.29	.30	.29	1.04	1.04
Autres impôts ²								
Terre-Neuve.....	.21	.76	.86	.48	.67	.67	.70	.69
Ensemble des provinces Maritimes.....	.53	2.82	3.35	.20	.19	.18	.19	.20
Nouveau-Brunswick.....	.51	3.08	4.29	.30	.27	.30	.31	.33
Nouvelle-Écosse.....	.34	2.87	2.73	.12	.15	.12	.13	.12
Île du Prince-Édouard.....	2.05	1.04	2.32	.01
Total des impôts								
Terre-Neuve.....	5.82	9.26	17.87	22.15	26.33	28.91	31.73	36.07
Ensemble des provinces Maritimes.....	33.20	39.13	47.21	49.54	52.20	53.93	58.27	62.15
Nouveau-Brunswick.....	35.71	45.29	57.67	59.66	63.66	64.53	69.49	74.55
Nouvelle-Écosse.....	32.85	36.69	42.02	44.68	46.56	48.88	52.88	56.01
Île du Prince-Édouard.....	22.03	22.55	26.15	28.06	28.79	30.92	33.77	35.70
Immatriculation de véhicules à moteur								
Terre-Neuve.....	1.09	1.45	1.77	2.18	2.53	2.78	3.06	3.42
Ensemble des provinces Maritimes.....	4.60	4.98	5.35	5.58	5.95	6.13	6.60	6.97
Nouveau-Brunswick.....	4.77	5.09	5.52	5.74	6.19	6.42	6.82	7.05
Nouvelle-Écosse.....	4.68	5.06	5.39	5.62	5.94	6.10	6.61	7.06
Île du Prince-Édouard.....	3.11	3.83	4.18	4.53	4.69	4.81	5.28	5.85
Régie des alcools								
Terre-Neuve.....	5.13	6.23	6.86	7.55	8.13	7.93	8.00	9.22
Ensemble des provinces Maritimes.....	12.78	11.39	11.96	13.43	13.48	13.28	14.18	14.46
Nouveau-Brunswick.....	12.81	10.74	10.54	12.22	12.18	11.73	12.93	13.28
Nouvelle-Écosse.....	13.26	12.11	13.31	14.59	14.80	14.72	15.50	15.74
Île du Prince-Édouard.....	9.43	10.12	10.56	12.18	11.70	11.90	12.00	12.13

¹ Y compris l'impôt sur les biens immobiliers et mobiliers, le commerce et les occupants.

² Y compris l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers avant 1952 et les arrérages des droits successoraux.

TABLEAU 23—Fin

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)

de 1949 à 1957

(En dollars *per capita*)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Ressources naturelles								
Terre-Neuve.....	1.81	1.09	1.82	2.14	1.31	.80	1.03	2.00
Ensemble des provinces Maritimes.....	2.75	2.45	3.67	3.51	3.68	3.40	3.77	4.41
Nouveau-Brunswick.....	4.52	3.88	6.57	6.13	6.46	5.65	6.24	7.73
Nouvelle-Écosse.....	1.72	1.66	1.88	1.92	1.99	2.08	2.33	2.36
Île du Prince-Édouard.....	.10	.10	.13	.12	.12	.13	.14	.17
Autres revenus								
Terre-Neuve.....	1.12	1.59	1.97	2.40	2.10	2.97	2.68	2.75
Ensemble des provinces Maritimes.....	3.64	3.89	4.12	4.69	4.59	5.39	4.71	5.21
Nouveau-Brunswick.....	3.55	3.59	3.32	4.06	4.14	6.10	4.27	4.89
Nouvelle-Écosse.....	3.81	4.25	4.97	5.43	5.13	5.02	5.09	5.44
Île du Prince-Édouard.....	3.02	2.96	2.65	3.11	3.50	4.12	4.52	5.42
Revenu net global de sources provinciales								
Terre-Neuve.....	14.97	19.62	30.29	36.42	40.40	43.39	46.50	53.46
Ensemble des provinces Maritimes.....	56.97	61.84	72.31	76.75	79.90	82.13	87.53	93.20
Nouveau-Brunswick.....	61.36	68.59	83.62	87.81	92.63	94.43	99.75	107.50
Nouvelle-Écosse.....	56.32	59.77	67.57	72.24	74.42	76.80	82.41	86.61
Île du Prince-Édouard.....	37.69	39.56	43.67	48.00	48.80	51.88	55.71	59.27
Recettes provenant du Gouvernement du Canada								
Terre-Neuve.....	38.53	43.50	43.96	53.76	48.05	46.25	42.79	43.09
Ensemble des provinces Maritimes.....	21.61	21.71	22.31	32.69	34.62	35.82	35.25	36.78
Nouveau-Brunswick.....	20.84	20.94	21.72	32.27	34.43	35.51	34.72	36.47
Nouvelle-Écosse.....	21.56	21.21	21.61	31.96	33.53	34.59	34.40	36.77
Île du Prince-Édouard.....	26.12	29.09	30.15	39.69	42.75	45.73	43.91	38.55
Revenu net global (provincial et municipal)								
Terre-Neuve.....	53.50	63.12	74.25	90.18	88.45	89.64	89.29	96.55
Ensemble des provinces Maritimes.....	78.58	83.55	94.62	109.44	114.52	117.95	122.78	129.98
Nouveau-Brunswick.....	82.20	89.53	105.34	120.08	127.06	129.94	134.47	143.97
Nouvelle-Écosse.....	77.88	80.98	89.18	104.20	107.95	111.39	116.81	123.38
Île du Prince-Édouard.....	63.81	68.65	73.82	87.69	91.55	97.61	99.62	97.82

TABLEAU 24

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)

de 1949 à 1956

(Proportion en dollars sur mille dollars du revenu des particuliers¹.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts								
Sur les ventes								
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée								
Terre-Neuve.....	.44	.45	.44	.47	.81	1.01	1.20	.95
Ensemble des provinces Maritimes.....	1.00	1.07	1.13	1.17	1.22	1.12	.93	.74
Nouveau-Brunswick.....	.89	.88	.87	.97	1.04	1.03	.94	.81
Nouvelle-Écosse.....	.97	1.09	1.22	1.24	1.26	1.10	.85	.65
Île du Prince-Édouard.....	1.94	2.05	1.97	1.75	2.02	1.84	1.61	1.19
Essence à moteur et mazout								
Terre-Neuve.....	6.17	7.04	7.43	7.92	8.59	10.02	12.39	13.15
Ensemble des provinces Maritimes.....	15.51	15.75	16.34	16.31	17.02	18.35	20.24	19.82
Nouveau-Brunswick.....	17.57	17.67	17.09	17.02	17.97	20.34	21.78	21.14
Nouvelle-Écosse.....	13.91	14.14	15.72	15.74	16.19	16.80	19.22	18.99
Île du Prince-Édouard.....	16.79	17.78	16.91	16.55	18.44	19.66	19.56	18.51
Tabac								
Ensemble des provinces Maritimes.....	1.20	1.14	1.07	1.05	1.20	1.21	1.22	1.20
Nouveau-Brunswick.....	2.72	2.56	2.32	2.31	2.75	2.75	2.79	2.69
Île du Prince-Édouard.....	2.43	2.37	2.15	2.21	2.24	2.22	2.20	2.04
En général								
Terre-Neuve.....		4.01	15.37	19.80	22.42	24.19	24.52	25.84
Ensemble des provinces Maritimes.....		2.70	7.67	7.42	6.97	5.31	5.73	5.87
Nouveau-Brunswick.....		6.97	19.17	18.98	18.06	13.59	14.66	14.72
Autres impôts								
Terre-Neuve.....	.22	.04	.49	.88	.80	.84	.87	.94
Ensemble des provinces Maritimes.....	.07	.07	.12	.16	.17	.17	.18	.19
Nouvelle-Écosse.....	.12	.13	.22	.30	.31	.32	.33	.35
Total de l'impôt sur les ventes								
Terre-Neuve	6.83	11.54	23.73	29.07	32.62	36.06	38.98	40.88
Ensemble des provinces Maritimes.....	17.78	20.73	26.33	26.11	26.58	26.16	28.30	27.82
Nouveau-Brunswick.....	21.18	28.08	39.45	39.23	39.82	37.71	40.17	39.36
Nouvelle-Écosse.....	15.00	15.36	17.16	17.28	17.76	18.22	20.40	19.99
Île du Prince-Édouard.....	21.16	22.20	21.03	20.51	22.70	23.72	23.37	21.74

TABLEAU 24—Suite

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)

de 1949 à 1956

(Proportion en dollars sur mille dollars du revenu des particuliers¹.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Impôts (suite)								
Sur la propriété et le commerce²								
Terre-Neuve.....	4.87	4.97	5.83	6.10	6.05	6.25	6.70	7.54
Ensemble des provinces Maritimes.....	29.62	30.56	30.63	32.57	34.28	34.65	34.92	35.20
Nouveau-Brunswick.....	32.26	34.11	30.90	34.12	38.43	37.81	38.23	37.80
Nouvelle-Écosse.....	29.40	29.81	31.97	33.27	32.86	33.72	33.89	34.76
Île du Prince-Édouard.....	15.22	15.56	17.46	18.59	20.91	22.44	22.73	22.25
Impôt de capitation								
Terre-Neuve.....	.18	.26	.24	.23	.32	.25	.30	.36
Ensemble des provinces Maritimes.....	1.95	2.01	1.77	1.81	1.91	2.14	2.08	2.01
Nouveau-Brunswick.....	3.33	3.49	2.90	3.12	3.17	3.66	3.50	3.30
Nouvelle-Écosse.....	1.15	1.14	1.09	1.04	1.19	1.24	1.14	1.14
Île du Prince-Édouard.....	.45	.48	.43	.41	.45	.45	1.46	1.32
Autres impôts³								
Terre-Neuve.....	.44	1.50	1.50	.78	1.02	1.02	1.04	.95
Ensemble des provinces Maritimes.....	.81	4.13	4.47	.26	.22	.21	.21	.21
Nouveau-Brunswick.....	.83	4.80	5.90	.39	.34	.38	.37	.36
Nouvelle-Écosse.....	.46	3.93	3.49	.14	.16	.13	.13	.12
Île du Prince-Édouard.....	3.78	1.85	3.80	.01
Total des impôts								
Terre-Neuve.....	12.32	18.27	31.30	36.18	40.01	43.58	47.02	49.73
Ensemble des provinces Maritimes.....	50.16	57.43	63.20	60.75	62.99	63.16	65.51	65.24
Nouveau-Brunswick.....	57.60	70.43	79.15	76.91	81.76	79.56	82.27	80.82
Nouvelle-Écosse.....	46.01	50.24	53.71	51.73	51.97	53.31	55.56	56.01
Île du Prince-Édouard.....	40.61	40.09	42.72	39.52	44.06	46.61	47.56	45.31
Immatriculation de véhicule à moteur								
Terre-Neuve.....	2.31	2.85	3.11	3.56	3.85	4.19	4.53	4.72
Ensemble des provinces Maritimes.....	6.94	7.31	7.16	6.84	7.17	7.18	7.42	7.32
Nouveau-Brunswick.....	7.70	7.93	7.57	7.40	7.95	7.91	8.07	7.64
Nouvelle-Écosse.....	6.55	6.92	6.90	6.50	6.63	6.65	6.95	7.06
Île du Prince-Édouard.....	5.72	6.80	6.81	6.38	7.18	7.25	7.43	7.42
Régie des alcools								
Terre-Neuve.....	10.86	12.29	12.02	12.33	12.36	11.95	11.85	12.71
Ensemble des provinces Maritimes.....	19.30	16.72	16.01	16.46	16.27	15.55	15.94	15.18
Nouveau-Brunswick.....	20.66	16.72	14.47	15.75	15.64	14.46	15.31	14.39
Nouvelle-Écosse.....	18.58	16.58	17.02	16.90	16.52	16.06	16.29	15.74
Île du Prince-Édouard.....	17.39	17.98	17.25	17.16	17.91	17.95	16.90	15.40

¹ Ce tableau a été préparé et publié avant la récente révision de la série relative au revenu des particuliers par le Bureau fédéral de la statistique, mais l'emploi des chiffres révisés ne changerait pas sensiblement les comparaisons.

² Y compris l'impôt sur les biens immobiliers et mobiliers, le commerce et les occupants.

³ Y compris l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers avant 1952 et les arrérages des droits successoraux.

TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE
L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

REVENU NET (PROVINCIAL ET MUNICIPAL)

de 1949 à 1956

(Proportion en dollars sur mille dollars du revenu des particuliers¹.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Ressources naturelles								
Terre-Neuve.....	3.83	2.15	3.19	3.49	1.99	1.20	1.53	2.76
Ensemble des provinces Maritimes.....	4.15	3.60	4.91	4.31	4.44	3.98	4.24	4.63
Nouveau-Brunswick.....	7.28	6.03	9.02	7.90	8.30	6.97	7.39	8.38
Nouvelle-Écosse.....	2.41	2.27	2.40	2.22	2.22	2.27	2.44	2.36
Île du Prince-Édouard.....	.18	.19	.22	.17	.18	.19	.20	.22
Autres revenus								
Terre-Neuve.....	2.39	3.13	3.45	3.92	3.19	4.48	3.97	3.79
Ensemble des provinces Maritimes.....	5.51	5.70	5.50	5.75	5.54	6.31	5.30	5.47
Nouveau-Brunswick.....	5.72	5.59	4.55	5.24	5.31	7.52	5.06	5.30
Nouvelle-Écosse.....	5.34	5.83	6.35	6.29	5.72	5.48	5.35	5.44
Île du Prince-Édouard.....	5.57	5.26	4.33	4.38	5.35	6.21	6.37	6.88
Revenu net global de sources provinciales								
Terre-Neuve.....	31.71	38.69	53.07	59.48	61.40	65.40	68.90	73.71
Ensemble des provinces Maritimes.....	86.06	90.76	96.78	94.11	96.41	96.18	98.41	97.84
Nouveau-Brunswick.....	98.96	106.75	114.76	113.20	118.96	116.42	118.10	116.53
Nouvelle-Écosse.....	78.89	81.84	86.38	83.64	83.06	83.77	86.59	86.61
Île du Prince-Édouard.....	69.47	70.32	71.33	67.61	74.68	78.21	78.46	75.23
Recettes provenant du Gouvernement du Canada								
Terre-Neuve.....	81.54	85.78	77.04	87.80	73.04	69.74	63.40	59.41
Ensemble des provinces Maritimes.....	32.64	31.85	29.88	40.09	41.77	41.96	39.63	38.61
Nouveau-Brunswick.....	33.60	32.58	29.80	41.61	44.23	43.78	41.11	39.53
Nouvelle-Écosse.....	30.21	29.04	27.62	37.01	37.43	37.73	36.16	36.77
Île du Prince-Édouard.....	48.14	51.72	49.25	55.90	65.42	68.94	61.85	48.92
Revenu net global (provincial et municipal)								
Terre-Neuve.....	113.25	124.47	130.11	147.28	134.44	135.14	132.30	133.12
Ensemble des provinces Maritimes.....	118.70	122.61	126.66	134.20	138.18	138.14	138.04	136.45
Nouveau-Brunswick.....	132.56	139.33	144.56	154.81	163.19	160.20	159.21	156.06
Nouvelle-Écosse.....	109.10	110.88	114.00	120.65	120.49	121.50	122.75	123.38
Île du Prince-Édouard.....	117.61	122.04	120.58	123.51	140.10	147.15	140.31	124.15

¹ Voir apostille 1, page précédente.

ANNEXE III

**RENDEMENT ESTIMATIF DES IMPÔTS DE
TERRE-NEUVE D'APRÈS LE RÉGIME FISCAL
DES PROVINCES MARITIMES**

1956

**Rendement estimatif des impôts de Terre-Neuve d'après le régime fiscal
des Maritimes en comparaison de la perception de 1956-1957**

—	Perception en 1956-1957 à Terre-Neuve	Rendement d'après le régime fiscal des Maritimes	Augmentation (+) ou diminution (-) d'après le régime fiscal des Maritimes
(En milliers de dollars.)			
Taxe de vente.....	8,343	2,440	-5,903
Taxe sur les carburants.....	3,959	3,717	- 242
Permis pour voitures automobiles.....	1,418	1,518	+ 100
Régie des alcools.....	3,828	5,506	+1,678
Taxes sur la propriété.....	2,268	5,306	+3,038
Capitation.....	110	658	+ 548
Autres taxes, permis et redevances.....	1,430	1,430	—
Sous-total des taxes et permis (à l'exclusion des ressources naturelles).....	21,356	20,575	- 781
Contributions volontaires estimatives à la construction et au soutien des écoles.....	1,360	néant	-1,360
Revenu global de source provincial (à l'ex- clusion des ressources naturelles).....	22,716	20,575	-2,141

Taxe de vente

	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Total des Maritimes	T.-N.
Taxe de vente, 1956 (en milliers de dollars)—					
Taxe de vente en général.....	—	—	7,538	7,538	7,774
Taxe sur le tabac.....	159	—	1,379	1,538	—
Taxe sur les amusements.....	93	451	413	957	288
Autres.....	—	241	—	241	281
Total de la taxe de vente.....	252	692	9,330	10,274	8,343
Revenu des particuliers, 1956 (en millions de dollars)	76	694	509	1,279	305
Taxe de vente en pourcentage du revenu des parti- culiers.....	—	—	—	.80	2.74
Rendement de la taxe de vente de Terre-Neuve à raison de .80 p. 100 (taux des Maritimes) du revenu des particuliers (en milliers de dollars).....	—	—	—	—	2,440

Dans les tableaux ci-dessus, la taxe de vente est rapprochée du revenu des particuliers, quoiqu'il existe sans doute un rapport plus direct entre la taxe de vente perçue et le chiffre global des ventes au détail, ou ce chiffre global des ventes majoré des dépenses imposables des maisons de commerce à l'égard de la machinerie, de l'outillage ou des matériaux de construction. Nous avons trouvé nécessaire de procéder de cette façon, étant donné que la statistique des ventes au détail pour l'année 1956 ne s'applique qu'à l'ensemble des provinces de l'Atlantique, les données les plus récentes par

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

province étant celles du recensement de 1951. Nous croyons cependant qu'en fondant nos calculs sur le revenu des particuliers, les résultats obtenus sont à peu près les mêmes que si nous nous étions servis de données statistiques sur la vente au détail et les ventes imposables de machinerie, d'outillage et de matériaux de construction aux maisons de commerce pour chaque province. Ceci, semble-t-il, tient à ce que le rapport entre les ventes au détail et le revenu des particuliers demeure assez stable. Ainsi, pour l'ensemble du Canada, les pourcentages des ventes au détail par rapport au revenu des particuliers ont été de 68.1, 67.0, 66.9, 66.3, 66.6 et 65.9, respectivement pour les années 1951 à 1956. Dans les provinces de l'Atlantique, les pourcentages des ventes au détail par rapport au revenu des particuliers, quoiqu'un peu plus élevés, ont été tout aussi stables, soit 78.5, 77.2, 76.7, 74.1, 77.4, 76.4, respectivement pour les années 1951 à 1956. D'après les données du recensement de 1951, les ventes au détail à Terre-Neuve ont été égales à 77.7 p. 100 du revenu des particuliers, en comparaison de 90.0 p. 100 pour l'Île du Prince-Édouard, 78.3 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse, 76.1 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick et 78.2 p. 100 pour les trois provinces maritimes réunies. Ceci semble bien indiquer qu'en fondant nos calculs sur le revenu des particuliers plutôt que sur les ventes au détail, les résultats obtenus sont presque les mêmes pour fins de comparaison entre Terre-Neuve et les provinces Maritimes.

De même, si nous avons laissé de côté l'assiette fournie par les ventes imposables de machinerie, d'outillage et de matériaux de construction faites aux maisons de commerce, il est peu probable que nos calculs en aient été modifiés, puisque le rapport entre les dépenses de cette nature effectuées à Terre-Neuve et celles des autres provinces maritimes semble être à peu près le même que celui entre les revenus des particuliers de ces deux régions. Pour citer un exemple, le revenu global des particuliers à Terre-Neuve en 1956 correspond à 23.4 p. 100 du même revenu global dans les provinces maritimes de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Les dépenses d'immobilisations effectuées à Terre-Neuve en 1956, à l'égard de la machinerie et de l'outillage, correspondent à 23 p. 100 du montant dépensé à cette fin dans les provinces Maritimes. La somme globale dépensée à Terre-Neuve pour la machinerie et l'outillage, tant en réparations qu'en immobilisations, s'élève à 21 p. 100 du montant total pour les provinces Maritimes. De même, si nous considérons la somme globale dépensée à Terre-Neuve en 1956 pour les immobilisations, les réparations et l'entretien à l'égard de la construction, de la machinerie et de l'outillage, ce montant correspond à 23.1 p. 100 de la somme globale dépensée dans les trois provinces de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Il semblerait donc que si, faute d'un étalon plus précis, nous avons fondé nos calculs sur le revenu des particuliers, les résultats obtenus sont à peu de chose près les mêmes.

Permis pour voitures automobiles

	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes T.-N.	
Permis pour voitures automobiles, 1956 (en milliers de dollars).....	579	4,909	3,912	9,400	1,418
Immatriculation de voitures automobiles en 1956 (total en milliers).....	20.8	151.8	111.0	283.6	45.8
Voitures particulières seulement.....	14.2	111.1	81.4	206.7	32.6
Camions et autobus seulement.....	6.5	39.5	24.5	70.5	12.5
Perception moyenne par voiture automobile immatriculées en 1956 (\$)......				33.15	30.96
Produit des permis de circuler et de conduire, etc. délivrés à Terre-Neuve à raison de \$33.15 par voiture, moyenne des provinces Maritimes (en milliers de dollars).....					1,518

Nous avons évalué le montant probable des recettes provenant des permis de circuler et de conduire délivrés à Terre-Neuve d'après le régime des Maritimes, en multipliant tout simplement la moyenne de la perception par voiture dans ces provinces par le nombre total de véhicules enregistrés à Terre-Neuve. Le fait d'avoir appliqué une taxe moyenne à l'ensemble des voitures automobiles ne saurait fausser sérieusement nos calculs, puisque le nombre de camions et d'autobus enregistrés est, pour ainsi dire, en proportion de l'ensemble, le même à Terre-Neuve que dans les autres provinces maritimes.

Taxes sur les carburants

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes T.-N.	
Taxes sur les carburants, 1956 (en milliers de dollars).....	1,444	13,202	10,823	25,469	3,959

La moyenne pondérée de la taxe sur l'essence dans les trois provinces maritimes en 1956 a été de 15.96c. par gallon, calculée de la façon suivante:

	Ventes imposables d'essence (en milliers de gallons)		Taxe par gallon (en cents)		Milliers de dollars
Île du Prince-Édouard.....	10,367	×	13	=	1,348
Nouvelle-Écosse.....	76,909	×	17	=	13,075
Nouveau-Brunswick.....	66,637	×	15	=	10,135 ¹
Total.....	153,913				24,558

$$\text{Taxe moyenne par gallon } \frac{24,558}{153,913} = 15.96c.$$

¹ Comprend \$139,000, soit la taxe estimative sur le carburant diesel employé pour les moteurs à combustion interne.

A Terre-Neuve, la taxe est de 17c. le gallon. Le produit de la taxe sur l'essence à raison de 15.96c. le gallon, moyenne des provinces Maritimes, serait donc de 15.96

$$\frac{15.96}{17.00} \times \frac{3,959}{1} = 3,717$$

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Il serait possible de procéder d'une autre façon en calculant la moyenne de la taxe par gallon pour toute l'essence à moteurs à combustion interne vendue dans les provinces Maritimes et en appliquant cette moyenne au chiffre brut des ventes de Terre-Neuve. Cette méthode est sans doute moins satisfaisante, étant donné que les quantités d'essence libres de taxes varie en toute probabilité selon la structure économique de chaque région. Néanmoins, les résultats obtenus sont à peu près les mêmes, ainsi que le fait voir le tableau suivant.

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes	T.-N.
Taxes sur les carburants, 1956 (en milliers de dollars).....	1,444	13,202	10,823	25,469	3,959
Ventes d'essence à moteur, année financière 1956-1957 (en milliers de gallons)				192.7	28.6
Taxe moyenne par gallon vendu.....				13.22c.	13.84c.
Produit de la taxe sur l'essence à Terre-Neuve à raison de 13.22c. le gallon, moyenne des Maritimes (en milliers de dollars).....					3,781

Régie des alcools

Le calcul des recettes probables de la vente des spiritueux selon le régime de prix des provinces Maritimes a été effectué d'après les listes de prix publiées par les régies des alcools et les données fournies par la Commission des boissons alcooliques de la Nouvelle-Écosse, la Régie des alcools de Terre-Neuve et la Commission de tempérance de l'Île du Prince-Édouard.

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes	T.-N.
Régie des alcools, 1956 (en milliers de dollars)	1,201	10,943	7,370	19,514	3,828
Chiffre brut des ventes de boissons alcooliques, 1955					
Bière.....	917	11,799	8,602	21,318	8,485
Plus recette provenant des licences.....	—	221	—	221	28
Moins frais de vente.....	620	8,097	5,848	14,565	7,108
Bénéfice sur la bière.....	297	3,923	2,754	6,974	1,405
Pourcentage de bénéfice sur la bière.....	48.0	48.5	47.1	47.9	19.8
Spiritueux et vins.....	2,114	16,042	11,107	29,263	4,718
Plus recettes provenant des licences.....	30	61	15	106	153
Moins frais de vente.....	1,161	8,061	5,687	14,909	2,584
Bénéfice sur les spiritueux et les vins.....	983	8,042	5,435	14,460	2,287
Pourcentage du bénéfice sur spiritueux et vins.....	84.7	99.8	95.6	97.0	88.5
Recettes de la Régie des alcools de Terre- Neuve à raison de 97.0% pour les vins et spiritueux et de 47.9% pour la bière, moyennes de bénéfice des provinces Ma- ritimes en 1956 (en milliers de dollars)....					5,506

Les bénéfices réalisés en Nouvelle-Écosse pour l'année 1955-1956 ont été, en moyenne, de 99 p. 100 pour les vins et les spiritueux et de 45.8 p. 100 pour la bière. En ajoutant le produit des licences on obtient, en

moyenne, un bénéfice brut sur le coût des ventes de 99.8 p. 100 pour les vins et spiritueux et de 48.5 p. 100 pour la bière.

D'après les renseignements que nous avons obtenus sur les prix des vins et spiritueux en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, une bouteille ordinaire d'alcool qui coûte \$4.89 en Nouvelle-Écosse, se vend \$4.80 au Nouveau-Brunswick. Nous estimons donc que le bénéfice réalisé au Nouveau-Brunswick en 1955-1956 a été de

$$\frac{480}{489} \times \frac{199}{1} - 100 = 95.3 \text{ p. 100, en y}$$

ajoutant les licences, de 95.6 p. 100.

Si nous assumons que le chiffre de 95.6 p. 100 pour les vins et spiritueux est exact, le reste des bénéfices réalisés par la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick serait attribuable aux ventes de bière et ainsi le bénéfice réalisé sur cette boisson serait de 47.1 p. 100.

D'après les renseignements fournis par la Commission de tempérance de l'Île du Prince-Édouard, les bénéfices réalisés sur la bière dans cette province serait, en moyenne, de 48.0 p. 100 environ, y compris une taxe de 10 p. 100 pour la santé publique. En prenant une moyenne de bénéfices sur la bière de 48.0 p. 100, on peut calculer que celle des vins et spiritueux est de 82.1 p. 100, ou de 84.7 p. 100 en y ajoutant le produit des licences.

Les bénéfices que nous venons d'établir pour l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick indiquent que la moyenne des bénéfices des provinces Maritimes est de 47.9 p. 100 pour la bière et de 97.0 p. 100 pour les vins et spiritueux.

Ces taux de bénéfice des provinces Maritimes peuvent être appliqués aux ventes de boissons alcooliques de Terre-Neuve, si l'on veut calculer les recettes probables de la Régie des alcools selon le régime de prix des Maritimes. Ainsi, en appliquant le taux de bénéfice des provinces Maritimes, soit 47.9 p. 100 dans le cas de la bière, nous obtenons un bénéfice de \$3,405,000 pour un chiffre global de ventes de \$7,108,000. Cependant, l'emploi du pourcentage de bénéfice des provinces Maritimes ne se justifie peut-être pas, étant donné que la Régie des alcools de Terre-Neuve paie des prix considérablement plus élevés pour la bière, surtout aux brasseries locales. Si l'on appliquait ainsi le même pourcentage, le bénéfice absolu (ou la taxe), par bouteille ou par caisse, serait considérablement plus élevé. La Régie des alcools de Terre-Neuve, semble-t-il, paie la bière 30 p. 100 plus cher que les régies des provinces Maritimes. Une majoration de 37 p. 100 du prix plus élevé payé à Terre-Neuve donnerait le même bénéfice absolu par bouteille qu'une majoration de 47.9 p. 100 dans les provinces Maritimes. On peut prétendre que c'est bien ainsi que l'on doit procéder pour appliquer le même taux de taxe sur la bière que dans les provinces Maritimes. Quoique nous ayons procédé de cette manière, on peut également prétendre qu'il y aurait égalité d'imposition si le pourcentage

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

de bénéfice par dollar de marchandises vendues était le même; telle est la méthode suivie pour la mise en équation du taux de la taxe de vente.

Le rendement de la Régie des alcools de Terre-Neuve selon le régime de prix des provinces Maritimes pendant l'année 1955-1956 serait donc de:

pour les vins et les spiritueux $\frac{2,584,000}{1} \times \frac{97.0}{100} = \$2,506,000$

pour la bière $\frac{7,108,000}{1} \times \frac{37.0}{100} = \$2,630,000$

Total des recettes d'après les prix des provinces Maritimes = \$5,136,000

Ce qui augmenterait les recettes réelles de l'année 1955-1956 dans la proportion de 5,136,000
3,692,000

soit de 39.1 p. 100 et le revenu de \$4,291,000 (amendes et peines non comprises) pour l'année 1956-1957 serait ainsi porté à

$$\frac{4,291,000}{1} \times \frac{5,136,000}{3,692,000}$$

—483,000 (frais d'administration = \$5,486,000
plus amendes et peines 20,000

Rendement de la Régie des alcools de Terre-Neuve selon le régime de prix des provinces Maritimes \$5,506,000

Impôt foncier

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes	T.-N.
Impôt foncier, 1956 (en milliers de dollars)....	1,735	24,156	19,353	45,244	2,268
Pourcentage des impôts par rapport à la valeur de prêt-échantillonnage de la S.C.H.L., 1957.....	1.1	1.5	1.2	1.3	.7
Rendement de l'impôt foncier à Terre-Neuve à raison de 1.3 p. 100 de la valeur de prêt, moyenne des provinces Maritimes (en milliers de dollars.)					
Localités érigées en municipalités.....					4,212
Localités non érigées en municipalités.....					1,094
					5,306

L'évaluation de ce que produirait l'impôt foncier aux taux appliqués dans les provinces Maritimes doit être prise avec une grande réserve. La comparaison des taux de l'impôt foncier repose sur les données d'un échantillonnage restreint, tirées par la Société centrale d'hypothèques et de logement de demandes d'emprunt pour la construction de maisons. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements qui nous auraient permis d'établir une comparaison du taux de l'impôt foncier à l'égard de

Annexe III

maisons de construction moins récente. D'après nos observations et de l'avis de personnes d'expérience en la matière, l'impôt foncier est beaucoup plus élevé dans les provinces Maritimes qu'à Terre-Neuve. En outre, l'impôt foncier, dans les provinces Maritimes, existe à peu près dans toutes les localités, ou presque, tandis qu'à Terre-Neuve environ les deux tiers de la population habitent des régions où il n'y a pas d'administration municipale. Le régime d'imposition sur la propriété dans la partie rurale des provinces Maritimes s'établit comme il suit:

	Population	Imposition
Nouveau-Brunswick—1956		
Comtés.....	353, 551	\$ 7, 547, 161
Écoles, districts pour les améliorations locales et commissions.....	—	\$ 1, 172, 909
Nouvelle-Écosse, 1955		
Municipalités rurales.....	344, 865	\$ 5, 382, 714
Total.....	698, 416	\$14, 102, 784

Imposition *per capita*: \$20.19.

En 1955, la population de Terre-Neuve était de 406,000 personnes, dont 135,129 vivaient dans des localités où il y avait, dans une certaine mesure, une administration municipale, et 270,871, dans des localités non érigées en municipalités. Il est impossible de savoir dans quelle mesure l'assiette de l'impôt foncier dans les régions privées d'une administration municipale à Terre-Neuve se compare à celle des provinces Maritimes. Toutefois, pour les fins de nos calculs, nous avons supposé que pour les localités sans municipalité de Terre-Neuve, l'impôt foncier calculé au taux des provinces Maritimes, produirait un cinquième du montant (*per capita*) perçu en impôt foncier dans les localités rurales de ces provinces, c'est-à-dire, \$4.04 par tête. Nous avons donc ajouté la somme de $270,871 \times 4.04 = \$1,094,000$, représentant le produit de l'impôt foncier, calculé au taux des provinces Maritimes, dans les localités de Terre-Neuve non érigées en municipalité.

Capitation

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes	T.-N.
Capitation, 1956 (en milliers de dollars).....	103	792	1, 689	2, 584	110
Effectif de 20 à 64 ans inclusivement, année financière 1956-1957 (en milliers).....				365	93
Capitation moyenne par personne de l'effectif (\$).....				7.08	1.18
Rendement de l'impôt de capitation à Terre-Neuve, à raison de \$7.08 par personne de l'effectif, moyenne des provinces Maritimes (en milliers de dollars).....					658

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

Recettes diverses

	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ensemble des Maritimes	T.-N.
Taxes, licences, redevances et autres recettes diverses, 1956 (en milliers de dollars).....	537	3,861	2,897	7,295	1,430
Provinciales.....	311	1,776	1,665	3,752	1,005
Municipales.....	226	2,085	1,232	3,543	425
Population de 21 à 65 ans inclusivement (en milliers).....				638	181
Moyenne d'imposition par personne âgée de plus de 20 ans et de moins de 65 ans (\$)—					
Provinciale.....				5.88	5.55
Municipale.....				5.55	2.35
				11.43	7.90
Rendement des taxes diverses à raison des taux des provinces Maritimes (en milliers de dollars).....	—	—	—	—	1,430

On constate, en examinant le détail des taxes diverses, des licences et des autres sources de revenu de cet ordre, qu'à Terre-Neuve la recette provinciale par personne, de ce chef, se compare à celle des provinces Maritimes, tandis que les recettes municipales diverses par personne sont beaucoup moins élevées que dans les provinces Maritimes. Puisque dans ce domaine, les recettes municipales par personne sont sans doute inférieures à Terre-Neuve par suite du manque d'administration municipale et non à cause du taux inférieur des licences, des redevances et ainsi de suite, nous avons préféré ne pas rectifier le chiffre des recettes diverses.

ANNEXE IV

DONNÉES STATISTIQUES DIVERSES

TABLEAU 25 **POPULATION ET REVENU DES PARTICULIERS**
CANADA, TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	1926	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Population (en milliers)									
Terre-Neuve.....	—	345	351	361	374	383	395	406	415
Ensemble des provin- ces maritimes.....	998	1,231	1,246	1,257	1,279	1,297	1,314	1,330	1,349
Île du Prince-Édouard	87	94	96	98	100	101	101	100	99
Nouvelle-Écosse.....	515	629	638	643	653	663	673	683	695
Nouveau-Brunswick....	396	508	512	516	526	533	540	547	555
Canada.....	9,451	13,447	13,712	14,009	14,459	14,845	15,287	15,698	16,081
Revenu des particuliers (en millions de dollars)									
Terre-Neuve.....	—	163	177	205	219	242	258	274	305
Ensemble des provin- ces maritimes.....	276	817	864	942	1,030	1,071	1,111	1,157	1,279
Île du Prince-Édouard	21	51	53	60	71	66	69	69	76
Nouvelle-Écosse.....	147	438	463	499	553	591	607	631	694
Nouveau-Brunswick....	108	328	348	383	406	414	435	457	509
Canada.....	4,014	12,638	13,428	15,824	17,395	18,336	18,421	19,820	21,958
Revenu des particuliers per capita (en dollars)									
Terre-Neuve.....	—	472	504	568	586	632	653	675	735
Ensemble des provin- ces maritimes.....	277	664	693	749	805	826	846	870	948
Île du Prince-Édouard	241	543	552	612	710	653	683	690	768
Nouvelle-Écosse.....	285	696	726	776	847	891	902	924	999
Nouveau-Brunswick....	273	646	680	742	772	777	806	835	917
Canada.....	425	940	979	1,130	1,203	1,235	1,205	1,263	1,365

TABLEAU 26 **POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE**
TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Groupe d'âge	1956				
	Terre- Neuve	Île du Prince-Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick	Maritimes
0 à 4 ans.....	63,374	12,285	85,972	74,299	172,556
5 à 9 ".....	59,539	12,521	82,033	73,034	167,588
10 à 14 ".....	45,997	9,828	67,566	57,938	135,332
15 ".....	7,825	1,766	12,045	10,235	24,046
16 ".....	7,422	1,721	11,614	9,882	23,217
17 ".....	7,072	1,662	11,222	9,483	22,367
18 ".....	6,787	1,572	10,876	8,991	21,439
19 ".....	6,554	1,469	10,569	8,457	20,495
15 à 19 ".....	35,660	8,190	56,326	47,048	111,564
20 à 24 ".....	30,018	6,147	49,069	36,421	91,637
25 à 29 ".....	27,054	5,369	44,755	33,838	83,962
30 à 34 ".....	25,153	5,633	45,673	35,448	86,754
35 à 39 ".....	25,228	5,895	46,445	34,638	86,978
40 à 44 ".....	22,638	5,793	43,444	31,862	81,099
45 à 49 ".....	18,307	5,083	36,783	27,627	69,493
50 à 54 ".....	14,134	4,252	28,972	21,980	55,204
55 à 59 ".....	12,599	4,085	25,791	19,785	49,661
60 à 64 ".....	10,584	3,854	22,981	17,506	44,341
65 à 69 ".....	8,911	3,325	19,926	15,348	38,599
70 à 74 ".....	7,323	2,946	16,827	12,372	32,145
75 à 79 ".....	4,687	2,026	11,387	8,163	21,576
80 à 84 ".....	2,516	1,203	6,548	4,472	12,223
85 à 89 ".....	1,046	593	3,049	2,040	5,682
90 ans ou plus.....	306	257	1,170	797	2,224
Total.....	415,074	99,285	694,717	554,616	1,348,618
Nombre de familles.....	82,128	21,153	154,243	116,623	292,019
Personnes par famille, en moyenne.....	4.6	4.1	3.9	4.2	4.1

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

TABLEAU 27

INDICES DES PRIX ET ACTIF IMMOBILISÉ de 1949 à 1956

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
<i>Indices des prix</i>									
<i>Terre-Neuve</i>									
Traitement moyen des fonctionnaires du gouvernement provincial.....		100.0	100.2	103.2	116.4	130.1	146.1	147.7	150.3
Traitement moyen des instituteurs.....		100.0	108.3	121.2	133.9	138.7	166.4	177.8	189.2
<i>Pour tout le Canada</i>									
Indice des prix au consommateur.....		100.0	102.9	113.7	116.5	115.5	116.2	116.4	118.1
Aménagement de routes et de chemins de fer.....		100.0	103.7	114.0	120.3	124.3	124.9	127.4	133.5
Construction non domiciliaire		100.0	105.0	118.0	125.3	129.8	129.5	132.1	138.5
Machinerie et outillage.....		100.0	105.9	119.8	120.3	122.8	124.7	126.4	134.8
<i>Actif immobilisé—Terre-Neuve</i>									
<i>Milles de routes revêtues</i>									
Pavage bitumineux.....			24	20	30	30	30	33	33
Revêtement bitumineux.....			89	101	97	97	97	97	88
Routes de gravier.....		1,620	1,800	1,800	2,300	2,390	2,050	2,140	2,705
Total.....		1,733	1,921	1,927	2,427	2,517	2,180	2,270	2,826
Nombre de salles de classe.....	2,286	2,354	2,477	2,513	2,623	2,749	2,878	2,998	3,250
Capacité reconnue des hôpitaux (lits).....	1,614								2,686

TABLEAU 28

RÉPARTITION SELON LE REVENU

RÉPARTITION DES PERSONNES SANS CHARGES DE FAMILLE ET DES FAMILLES, SELON LA CLASSE DE REVENU:
TERRE-NEUVE ET LES PROVINCES MARITIMES, 1954

(Source: Bureau fédéral de la statistique)

Classe de revenu	Terre-Neuve			Provinces Maritimes		
	Personnes sans charges de famille	Familles	Total	Personnes sans charges de famille	Familles	Total
Pourcentage						
Moins de \$500.....	36.1	8.4	11.1	31.9	2.7	7.9
\$ 500-\$ 999.....	22.2	10.8	11.9	20.4	11.8	13.3
\$ 1,000-\$1,499.....	19.4	14.7	15.2	19.5	11.2	12.7
\$ 1,500-\$1,999.....	2.8	11.7	10.8	8.8	10.2	10.0
\$ 2,000-\$2,499.....	13.9	7.8	8.4	8.0	10.4	10.0
\$ 2,500-\$2,999.....	—	7.2	6.5	—	12.9	10.6
\$ 3,000-\$3,499.....	—	8.1	7.3	3.5	10.0	8.9
\$ 3,500-\$3,999.....	5.6	11.1	10.6	2.7	8.5	7.4
\$ 4,000-\$4,499.....	—	3.9	3.5	0.9	6.9	5.9
\$ 4,500-\$4,999.....	—	0.9	0.8	1.8	4.8	4.3
\$ 5,000-\$6,999.....	—	9.9	8.9	1.8	7.5	6.5
\$ 7,000-\$9,999.....	—	3.9	3.5	—	1.7	1.4
\$10,000 ou plus.....	—	1.5	1.4	0.9	1.3	1.3
Total.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Revenu moyen.....	\$1,021	\$2,826	\$2,650	\$1,398	\$2,938	\$2,663
Revenu médian.....	\$ 813	\$2,282	\$2,060	\$ 944	\$2,643	\$2,305

L'échantillon choisi portait sur 300 et 500 dossiers, respectivement, pour Terre-Neuve et les provinces Maritimes.

ANNEXE V

**ÉTATS FINANCIERS
DE
TERRE-NEUVE**

préparés par

M. JAMES C. THOMPSON, conseiller financier de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la revision en 1957 des conditions financières de l'Union,

déposés par

le Gouvernement de Terre-Neuve à la Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve, en conformité des Conditions de l'Union, aux audiences publiques qui ont eu lieu à Saint-Jean (Terre-Neuve) le 22 juillet 1957, et mis à jour en janvier 1958.

COMPTE DE L'EXCÉDENT FINANCIER

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1956 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956
Solde initial								
Un tiers.....	13,427	10,008	10,543	10,822	10,890	10,941	11,060	11,039
Deux tiers.....	26,856	21,856	13,718	8
	40,283	31,864	24,261	10,830	10,890	10,941	11,060	11,039
Additions à l'actif								
Récupération d'avares antérieurs à l'Union en sus des montants prévus								
Un tiers.....	237	600	283	75	56	128	70	21
Deux tiers.....	475	1199	565	151	111	255	140	42
	712	1799	848	226	167	383	210	63
Diminution ou augmentation (-) des obligations contractées avant l'Union								
Un tiers.....	79	-65	-8	-5	-5	-9	-8
Deux tiers.....	157	-130	-17	-11	-11	-18	-16	-1
	236	-195	-25	-16	-16	-27	-24	-1
Rectifications diverses								
Un tiers.....	1	4	-2	-24
Deux tiers.....	10	-3	-47
	1	14	-5	-71
Sommes des sous-totaux								
Un tiers.....	317	535	279	68	51	119	38	21
Deux tiers.....	632	1069	558	137	100	237	77	41
	949	1604	837	205	151	356	115	62
Déductions								
Montants transférés pour contrebalancer le déficit du compte courant et les dépenses en immobilisation, voir l'état 4								
Un tiers.....	3,736	59	11,060
Deux tiers.....	5,632	9,207	14,268	145	100	237	77	41
	9,368	9,207	14,268	145	100	237	136	11,101
Total de l'augmentation ou de la diminution (-)								
Un tiers.....	-3,419	535	279	68	51	119	-21	-11,039
Deux tiers.....	-5,000	-8,138	-13,710	-8
	-8,419	-7,603	-13,431	60	51	119	-21	-11,039
Solde final								
Un tiers.....	10,008	10,543	10,822	10,890	10,941	11,060	11,039
Deux tiers.....	21,856	13,718	8
	31,864	24,261	10,830	10,890	10,941	11,060	11,039

DETTE NETTE CONSOLIDÉE, DETTE NON CONSOLIDÉE ET DETTE GARANTIE

Au 31 mars, de 1949 à 1958 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Sujet à revision 1957	Esti- mation 1958
Dettes consolidées										
3½%, emprunt de guerre, 1940-1965.....	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500
3½%, 1 ^{er} emprunt de la victoire, 1942-1957.....	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500
3%, 2 ^e emprunt de la victoire, 1943-1958.....	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
4½%, emprunt d'expansion, 1952-1954.....	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
4%, emprunt en vue de l'expansion de la pêche.....	12,000	12,000	12,000	12,000
3½%, emprunt pour les écoles et les routes.....	16,000	16,000	16,000
Emprunt estimatif en 1958.....	13,000
Moins: Fonds d'amortissement.....	5,000	5,000	5,000	5,000	15,000	15,000	27,000	43,000	43,000	54,500
	765	915	1,055	1,207	1,374	1,828	2,301	3,166	4,577	5,418
Dettes nettes consolidées.....	4,235	4,085	3,945	3,793	13,626	13,172	24,699	39,834	38,423	49,082
Dû au conseil municipal de Saint-Jean.....	734	726	718	710	702	694
Dû au gouvernement fédéral pour des paiements effectués en trop en vertu des accords sur la location des domaines fiscaux.....	511	408
Passif éventuel (dette garantie par le gouvernement)										
Bowaters Newfoundland Pulp & Paper Mills Ltd.....	6,075	4,500	4,142	2,490	2,490	2,490	2,436
Autres dettes.....	525	1,726	3,462	4,980	7,402	11,223	13,530	17,582	15,986
	10,310	9,110	9,813	9,745	21,830	23,790	39,076	54,074	57,218	66,170
Dettes non consolidées ou emprunts non dépensés (-).....	10,310	9,110	9,813	9,745	-6,104	233	2,242	-486	919	4,861
	10,310	9,110	9,813	9,745	15,726	24,023	41,318	53,588	58,137	71,031
Augmentation ou diminution (-) de la dette nette consolidée, de la dette non consolidée et de la dette garantie, d'après l'état 4.....	-1,200	703	-68	5,981	8,297	17,295	12,270	4,549	12,894
Nota:										
1. Une garantie de \$16,500,000 à l'égard des obligations de la Wabush Lake Railway Company Ltd était encore en vigueur au 31 mars 1957, mais elle a été retirée par la suite et, par conséquent, elle ne figure pas dans l'état financier ci-dessus.										
2. Fonds non dépensés qui ne sont pas compris ci-dessus.										
Le tiers de l'excédent qui existait avant l'Union et qui est déposé auprès du Gouvernement du Canada.....										
	13,427	10,008	10,543	10,822	10,800	10,941	11,060	11,039
Les deux tiers de l'excédent qui existait avant l'Union.....	26,856	21,856	13,718	8
	40,283	31,864	24,261	10,830	10,800	10,941	11,060	11,039

ANALYSE DE L'AUGMENTATION OU DE LA DIMINUTION (-) DES GARANTIES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	En vigueur le		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Esti- mation 1957	Prévision	
	31 mars 1949	31 mars 1949									de ce qui sera en vigueur le 31 mars 1958 ¹	
Bien-être social												
Entreprises commerciales du Labrador nord.....				200	-200							
Éducation												
Commission scolaire de l'Église Unie de Saint-Jean.....			23	7	-10		-20					
Commission scolaire de l'Église Unie de Fortune.....								15	-3	-3	9	
Commission scolaire de l'Église d'Angleterre de Conception Bay-Sud.....								20	-1	-3	16	
École secondaire régionale de Corner Brook.....								300	538	-796	42	
École fusionnée de Saint-Antoine.....								10	-1	-3	6	
Commission scolaire de l'Église d'Angleterre de Channel.....									60	-7	53	
Commission scolaire catholique de Humbermouth.....									72	95	167	
Commission scolaire de l'Église Unie de Brigus.....									40	-8	32	
Agent fiscal de l'école de Corner Brook.....									26	4	30	
École fusionnée de Stephenville.....									10	-4	6	
Commission scolaire de l'Église d'Angleterre de Wabana.....										50	50	
			23	7	-10		-20	345	741	-675	411	

¹D'après le montant réel au 31 décembre 1957.

ANALYSE DE L'AUGMENTATION OU DE LA DIMINUTION (—) DES GARANTIES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	En vigueur le		1951	1952	1953	1954	1955	1956	Esti- mation 1957	Prévision
	1949	1949								de ce qui sera en vigueur le 31 mars 1958 ¹
Ressources naturelles et industries primaires										
Chasse et pêche										
Miffin Fisheries Ltd.....								61	446	507
W. W. Wareham Ltd.....								150	-150
John Penney & Sons Ltd.....			90		-9	-9	-9	-9	-9	45
Northeastern Fish Industries Ltd.....				75	313	-15	-173	200
Alberto Fisheries Ltd.....	65				-3	-2	-10	-50
Andrews Labrador Fisheries Ltd.....	135	-5	-10		30	-22	-49	33	-26	86
Arctic Fisheries Products Ltd.....		60	65	-12	-26		-87	62	-12	50
Bonavista Cold Storage Co. Ltd.....					1,033	-594	-32	319	726
Dumphy's Ltd.....			45	-9	-9	-9	-9	-9
Fishery Products Ltd.....	110	350	-45	-46	255	-346	118	534	-299	631
Bonavista Fish Meals & Oils Ltd.....				27			-27
Hollett Sons & Co. Ltd.....			125	-12	-76	-6	-7	-6	18
McLellan, C.F.....					75			76	151
Olsen Whaling & Sealing Ltd.....		375	-75			-75	-40	-35	-38	112
Richard Ltd.....	160	-160							
Seaway Co-op Society Ltd.....	5	-5							
Northeastern Co-op Fisheries Ltd.....		35		-35					
Northlantic Fisheries Ltd.....			475		-475				
Gaultois Fisheries Ltd.....			170	-170					18	18
Burgeo Fish Industries Ltd.....						317	-317		
Cape St. Francis Co-op Society Ltd.....						10	-3	-3	-4
Canada Bay Cold Storage Co. Ltd.....							56	57	-113
Buffet Fisheries Ltd.....									262	262
.....	475	650	840	-182	1,108	-751	-589	1,180	75	2,806

¹ D'après le montant réel au 31 décembre 1957.

ANALYSE DE L'AUGMENTATION OU DE LA DIMINUTION (-) DES GARANTIES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	En vigueur le 31 mars 1949	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Esti- mation 1957	Prévision de ce qui sera en vigueur le 31 mars 1958 ¹
Ressources naturelles et industries primaires											
Colonisation et agriculture											
Springdale Fur Farmers Co-op Society Ltd...				7			-7				
Mines et minéraux											
Newfoundland Asbestos Ltd.....						85	-50	-35			
St. Lawrence Corporation of Newfoundland Ltd.....		50	478	-70	-58	-45	-50	-305			
Autres ressources naturelles, etc.....		50	478	-70	-58	40	-100	-340			
Expansion commerciale et industrielle			40	-40							
Bowaters Nfld Pulp & Paper Mills Ltd.— actions-obligations hypothécaires B, 3½%, 1970.....	6,075	-1,575	-358	-1,652			-54	-2,436			
Atlantic Films & Electronics Ltd.....						50	-50				
Atlantic Hardboard Industries Ltd.....						200	-200			40	40
Newfoundland Hardwoods Ltd.....				122	-17	393	178	918	173	-1,767	
Superior Rubber Co. Ltd.....								200	-200		
Terra Nova Textiles Ltd.....						105	-105				
Hanning Electric Co. Ltd.....								122	-101	-21	
Eckhardt Mills Ltd.....							160	185	-275	-70	
Fortune Bay Products Ltd.....							200	-200			
Fortune Shipping Ltd.....							250	-250			
Union Electric Light & Power Co.....							1,100		200	100	1,400
Koch Shoes Ltd.....							120	180	-60	-240	
Blackmore, Capt. J. H.....							106	-21	-21	-10	54
Atlantic Gypsum Ltd.....								200	300	-450	50
Newfoundland Tanneries (Wm. Dorn) Ltd...								58	97	-155	
Random Regional Exhibition Association...									38	-38	
Wellon, Raymond.....								60	1	-5	56
McKenzies Ltd.....								70	81		151
Atlantic Gloves Ltd.....									175	-175	
Tourist Cabins Ltd.....								49	7	-18	38
Valley Properties Ltd.....								40		-8	32
A. Adler of Canada Ltd.....									55	40	95
United Cotton Mills Ltd.....									50	-50	
Autres entreprises.....				5	20		-25	214	107	-4	317
	6,075	-1,575	-358	-1,525	3	748	1,680	-611	627	-2,331	2,233

¹ D'après le montant réel au 31 décembre 1957.

ANALYSE DE L'AUGMENTATION OU DE LA DIMINUTION (-) DES GARANTIES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	En vigueur le 31 mars 1949	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Esti- mation 1957	Prévision de ce qui sera en vigueur le 31 mars 1958 ¹
Municipalités											
Carbonear.....				22	-11	-2	-5	-2	-2		
Corner Brook-Est.....			10	-2	-2				-4		
Stephenville.....						150	450				600
Fortune.....				115			-4	55	-8	-8	150
Grand Bank.....				200			-7	-8	-8	-8	169
Harbour Grace.....				50			-2	-2	-2	-2	42
Lewisporte.....				120			-6	-6	106	-48	166
Conseil du district rural Springdale-South Brook.....				160			-5	-5	-5	-5	140
Région métropolitaine de Corner Brook.....					1,500		1,500	1,000	-26	-26	3,948
St. Lawrence.....						375			-20	-20	335
Channel—Port-aux-Basques.....					238		-12	-12	-12	-12	190
Deer Lake.....					120		60	53	-7	-7	219
Freshwater.....					120			-7	-7	-4	102
Village de Berry Head.....						5	-4		-1		
Saint-Jean.....							1,000			1,500	2,500
Mount Pearl Park—Glendale.....									35	-5	30
Jerseyside.....									65	85	150
Plaisance.....									50	70	120
Windsor.....									800		800
Wabana.....										25	25
			10	665	1,965	526	2,965	1,066	954	1,535	9,686
Autres garanties											
Société de logements de Saint-Jean.....									550	300	850
	6,075	-1,050	843	84	1,518	2,422	3,767	-129	4,052	-1,596	15,986
Moins											
Bowaters Nfid Pulp & Paper Mills Ltd—actions-obligations B 3½%, remboursées par la compagnie sans la garantie de la province.....	-6,075	1,575	358	1,652			54	2,436			
Augmentation annuelle nette et total estimatif au 31 mars 1958 ²		525	1,201	1,736	1,518	2,422	3,821	2,307	4,052	-1,596	15,986

¹ D'après le montant réel au 31 décembre 1957.² A l'exclusion d'une garantie de \$16,500,000 à l'égard des obligations de la Wabush Lake Railway Company Ltd, donnée en 1956, mais qui a été retirée en 1957.

SOMMAIRE DE L'ENSEMBLE DES BESOINS FINANCIERS

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Dépenses ordinaires—État financier n° 6.....	22,022	21,383	24,862	25,774	29,490	32,116	35,266	38,582	44,958
Moins le revenu ordinaire—État financier n° 5.....	17,424	21,028	25,183	31,734	31,641	32,851	33,534	36,794	39,307
Déficit ou excédent (-) du compte courant.....	4,598	355	-321	-5,960	-2,151	-735	1,732	1,788	5,651
Rectifications en plus ou en moins du déficit.....	389	82	-157	-85	489	231	234	617	-1,173
Déficit rectifié ou excédent (-) du compte courant.....	4,987	437	-478	-6,045	-1,662	-504	1,966	2,405	4,478
Déficit rectifié ou excédent (-) du compte courant.....	4,987	437	-478	-6,045	-1,662	-504	1,966	2,405	4,478
Dépenses en immobilisations—État financier n° 7.....	4,055	6,153	5,133	3,218	3,729	7,381	7,923	7,101	5,188
Garanties—État financier n° 3 ¹	525	1,201	1,736	1,518	2,422	3,821	2,307	4,052	-1,596
Prêts et avances—État financier n° 9.....	326	2,617	9,613	7,602	4,362	7,361	3,511	3,503	6,304
Total des besoins.....	9,893	10,408	16,004	6,293	8,851	18,059	15,707	17,061	14,374
Remboursement des montants payés en trop en vertu de l'accord sur la location des domaines fiscaux.....									103
Versements au fonds d'amortissement et revenus—État fin. n° 11.....	150	140	152	167	454	473	865	1,411	1,377
Tiré de l'excédent financier—État financier n° 1.....	9,368	9,207	14,268	145	100	237	136	11,101
Liquidation d'emprunts garantis avant l'Union—État n° 3.....	1,575	358	1,652	54	2,436
	11,093	9,705	16,072	312	554	764	3,437	12,512	1,480
Augmentation ou diminution (-) de la dette directe nette ou de la dette indirecte—État 2.....	-1,200	703	-68	5,981	8,297	17,295	12,270	4,549	12,894

¹ A l'exclusion d'une garantie de \$16,500,000 à l'égard des obligations de la Wabush Lake Railway Company Ltd, qui a été donnée en 1956 et retirée en 1957.

REVENU NET PAR SOURCES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Impôts									
Sur les ventes									
Taxe d'amusement et taxe sur les prix d'entrée.....					85	153	179	143	140
Essence à moteur et mazout.....	1,006	1,252	1,529	1,813	2,160	2,626	3,396	3,959	4,300
Primes d'assurance contre le feu ¹		257	100	168	186	195	211	214	445
En général.....		712	3,167	4,534	5,650	6,337	6,719	7,774	7,500
Autres impôts ²	72				61	58	58	61	61
Sous-total.....	1,078	2,221	4,796	6,515	8,142	9,369	10,563	12,151	12,446
Bénéfices du commerce des alcools.....	1,726	2,118	1,949	2,208	2,202	2,108	1,983	2,277	2,621
Concessions, licences et permis									
Véhicules à moteur.....	377	508	640	816	969	1,099	1,244	1,418	1,467
Autres.....	769	561	1,389	1,771	1,691	1,620	2,028	2,722	3,078
Sous-total.....	1,146	1,069	2,029	2,587	2,660	2,719	3,272	4,140	4,545
Autres revenus									
Vente et services.....	106	176	132	123	137	201	155	152	130
Amendes et peines.....	45	46	77	85	95	120	146	157	154
Autres.....	38	138	137	110	50	78	54	80	61
Sous-total.....	189	360	346	318	282	399	355	389	345
Gouvernement du Canada									
Subventions statutaires ³	1,925	1,540	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569	1,569
Accord sur la location des domaines fiscaux ^{4, 5}	4,860	7,220	7,994	12,887	11,986	12,737	12,692	14,018	16,381
Subventions transitionnelles.....	6,500	6,500	6,500	5,650	4,800	3,950	3,100	2,250	1,400
Sous-total.....	13,285	15,260	16,063	20,106	18,355	18,256	17,361	17,837	19,350
Total.....	17,424	21,028	25,183	31,734	31,641	32,851	33,534	36,794	39,307

REVENU NET PAR SOURCES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.
(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
<i>Conciliation avec Comptes publics ou Budget des dépenses</i>									
Revenu d'après <i>Comptes publics</i> ou <i>Budget des dépenses</i>	20,433	28,061	30,941	35,305	36,066	38,528	39,754	44,074	49,223
Recettes imputées sur le compte-capital dans les <i>Comptes publics</i> mais transférées au compte courant.....	6	14	130	54	22	73	306	250
	20,433	28,067	30,955	35,435	36,120	38,550	39,827	44,380	49,473
<i>Moins</i>									
Revenu imputé sur les dépenses.....	3,009	6,928	5,482	3,618	4,698	5,655	6,252	7,901	8,628
Excédent et autres rectifications.....	111	290	83	-219	44	41	-315	1,538
Revenu comme ci-dessus.....	17,424	21,028	25,183	31,734	31,641	32,851	33,534	36,794	39,307

¹ Le revenu de \$257,000 en 1950 représente la perception pour deux ans de la taxe de vente sur les primes d'assurance-feu et il devrait être réparti également entre les années 1949 et 1950.

² Le droit d'imposer une taxe sur les câbles sous-marins a été aboli après 1949 par l'accord sur la location des domaines fiscaux.

³ Les subventions statutaires sont payables à l'avance tous les trois mois. Les encaissements de 1949 comprennent le revenu de cinq trimestres. En déduisant le revenu d'un trimestre qui s'élève à \$385,000, on obtient le revenu réel pour l'année, qui est de \$1,540,000, ce qui se compare au chiffre des années suivantes.

⁴ Les montants payables par le Canada en vertu de l'accord sur la location des domaines fiscaux étaient versés en retard jusqu'au 31 mars 1952. Les *Comptes publics* pour l'année 1949, année qui a suivi immédiatement l'Union, ne comptent que trois versements trimestriels.

Afin de rectifier les chiffres pour qu'ils expriment le revenu réel pour les années 1949-1953, il faut ajouter ou retrancher les sommes suivantes:

Augmentation ou diminution (-)

(en milliers de dollars)

1949.....	1,710
1950.....	138
1951.....	219
1952.....	-2,067

⁵ Au cours de la période écoulée entre le 31 mars 1952 et le 31 mars 1957, le Gouvernement du Canada a versé en trop à la province un montant d'environ \$511,000 à l'égard des sommes payables en vertu de l'accord sur la location des domaines fiscaux. Ce montant sera remboursé par la province en cinq ans à compter du 1^{er} avril 1957.

DÉPENSE NETTE PAR SERVICE

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957	
Santé										
Soins hospitaliers.....	3,506	3,404	4,279	4,852	5,370	5,903	6,358	6,739	7,515	
Autres services de santé.....	1,809	1,351	1,174	275	-139	38	59	444	483	
.....compte courant.....	1,215	853	1,043	1,045	1,195	1,124	1,214	1,252	1,875	
.....immobilisations.....	7	36	32	
	6,530	5,608	6,503	6,208	6,426	7,097	7,631	8,435	9,873	
Bien-être social										
Assistance aux invalides.....	120	165	208	
Assistance aux personnes âgées.....	1,747	773	1,212	1,014	1,060	1,078	1,059	1,190	1,470	
Assistance aux aveugles.....	39	51	63	54	56	61	62	64	70	
Secours.....	3,680	3,341	3,188	1,959	2,047	2,622	2,622	2,953	3,955	
Allocations aux mères.....	65	1,161	1,291	1,242	1,255	1,357	718	-1	
Aide à l'enfance.....	101	183	258	306	369	284	307	365	426	
Travail.....	24	36	39	40	53	46	50	53	65	
Autres services de prévoyance sociale.....	619	391	342	656	576	601	601	677	863	
.....compte courant.....	8	117	20	
.....immobilisations.....	110	-13	
.....prêts.....	200	-200	
.....garanties.....	6,283	6,046	6,580	5,071	5,416	6,049	5,539	5,583	7,077	
Éducation										
Écoles.....	3,661	3,552	4,349	5,278	5,504	7,180	7,767	8,753	9,557	
Universités, collèges et autres institutions.....	279	477	550	505	536	581	662	548	689	
.....compte courant.....	34	31	117	44	175	345	
.....immobilisations.....	119	81	57	53	64	50	32	23	16	
Pensions et caisses de retraite.....	260	232	230	172	210	221	248	343	389	
Autres services.....	90	217	-15	60	431	
.....compte courant.....	23	7	-10	-20	345	741	-675	
.....prêts.....	4,319	4,455	5,193	6,032	6,345	8,346	9,083	10,643	10,752	
.....garanties.....	Loisirs et services culturels									
.....compte courant.....	143	127	144	172	165	190	205	160	190	
.....immobilisations.....	5	13	14	2	5	
	143	132	157	186	167	195	205	160	190	

DÉPENSE NETTE PAR SERVICE

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

		1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Transports et communications										
Routes, chemins et ponts.....	compte courant.....	1,985	1,965	2,468	2,490	2,922	3,522	3,838	3,840	4,910
	immobilisations....	2,156	3,756	3,466	2,652	3,655	6,530	7,426	5,946	4,129
Autres services.....	compte courant.....		13			29	13	39	50	20
	immobilisations....				62	172	340	373	72	
		4,141	5,734	5,934	5,204	6,778	10,405	11,676	9,908	9,059
Ressources naturelles et industries primaires										
Chasse et pêche.....	compte courant.....	205	382	634	378	551	618	818	725	484
	immobilisations....		412							
	prêts.....		600	50	889	1,127	2,636	1,919	1,579	2,537
	garanties.....	475	650	840	-182	1,108	-751	-589	1,180	75
Forêts.....	compte courant.....	345	334	322	290	292	409	354	438	454
	immobilisations....			6	26	5				
Colonisation et agriculture.....	compte courant.....	350	314	326	392	423	437	529	496	520
	immobilisations....		1	2						
	prêts.....		28	33	7	19	204	366	96	1
	garanties.....			7			-7			
Mines et minéraux.....	compte courant.....	40	85	177	192	190	181	158	209	248
	immobilisations....		167	54						
	prêts.....			75	250		95	35		
	garanties.....	50	478	-70	-58	40	-100	-340		
Ressources hydrauliques.....	compte courant.....	4			9	4				
	immobilisations....		127	135						
Expansion commerciale et industrielle.....	compte courant.....	52	85	170	199	186	185	232	296	449
	immobilisations....		119	70					62	
	garanties.....	-1,575	-358	-1,525	3	748	1,680	-611	627	-2,831
Autres.....	compte courant.....	77	93	77	75	89	123	119	104	233
	prêts.....		1,733	9,267	4,991	2,522	4,002	1,432	1,754	3,507
	garanties.....		40	-40						
		23	5,290	10,610	7,461	7,304	9,712	4,422	7,566	5,677
Protection des personnes et de la propriété										
Application de la loi.....	compte courant.....	217	235	229	278	325	326	358	399	427
Mesures de correction.....	compte courant.....	181	190	216	243	271	302	360	310	363
	immobilisations....	45		132	118	4	78	8	31	23
Protection policière.....	compte courant.....	905	779	756	769	829	875	922	958	1,127
Autres services.....	compte courant.....	263	316	411	449	585	564	618	620	644
	immobilisations....	28					40	1	4	
		1,639	1,520	1,744	1,857	2,014	2,185	2,267	2,322	2,584

DÉPENSE NETTE PAR SERVICE

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Gouvernement général									
Administration et pouvoir exécutif.....	1,450	1,615	1,754	1,834	2,044	2,330	2,430	2,898	3,006
compte courant.....									
immobilisations.....	9	215	74	1	-1	201	12	177	162
Pouvoir législatif.....	323	129	263	192	194	220	263	294	417
compte courant.....									
	1,782	1,959	2,091	2,027	2,237	2,751	2,705	3,369	3,585
Services municipaux									
Urbanisme et expansion au palier municipal.....	14	18	30	80	95	91	141	98	180
Contributions aux municipalités ¹	106	217	256	214	226	291	329	916	699
Autres services.....									
immobilisations.....								73	26
prêts.....	60	281	-18	80	58	82	3	19	91
garanties.....		10	665	1,965	526	2,965	1,066	954	1,535
	180	526	933	2,339	905	3,429	1,539	2,060	2,531
Frais de la dette									
Intérêt et autres frais.....	-284	-527	-549	-109	56	423	755	1,143	2,067
Amortissement de la dette.....	150	140	152	167	454	473	865	1,411	1,377
	-134	-387	-397	58	510	896	1,620	2,554	3,444
Autres dépenses									
Sans décaissements et remboursements des excé- dents.....	92	3	5	45	1,154	-641		1	
Autres services.....	89	335	120	239	111	76	113	92	45
prêts.....	266	-225	219	1,385	636	125	-229	-5	-263
garanties.....							2,436	550	300
	447	113	344	1,669	1,901	-440	2,320	638	82
Total des dépenses.....	25,353	30,996	39,692	38,112	40,003	50,625	49,007	53,238	54,854
Répartition									
Compte courant.....	22,022	21,383	24,862	25,774	29,490	32,116	35,266	38,582	44,958
Immobilisations.....	4,055	6,153	5,133	3,218	3,729	7,381	7,923	7,101	5,188
Prêts.....	326	2,617	9,613	7,602	4,362	7,361	3,511	3,503	6,304
Garanties.....	-1,050	843	84	1,518	2,422	3,767	2,307	4,052	-1,596
	25,353	30,996 ²	39,692	38,112	40,003	50,625	49,007	53,238	54,854

¹ Pour les années 1956 et 1957 des subventions spéciales d'appoint n'ont pas été attribuées aux divers services car les renseignements n'étaient pas disponibles quand on a rédigé le présent rapport.

² Les dépenses attribuables aux pensions de vieillesse au cours du dernier trimestre qui s'est terminé le 31 mars 1950 ont été remboursées par le Gouvernement du Canada à concurrence de \$797,380. Ce remboursement apparaît aux *Comptes publics* de 1951 et il a été imputé en déduction de la dépense de cette année-là.

DÉPENSE NETTE PAR SERVICE

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Conciliation avec <i>Comptes publics</i> ou <i>Budget des dépenses</i>									
Dépenses ordinaires d'après <i>Comptes publics</i> ou <i>Budget des dépenses</i> ..	24,169	27,411	29,242	28,562	33,390	36,747	39,812	43,891	51,896
Plus									
Dépenses imputées sur compte-capital dans les <i>Comptes publics</i> mais transférées au compte courant.....	1,277	1,091	1,277	1,230	1,065	1,477	1,661	2,894	2,053
	25,446	28,502	30,519	29,792	34,455	38,224	41,473	46,785	53,949
Moins									
Revenu imputé sur les dépenses—État fin. n° 5.....	3,009	6,928	5,482	3,618	4,698	5,655	6,252	7,901	8,628
Rectifications en plus de l'excédent.....	415	191	175	400	267	153	—45	302	363
Rachat de la dette.....						300			
Dépenses ordinaires d'après l'état financier n° 6.....	22,022	21,383	24,862	25,774	29,490	32,116	35,266	38,582	44,958
Immobilisations d'après <i>Comptes publics</i> ou <i>Budget des dépenses</i>	5,842	11,469	17,218	13,066	10,941	19,056	16,408	15,117	15,756
Plus									
Achat de l'avoir du conseil municipal de Saint-Jean dans la Société de logement de Saint-Jean.....				742					
	5,842	11,469	17,218	13,808	10,941	19,056	16,408	15,117	15,756
Moins									
Revenu imputé sur les dépenses									
Recettes-capital d'après <i>Comptes publics</i> ou <i>Budget des dépenses</i> ..	210	1,612	1,251	1,028	1,829	2,730	3,063	1,917	1,487
Moins les recettes imputées sur compte-capital dans les <i>Comptes publics</i> mais transférées au compte courant.....		6	14	130	54	22	73	306	250
	210	1,606	1,237	898	1,775	2,708	2,990	1,611	1,237
Dépenses imputées au compte-capital mais transférées au compte courant.....	1,277	1,091	1,277	1,230	1,065	1,477	1,661	2,894	2,053
Rachat de la dette.....				1,257	7	7	8	8	972
Prêts et avances.....	326	2,617	9,613	7,602	4,362	7,361	3,511	3,503	6,304
Excédent et autres rectifications.....	—26	2	—42	—397	3	122	315		2
Immobilisations d'après l'état financier n° 7.....	4,055	6,153	5,133	3,218	3,729	7,381	7,923	7,101	5,188

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Santé									
Soins hospitaliers									
Hôpital Général.....	2	-45	8	8	5	13	16	176	} 483 ¹
Hôpital pour les maladies mentales.....	865	467	835	204	-116	27	62	
Sanatorium de la côte ouest.....	907	673	66	17	-51	23	1	
Hôpitaux-villas.....	1	202	262	35	14	2	-4	159	
Sanatorium de Saint-Jean.....	32	47	
Divers.....	34	22	11	9	19	
	1,809	1,351	1,174	275	-139	38	59	444	483
Autres dépenses									
Résidences de médecins.....	7	36	32
Bien-être social									
Autres services de bien-être social									
Bureau du bien-être.....	12	} 20 ¹
Foyer pour les indigents.....	8	105	
Affaires du Labrador nord.....	
	8	117	20
Éducation									
Universités, collèges et autres institutions									
Université Memorial.....	1	41	26	110	37	152	} 345 ¹
Écoles secondaires techniques.....	21	7	7	7	
Pensionnat Nain.....	16	
Autres services d'éducation.....	-1	-7	-16	
	34	31	117	44	175	345
Loisirs et services culturels									
Bibliothèques.....	5	13	14	2	5
Transports et communications									
Routes, chemins et ponts									
Routes, chemins et ponts.....	2,102	2,214	2,324	1,854	2,604	3,343	4,838	4,942	} 4,129 ¹
Route transcanadienne.....	1,384	993	464	688	2,624	2,028	692	
Machinerie et outillage nouveaux.....	158	149	334	281	442	462	262	
Bâtiments.....	54	82	121	98	50	
	2,156	3,756	3,466	2,652	3,655	6,530	7,426	5,946	4,129
Autres dépenses									
Transbordeurs.....	62	172	340	230	48
Pistes d'atterrissage.....	143	24
	62	172	340	373	72

¹ Le détail n'est pas disponible.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à révision 1956	Esti- mation 1957
Ressources naturelles et industries primaires									
Chasse et pêche									
Richard Limited.....		412							
Forêts									
Lutte contre l'incendie en forêt.....			6	26	5				
Colonisation et agriculture.....		1	2						
Mines et minéraux									
Levé magnométrique aérien.....		167	54						
Ressources hydrauliques									
Enquêtes sur l'énergie hydro-électrique.....		127	135						
Expansion commerciale et industrielle									
Enquêtes sur l'économie.....		78	37						
Publicité faite aux industries secondaires et exposition.....		41	33					62	
		119	70					62	
Protection des personnes et de la propriété									
Mesures de correction									
Foyer pour garçons et école de formation professionnelle.....	45		109	105	3	32	4		} 23 ¹
Pénitenciers.....			23	12	1	46	4	31	
Autres.....				1					
	45		132	118	4	78	8	31	23
Autres services									
Poste de pompiers de l'est.....	28								
Résidence des magistrats.....						40	1	4	
	28					40	1	4	
Services généraux du gouvernement									
Construction d'autres bâtiments.....	9		16	1	-1		12	177	} 162 ¹
Achat de bâtiments.....		215	58			201			
	9	215	74	1	-1	201	12	177	162
Municipalités									
Déménagement de bâtiments.....								73	26
	4,055	6,153	5,133	3,218	3,729	7,381	7,923	7,101	5,158

¹ Le détail n'est pas disponible.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS REPORTÉES AU COMPTE COURANT
Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.
 (En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Santé									
Soins hospitaliers									
Subventions aux hôpitaux.....	475	200	211	247	272	188	166	202	284
Bien-être social									
Affaires du Labrador nord.....							6	47	32
Éducation									
Écoles									
Subventions pour l'érection et l'aménagement.....	419	308	551	684	657	897	866	1,494	1,314
Universités									
Université Memorial.....	21	10							
Loisirs et services culturels									
Subvention pour la construction de bibliothèques.....	8				2	5	1		1
Ressources naturelles et industries primaires									
Chasse et pêche									
Subventions pour expérimentation.....		76	114	15	25	3	135	53	8
Comité chargé de l'expansion de la pêche.....		2	39		60	122		168	164
Prime pour l'encouragement de la construction maritime.....	84	39	69						
Colonisation et agriculture									
Aménagement de régions d'établissement d'après-guerre.....		9	8						
Expansion de l'élevage des animaux à fourrure.....		3	17						
Expansion commerciale et industrielle									
Standardisation de la machinerie.....	2	1							
Exposition provinciale.....		15							
Municipalités									
Subventions spéciales d'appoint aux conseils locaux.....	268	153	207			352	414	624	
Autres dépenses									
Démolition des taudis.....		269	31	154					
Autres.....			16		-5				
	1,277	1,085	1,263	1,100	1,011	1,567	1,588	2,588	1,803
Les montants ci-dessus sont composés comme il suit:									
Conciliation avec les dépenses.....	1,277	1,091	1,277	1,230	,065	1,589	1,661	2,894	2,053
Conciliation avec les recettes.....		6	14	130	54	22	73	306	250
	1,277	1,085	1,263	1,100	1,011	1,567	1,588	2,588	1,803

PRÊTS ET AVANCES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Ressources naturelles et industries primaires									
Chasse et pêche									
Caisse de prêts pour l'industrie de la pêche.....		500					130		
Bonavista Fish Meals & Oils Ltd.....				40			19		
Trepassey Fisheries Ltd.....				316	-287	-2	-2	-25	
Thomsen & Nickels.....				33					
O'Brien Fisheries Ltd.....								40	
Gaultois Fisheries Ltd.....				425					-2
Northeastern Fisheries Co-operative Society Ltd.....				35	22	-15			
Andrews Labrador Fisheries Ltd.....				40		40	40		
Fishery Products Ltd.....					1,387	300		242	
H. E. Petite Ltd.....					15	-2	-2	-2	
Olsen Whaling & Sealing Ltd.....						88	46	40	
Bonavista Cold Storage Co. Ltd.....						1,050		31	
Cape St. Francis Co-operative Society Ltd.....							3	3	
Fortune Bay Products Ltd.....							200		
Fortune Shipping Ltd.....							238		
Burgeo Fish Industries Ltd.....							650		2,537 ¹
J. J. O'Brien.....								3	
Lourdes Co-operative Society Ltd.....			50			-2	-5	-3	
Caisse de prêts pour l'expansion des coopératives.....		100					65	20	
Alexander Duffett.....					20			-4	
Autres.....					-30				
Placements de la Fisheries Development Authority									
Fishery Products Ltd.....						1,089	328	103	
O'Brien Fisheries Ltd.....						50	75		
O'Brien, John J.....							7		
Billard, Gabriel.....							5	11	
Newfoundland Quick Freeze Ltd.....						40		-4	
Autres ²							122	1,126	
		600	50	889	1,127	2,636	1,919	1,579	2,537

¹ Le détail n'est pas disponible.² En 1955, une partie des dépenses de la Fisheries Development Authority pour fins d'expansion a été portée au compte courant. En 1956 et en 1957, seuls les frais d'administration de cet organisme ont été portés au compte courant; toutes les dépenses pour fins d'expansion pour ces deux années sont comprises dans l'état financier ci-dessus.

PRÊTS ET AVANCE

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Ressources naturelles et industries primaires									
Expansion commerciale et industrielle									
Caisse de prêts pour l'expansion industrielle.....		145							} 3,507 ¹
Newfoundland Tanneries (Wm. Dorn.) Ltd.....			197	193		78	58	1	
Canadian Machinery and Industry Construction Ltd.....			1,275	1,250					
United Cotton Mills Limited.....			25	277	83	109			
Atlantic Gypsum Ltd.....			307	193		299	306	8	
Newfoundland Hardwoods Ltd.....				907	145	872	292	350	
Atlantic Optical Co. Ltd.....				110	-105	-5			
Hanning Electrical Company Ltd.....				150	175	120		150	
Superior Rubber Company Ltd.....				470	530	388	12	200	
Atlantic Films & Electronics Ltd.....				150		50			
Atlantic Hardboard Industries Ltd.....				522	399	626			
Atlantic Gloves Ltd.....					272	238	119		
Knoch Shoes Ltd.....					342	408	120	304	
Eckhardt Mills Ltd.....					184	203	160	345	
Exploitation de gypse.....		214	2,173	212	457				
Exploitation de bouleaux.....		265	1,737	-214					
Usine de ciment.....		1,109	2,653	761		1			
Newfoundland Labrador Corporation Ltd.....			900						
Terra Nova Textiles Ltd.....						479		55	
Gold Sail Leather Goods Ltd.....					50	135	15	5	
Armco Drainage Company of Canada Ltd.....						1			
A. Adler of Canada Ltd.....							350	300	
McLellan, C. F.....								36	
Newfoundland Light and Power Co. Ltd.....				10	-10				
		1,733	9,267	4,991	2,522	4,002	1,432	1,754	3,507
Mines et minéraux									
Newfoundland Asbestos Ltd.....			75	250		95	35		
Colonisation et agriculture									
Springdale Fur Farmers Cooperative Society Ltd.....						7			} 1 ¹
Éleveurs d'animaux à fourrure.....		28	30	1	-9	-3	-1	-1	
Cultivateurs industriels.....			3	6			1	-1	
Commission de prêts pour l'expansion agricole.....					28	200	153	40	
Fur Farmers Cooperative Society Ltd. (Dildo).....							213	58	
		28	33	7	19	204	366	96	1

Le détail n'est pas disponible.

PRÊTS ET AVANCES

Pour l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre, de 1949 à 1957 inclus.

(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à révision 1956	Esti- mation 1957
Bien-être social									
Autres services de bien-être social									
Northern Labrador Trading.....		85							
Commissions ouvrières.....		25	-13						
		110	-13						
Éducation									
Commissions d'éducation.....		90				217	-15	60	431
Municipalités									
Conseil municipal de Saint-Jean.....		150	-14	-14	-14	-13	-14	-14	} 91
St. John's Memorial Stadium Association.....		100					-5	-5	
Prêts à des conseils de ville.....	60	31	-4	94	72	95	22	38	
	60	281	-18	80	58	82	3	19	91
Autres dépenses									
Logement									
Humber Housing Co-op Society.....	36	5	24	25	2				} 263 ¹
Logements coopératifs.....				66	251	245	-147	17	
St. John's Housing Corporation.....	230	-230	181	560		-94			
Projet fédéral-provincial n° 1—Saint-Jean.....				264	10	-2	-2	-2	
n° 2—“.....				187	-20	-101	-59	-15	
n° 3—“.....				196	148	-10	-4	-2	
n° 4—“.....				86	228	-8	-8	-2	
n° 1—Corner Brook.....				15	15	-8	-7	-6	
n° 5—Saint-Jean.....								4	
n° 6—“.....								1	
Société centrale d'hypothèques et de logements.....			14	-14					
Humber Gardens Ltd.....						100			
Autres.....					2	3	-2		
	266	-225	219	1,385	636	125	-229	-5	-263
	326	2,617	9,613	7,602	4,362	7,361	3,511	3,503	6,304

¹ Le détail n'est pas disponible.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

ÉTAT FINANCIER N° 10

PROVINCE DE TERRE-NEUVE

PRÊTS ET AVANCES (AVANT L'UNION)

(En milliers de dollars.)

	31 mars 1957
Arrérages d'impôt sur le revenu.....	594
Dettes recevables du chemin de fer de Terre-Neuve.....	61
Dettes recevables de l'aéroport de Gander.....	8
Canada—inventaire.....	54
Newfoundland Building and Loan Association.....	46
Comité scolaire fusionné de Gander.....	8
Prêts aux instituteurs en formation.....	27
Prêts pour l'artisanat.....	2
Dettes relatives à des vaisseaux capturés.....	4
Loyer de terrains forestiers.....	9
Redevances.....	1
Prêts aux colons.....	6
Colons de Humber supérieur.....	24
Prêt au percepteur de douane.....	1
Prêts aux étudiants en médecine.....	1
Contributions pour services institutionnels.....	17
Prêt à 3½ p. 100 à la St. John Housing Corporation.....	4,000
Prêt sans intérêt à la St. John Housing Corporation.....	643
Association de bien-être des employés de chemin de fer.....	37
Association des anciens combattants de Grand Falls.....	53
Coopérative d'habitation des anciens combattants de Corner Brook.....	91
Coopérative d'habitation de Corner Brook.....	58
John Penny & Sons Ltd.....	40
Newfoundland Dehydrating Co. Ltd.....	200
Lake & Lake Ltd.....	25
Northatlantic Trawling Co., Ltd.....	244
Northeastern Fish Industries Ltd.....	220
G. Tr. Dixon Ltd.....	4
Herring Unlimited.....	10
Lourdes Co-operative Society.....	1
Autes—bâtiments, etc.....	5
Total.....	6,494

PROVINCE DE TERRE-NEUVE
CAISSE D'AMORTISSEMENT
(En milliers de dollars.)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	Sujet à revision 1956	Esti- mation 1957
Solde au commencement de l'année.....	765	915	1,055	1,207	1,374	1,828	2,301	3,166	4,577
Contributions.....	111	111	111	111	411	411	771	1,251	1,220
Intérêts et autres recettes.....	39	29	41	56	43	62	94	160	157
Rachat du premier emprunt de la victoire.....	-536
Solde à la fin de l'année.....	915	1,055	1,207	1,374	1,828	2,301	3,166	4,577	5,418
Contributions à la caisse d'amortissement et recettes de cette caisse..	150	140	152	167	454	473	865	1,411	1,377

BILAN PRO FORMA

Au 31 mars 1957.

(En milliers de dollars.)

Actif		Passif	
Actif courant		Dette consolidée	
En caisse à la Banque de Montréal, Saint-Jean.....	100	Emprunt de guerre, 1940-1965, à 3½%.....	1,500
Dépôt entre les mains des agents de la Couronne pour les colonies, Londres.....	48	1 ^{er} emprunt de la victoire, 1942-1957, à 3½%.....	1,500
Dépenses en immobilisations non amorties		2 ^e emprunt de la victoire, 1943-1958, à 3%.....	2,000
Prêts et avances ¹	38,895	Emprunt d'expansion, 1952-1964, à 4½%.....	10,000
Prêts et avances—garantis en contre-partie.....	17,582	Emprunt pour les pêcheries et les routes, 1954-1974, à 4%.....	12,000
Travaux publics et autres immobilisations antérieures à l'Union.....	5,000	Emprunt pour les écoles et les routes, 1955-1976, à 3½%..	16,000
Travaux publics et autres immobilisations postérieures à l'Union.....	44,693		43,000
	106,170	Moins l'avoir de la caisse d'amortissement.....	4,577
Déficit du compte courant, du 1 ^{er} avril 1949 au 31 mars 1957.....	1,106	Conseil municipal de Saint-Jean.....	702
	107,276	Dû au gouvernement fédéral pour des paiements en trop en vertu de l'accord sur la location des domaines fiscaux.....	511
Moins l'amortissement		Dette indirecte	
Réserves de la caisse d'amortissement.....	4,577	Prêts et avances garantis en contre-partie.....	17,582
Excédent financier—perceptions nettes du 1 ^{er} avril 1949 au 31 mars 1957.....	44,562	Passif courant	
	49,139	Commission des accidents du travail—avance tempo- raire.....	500
	58,137	Autres.....	567
	58,285		1,067
			58,285

¹ A l'exclusion des prêts et autres avoirs antérieurs à l'Union qui s'élevaient au 31 mars 1957, à \$6,494,000 environ (État financier n° 10) et autres comptes entièrement réservés provenant du compte courant qui s'élevaient à environ \$7,495,000.

ANNEXE VI

**LISTES DES AUDIENCES PUBLIQUES,
DES MÉMOIRES ET DES
PIÈCES PRODUITES**

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

1. AUDIENCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION

Saint-Jean (T.-N.)

Du 22 juillet au 2 août 1957

Ottawa

Du 7 au 9 octobre 1957

2. MÉMOIRES SOUMIS À LA COMMISSION

par le Gouvernement du Canada

par le Gouvernement de Terre-Neuve

par le *Board of Trade* de Terre-Neuve

3. PIÈCES DÉPOSÉES AU COURS DES AUDIENCES DE LA COMMISSION

1. Rapport de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union, 1957, 633 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
2. Annexe au rapport de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union, 1957, 659 pages. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
3. Rapport de M. J. C. Thompson, conseiller financier de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union. Statistiques financières révisées, 18 juin 1957, 51 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
4. Appel à la souscription publique de quatre millions de dollars d'obligations de Terre-Neuve, 5½% avec fonds d'amortissement, portant la date du 1^{er} mai 1957 et supplément, respectivement, 5 pages et 13 pages. Déposés par l'avocat du Gouvernement du Canada.
5. Texte modifié de l'Analyse économique et des Conclusions et Recommandations, Parties 4 et 5 du Volume I du Rapport de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union, 1957, par M. H. C. Goldenberg, Q.C., conseiller économique de la Commission royale de Terre-Neuve, 100 pages et 3 pages respectivement. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
6. Lettre de M. H. Marshall, statisticien du Canada, à M. D. C. Hunt, secrétaire de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union, au sujet des prix de détail comparés, en date du 24 janvier 1956, 1 page. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
7. Lettre de M. L. E. Rowebottom, Section des prix, Bureau fédéral de la statistique, à M. D. E. Armstrong, au sujet des prix de détail comparés, en date du 27 octobre 1954, 2 pages. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
8. Tableau comparatif dressé par M. W. M. Marshall, sous-ministre des Finances de Terre-Neuve, sur la puissance fiscale de Terre-Neuve et des provinces Maritimes, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
9. Liste des biens exemptés de la cotisation en vertu de la loi dite *Social Security Assessment Act*, préparée par M. W. M. Marshall, 1 page. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.

Annexe VI

10. Historique des dettes reconnues, 2 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement du Canada.
11. Conciliation entre l'excédent du compte courant, qui apparaît aux comptes publics de la province de Terre-Neuve, et l'excédent qui se trouve à l'état 4 du rapport préparé par M. J. C. Thompson, conseiller financier de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union, 18 juin 1957, 2 pages. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
12. Annuaire des hôpitaux du Canada, 1956, pages 56 à 59 incluses. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
13. Tableau de l'expansion de la circulation des véhicules à moteur à Terre-Neuve entre 1925 et 1956, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
14. Supplément statistique du Rapport annuel du ministère de l'Éducation de la province de Terre-Neuve pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1956, 57 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
15. État des revenus perçus par le gouvernement fédéral dans la province de Terre-Neuve et des dépenses faites par le gouvernement fédéral sous forme de paiements ou de dépenses au cours de l'année financière 1955-1956 d'après le rapport déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances au cours de la session de 1957. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
16. Tableau indiquant le rapport entre les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral pour les provinces de l'Atlantique, 1955-1956, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
17. Album de 42 photos illustrant l'état des chemins et des routes de Terre-Neuve. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
18. Calcul des impôts perçus des particuliers dans les provinces Maritimes d'après les renseignements renfermés aux pages 200 et 201 du rapport de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la révision des conditions financières de l'Union de Terre-Neuve au Canada, 1957, Chapitre VII, Section 1, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
19. Indice du coût de la vie à Saint-Jean de Terre-Neuve, Bulletin n° 28 du Bureau fédéral de la statistique, 1951, 11 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
20. Résumé des conclusions et des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes, 1926 (la Commission Duncan) et du rapport de la Commission royale d'enquête sur les accords financiers entre le Dominion et les Provinces maritimes, 1935 (la Commission White), 2 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement du Canada.
21. Trois albums de photos sur les services de l'Hôpital général de Saint-Jean, du Sanatorium de Saint-Jean et de l'Hôpital pour les maladies mentales et nerveuses, respectivement 54, 30 et 72 photos. Déposés par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
22. Échelle de traitements des institutrices de Terre-Neuve pour la période 1949-1957, 3 pages. Déposée par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
23. Album de 72 photos des salles de classe, des classes de science, des vestiaires, des corridors, des salles de toilette, des terrains de jeux et des vestibules des écoles de Terre-Neuve. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
24. Album de 54 photos sur le Foyer des vieillards et des infirmes, les pensions licenciées, la Maison de détention et de formation pour les filles, et la Crèche. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.

Commission d'enquête sur les finances de Terre-Neuve

25. Tableau donnant quelques exemples de la rétribution demandée par les commissions scolaires de différentes confessions religieuses de la province de Terre-Neuve, 3 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
26. La loi dite *The Education (Teachers' Pensions) Act*, Statuts révisés de Terre-Neuve, ch. 103, 1952, 17 pages; la loi dite *Education (Teacher's Pensions) (Amendment) Act*, 1955, 1 page. Déposées par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
27. Mémoire du Gouvernement du Canada présenté par M. R. A. Ritchie, conseil, 65 pages.
28. Rapport de M. J. C. Thompson, conseiller financier de la Commission royale établie pour préparer l'exposé du Gouvernement de Terre-Neuve en vue de la revision des conditions financières de l'Union au Canada (statistiques financières révisées, 20 septembre 1957) 23 pages. Déposé par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.
29. Tableau sur le revenu des particuliers à Terre-Neuve et dans les provinces Maritimes, 1956, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement du Canada.
30. Tableau indiquant le rapport en pourcentage entre le revenu provincial et municipal combiné et le revenu des particuliers à Terre-Neuve et dans les provinces Maritimes, 1956-1957, préparé par M. R. A. Ritchie, 1 page. Déposé par l'avocat du Gouvernement du Canada.
31. Mémoire de M. J. C. Thompson au nom de la province de Terre-Neuve sur les questions soulevées par M. R. A. Ritchie dans le mémoire déposé par le Gouvernement du Canada (Pièce 27), 2 pages.
32. Réponse au mémoire du Gouvernement du Canada par M. H. C. Goldenberg au nom du Gouvernement de Terre-Neuve, 28 pages.
33. Note à l'avocat de Terre-Neuve de la part de M. J. C. Thompson, 2 pages.
34. Mémoire du *Board of Trade* de Terre-Neuve, août 1957, 8 pages.
35. Statistiques financières révisées pour la province de Terre-Neuve établies par M. J. C. Thompson, février 1958, 16 pages. Déposées par l'avocat du Gouvernement de Terre-Neuve.